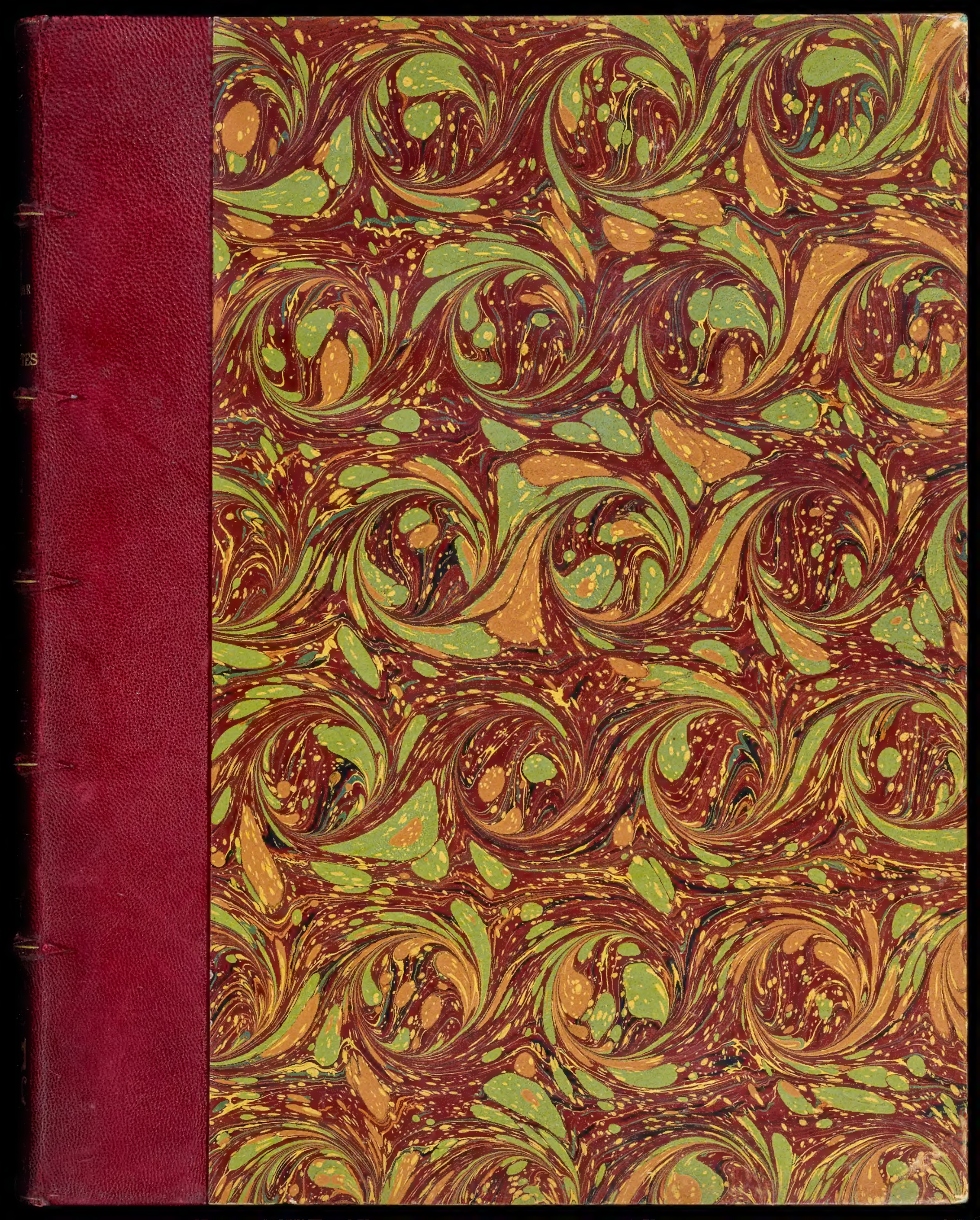
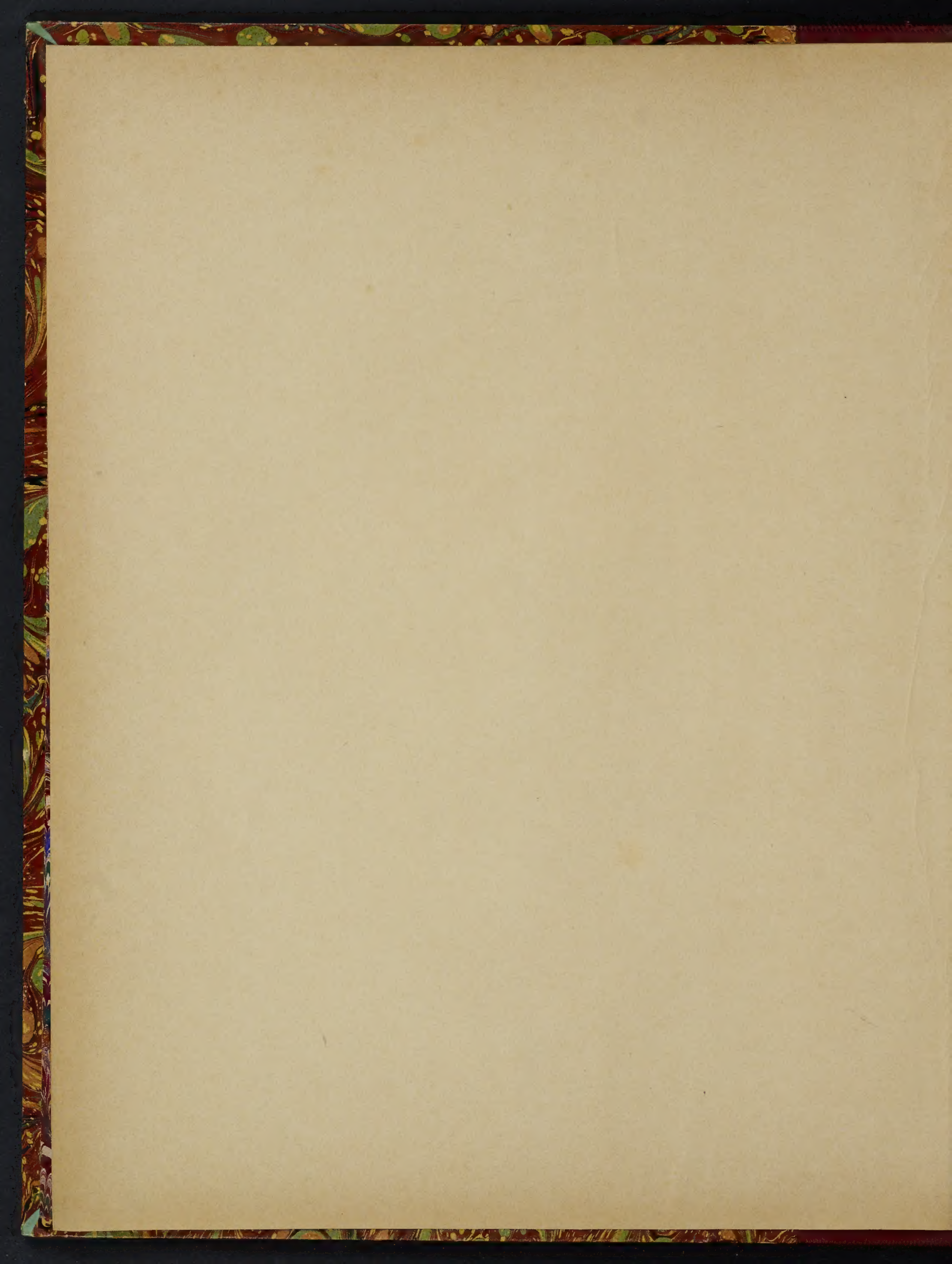
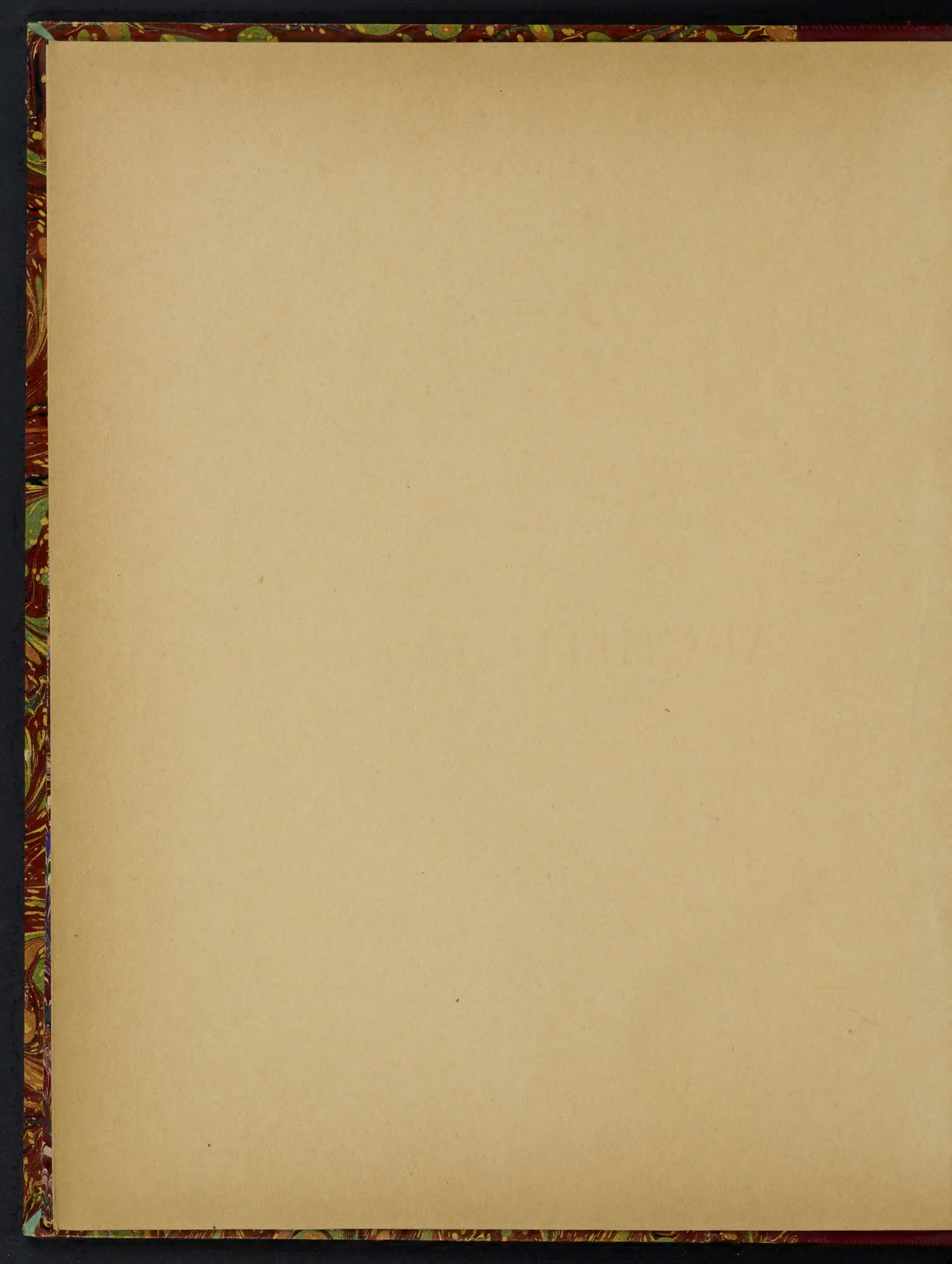










LE MONITEUR

DES

ARCHITECTES

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

LE MONITEUR

DES

ARCHITECTES

RECUEIL MENSUEL DE MONUMENTS POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DE L'ART ARCHITECTURAL ET DES TRAVAUX PUBLICS

NOUVELLE SÉRIE

PUBLIÉE

AVEC LE CONCOURS DES PRINCIPAUX ARCHITECTES

SOUS LA DIRECTION DE

M. J. BOUSSARD

ARCHITECTE DE L'ADMINISTRATION DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

SIXIÈME VOLUME

(26e de la collection)

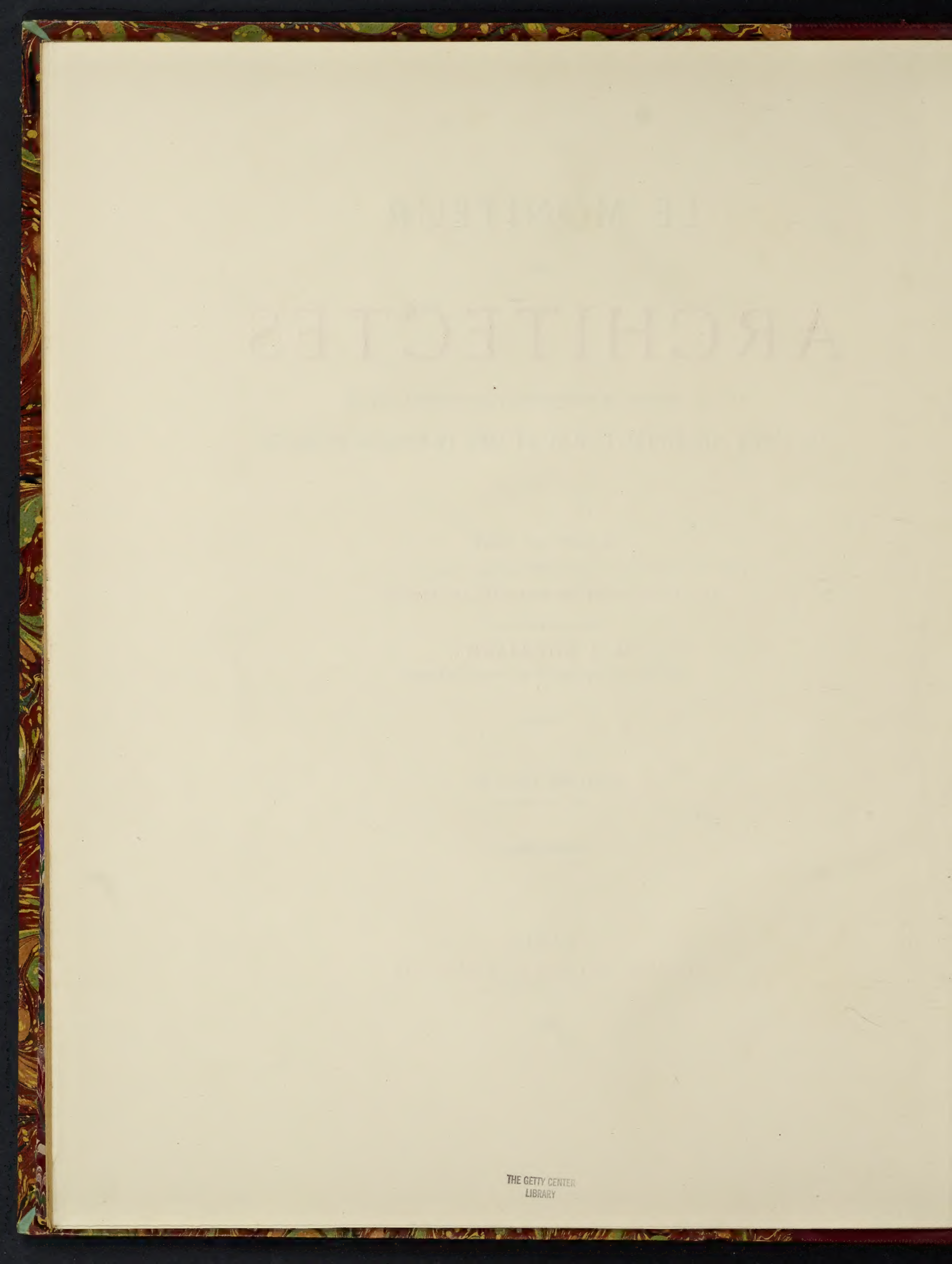
PARIS

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS

13, RUE LAFAYETTE, 13

—

1892



SOMMAIRE DU N° 1-2

DISTRIBUTIONS D'EAU[1]

LE CONTROLE DE LA CONSOMMATION. — MOYEN DE DISTRIBUER DE L'EAU PURE ET ABONDANTE, ET DE COUVRIR LES DÉPENSES. — LES COMPTEURS D'EAU.

L'utilité, et l'on peut dire la nécessité du contrôle de la consommation de l'eau distribuée n'ont été reconnues qu'assez récemment. Le fait est que, pendant bien longtemps, on n'y a pas songé.

Pour répondre sans contrôle aux besoins de la consommation, il n'y avait que deux moyens : ou bien amener des quantités d'eau considérables, et en limiter l'usage par la cherté de l'abonnement, ou bien, procédé plus efficace, limiter la consommation de chaque abonné en ne lui permettant de prendre de l'eau qu'à une certaine heure de la journée, et pendant un temps très court.

Chez les Romains, que nous considérons comme les initiateurs des grands travaux de distribution d'eau, parce que nous n'avons pas trouvé, en dehors des irrigations agricoles, de traces de travaux antérieurs, c'est le premier système qui était appliqué. En dehors des usages publics et industriels, des établissements de bains, les riches particuliers pouvaient seuls se payer le luxe d'un abonnement. Chacun avait sa canalisation spéciale partant d'un réservoir commun, et liberté de prendre autant d'eau qu'il en voulait. Aussi arrivait-il parfois que quelques-uns vidaient le réservoir au détriment des autres, d'où discussions, procès dont les pièces sont restées jusqu'à nous.

Les Arabes et surtout les Maures continuèrent la tradition, et nous avons la preuve que la distribution d'une bonne eau potable fut, aux temps de leur puissance, l'objet de leurs constantes préoccupations.

Contrairement au système romain, ils établissaient une canalisation générale, où l'eau circulait toujours en charge, sur laquelle étaient établis les branchements particuliers. Mais ceux-ci étaient inaccessibles aux abonnés. Tous les jours un fontainier passait et venait ouvrir la prise d'eau pendant un moment suffisant pour que l'abonné pût remplir les vases destinés à contenir la provision de la journée. C'est ainsi que fonctionnent encore de nos jours les distributions de Séville, Grenade, etc. Le système permet évidemment de restreindre dans des limites très resserrées la consommation de l'eau, surtout si l'on peut compter sur le zèle des fontainiers.

Jusqu'à notre époque, l'utilité de la distribution de l'eau ayant été complètement méconnue en dehors des usages industriels et des fontaines publiques, aucune innovation n'est à signaler.

Au commencement du siècle, à Paris, les concessions particulières partaient encore du Château-d'Eau, comme dans l'ancienne Rome. Puis, lorsqu'une canalisation générale fut établie, la distribution fut d'abord intermittente, et ce n'est que depuis quelques années que ce dernier système est abandonné.

En Angleterre, il continue à être appliqué dans plusieurs villes; il l'est à Londres, pour la majeure partie des abonnés.

Aujourd'hui, l'eau est reconnue jouer un rôle des plus importants au point de vue de l'hygiène publique et privée; la nécessité de sa bonne qualité s'est imposée aussi bien que la nécessité de son abondance; on doit s'attacher à en favoriser l'usage, et les principes qui président à l'exploitation des distributions d'eau se sont modifiés.

Nous voudrions préciser quels sont ces principes et comment ils doivent être appliqués. Il existe encore à ce sujet beaucoup d'incertitude, parce que les éléments d'appréciation n'ont pas été suffisamment rassemblés. Les statistiques font défaut, de sorte que des examens incomplets ont donné naissance à des théories partant de points de vue trop personnels. De ce fait que, dans les cas particuliers, certaines conditions variaient, bien des gens avisés ont trop vite conclu en affirmant qu'il ne pouvait être posé de principes généraux.

Nous voudrions, au contraire, établir que ces principes existent, et qu'il suffirait de recueillir des statistiques suffisamment complètes pour les voir se dégager des faits.

I. — Nécessité de taxer l'eau

Au nom de l'hygiène, est-il juste de proclamer que l'eau pure, étant nécessaire en grande abondance à l'observation des règles hygiéniques d'où dépend la santé publique, devrait être fournie à tout le monde, gratuitement?

Si la proposition paraît trop absolue, faut-il la considérer comme un idéal, dont on doit toujours viser à se rapprocher?

1. Nous extrayons cet article du « Génie Sanitaire » organe qui, comme son nom l'indique, se consacre principalement à l'hygiène et à la salubrité dans la maison.

La question vaut d'être examinée, car de la manière dont on la tranchera dépendront les règles qui devront prévaloir dans l'exploitation des distributions d'eau. Mais, tout d'abord, il n'est pas admissible de la poser sous une forme qui ne tient aucun compte des moyens d'exécution. Il faut se demander si les ressources d'une ville peuvent être employées à distribuer gratuitement l'eau nécessaire à ses habitants et s'il est désirable, tout au moins, que les frais du service de l'eau rentrent dans les dépenses publiques couvertes par les ressources générales du budget.

Le service de la distribution de l'eau présente-t-il les caractères qui justifient une pareille incorporation?

La perception d'une taxe spéciale présente-t-elle une trop grande difficulté? Quel que soit le mode d'abonnement adopté, il n'en est pas au contraire de plus facile, sans qu'il en résulte aucune entrave à la consommation.

Au point de vue sanitaire, on doit considérer que, quelle que soit l'utilité hygiénique de la distribution d'une eau de bonne qualité, ce n'est pas la seule mesure que commande l'hygiène dans l'intérêt général.

Sans énumérer tout ce qui est à faire, on peut citer la création de pavillons d'isolement pour les maladies contagieuses, l'acquisition d'un matériel de désinfection, le développement de l'assistance, et les dépenses de ce chef ne peuvent être compensées par une rémunération spéciale, dans la grande majorité des cas.

Ainsi, si, à un moment donné, une ressource apparaît disponible dans le budget, si la création d'impôts nouveaux ou l'augmentation d'impôts existants est possible, il ne manque pas de dépenses utiles et même nécessaires pour l'amélioration de l'état sanitaire, dépenses dont il est impossible de trouver la contre-partie, par la rémunération directe du service rendu.

La distribution de l'eau pour le service privé présente, au contraire, tous les caractères permettant cette rémunération directe sans laquelle les ressources nécessaires devraient être demandées à l'impôt.

L'habitant à qui l'on fournit, sans aucun effort pour lui, une eau potable de bonne qualité, tire pour son compte personnel tout l'avantage qui résulte de cette distribution : il est juste qu'il en paye le prix, en retour, proportionnellement à sa consommation. Faire couvrir les frais de la distribution par l'impôt, c'est vouloir que l'habitant soit libre d'user et d'abuser de l'eau qu'on lui fournit, la paie, non plus proportionnellement à l'usage qu'il en fait, mais proportionnellement à la contribution qui pèse sur lui, suivant la manière dont les impôts sont répartis.

Enfin, dernière considération qui reparaîtra lors de la discussion du meilleur mode d'abonnement, si l'eau n'est pas tarifiée ou l'usage restreint par des moyens dont nous exposerons les inconvénients, le gaspillage laissera perdre en pure perte la plus grande partie de l'eau distribuée, les manques d'eau seront fréquents. Or, dans une distribution d'eau, cette dernière éventualité doit être évitée à tout prix.

La taxe de l'eau s'impose donc comme une nécessité, bien loin de devoir être considérée comme fâcheuse. Et les hygiénistes peuvent envisager ce fait avec satisfaction, car on n'apprécie et on n'emploie avec intelligence que les choses qui coûtent; l'abondance de l'eau n'est désirable que s'il en résulte une utilité réelle : elle ne l'est pas du tout s'il s'agit de laisser gaspiller cette eau en pure perte.

Les raisons que nous venons d'exposer, et qui démontrent la nécessité du paiement de l'eau, sont tout aussi fortes pour exiger que la taxe soit assez élevée pour couvrir tous les frais du service privé, y compris l'intérêt des capitaux engagés. Si une partie de ces frais tombait à la charge de la commune, une ressource, que celle-ci aurait pu appliquer utilement à d'autres emplois, disparaîtrait[1].

Il ne faut pas croire d'ailleurs que l'on attire forcément les abonnés par l'établissement de tarifs insignifiants. Bruxelles, à l'origine de sa distribution, ne pouvait recruter d'abonnés, malgré un tarif très réduit ramenant le prix du mètre cube à 0,08. Aujourd'hui, ce prix a été élevé à 0,45 et la quantité d'eau dont dispose la ville est insuffisante[2].

Aucune considération ne doit donc déterminer une ville à violer les règles d'une bonne administration financière, en livrant l'eau à un prix inférieur à ce qu'elle coûte.

Il y a lieu toutefois de bien établir la distinction entre l'eau destinée aux services privés et industriels, et celle destinée aux services publics.

L'eau qui sert au lavage des rues, des égouts, aux fontaines publiques constitue un service d'intérêt général, qu'il est difficile de faire payer équitablement autrement que par les ressources générales provenant de l'impôt. En stricte équité, la taxe de l'eau ne doit correspondre qu'aux frais nécessités par le service privé. Mais on ne saurait blâmer une administration qui va plus loin et demande à retrouver par les abonnements tous les frais de la distribution, de manière à éviter des impôts nouveaux; toutefois il serait juste alors que tout le monde payât, et, par suite, que l'abonnement fût obligatoire.

Nous venons de protester contre l'idée de l'eau gratuite : bien opposées à cette idée, certaines villes envisagent, tout au contraire, l'eau comme un objet d'exploitation capable de procurer des bénéfices et d'augmenter les ressources municipales.

Cette fois, nous serons d'accord avec les hygiénistes pour trouver que c'est aller trop loin, et on ne peut qu'approuver la législation anglaise qui, à la suite de l'obligation du service d'eau potable, prescrit précisément qu'il est interdit aux communes de tirer profit de la taxe de l'eau[3].

Ainsi, cette taxe doit permettre de couvrir les frais nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du service, en y comprenant le loyer des capitaux et même une réserve en prévision de travaux complémentaires à effectuer, mais rien de plus.

Ainsi comprise, elle n'entravera jamais l'usage, car si elle est proportionnelle à la consommation, elle sera peu élevée eu égard à la faible quantité nécessaire à l'alimentation. Les

1. En France où la consommation de l'eau pour le service privé est généralement faible. le revenu du service d'eau varie de 1 fr. à 7 fr. par habitant. En Angleterre et en Amérique où l'usage de l'eau est plus abondant, le revenu varie de 5 à 10 fr. et quelquefois plus. A Détroit (Michigan) il atteint 16.4 par tête. (Bechmann, *Salubrité urbaine.*)

2. Van Verstraeten.

3. La redevance à payer pour l'eau ne doit pas être assez grande pour qu'il en resulte pour la ville, un revenu capable de diminuer les dépenses ordinaires. (Dr Palemberg, *Traité d'hygiène publique.*)

familles indigentes pourraient d'ailleurs en être exonérées jusqu'à une certaine consommation. Mais il est contraire à l'intérêt de la ville de favoriser l'usage gratuit de l'eau pour qui veut la prendre, par la multiplication des fontaines banales[1].

La distribution de l'eau, réclamée en vue de la protection de la santé publique, doit avoir pour but premier de fournir à tous les habitants une eau de bonne qualité pour l'alimentation. Or, il faut bien considérer que la quantité nécessaire pour cet usage est forcément restreinte, et qu'il n'y a aucun avantage à l'augmenter; il ne s'agit, pour une famille de cinq personnes, que de une ou deux centaines de litres par semaine, soit une dépense de 0,10 par semaine, au tarif de 0,50 le mètre cube.

Dans ces conditions, les raisons de salut public qui imposaient la nécessité d'une canalisation d'eau pour le service privé, sont satisfaites, et les autres usages auxquels elle peut être appliquée, tout en présentant de grands avantages hygiéniques, ne viennent qu'en seconde ligne comme utilité; ils permettent d'ailleurs l'emploi d'une eau de qualité inférieure, telle qu'on peut l'avoir partout à sa disposition.

Ce que l'on doit désirer, au point de vue de l'hygiène, c'est que ces usages prennent un développement de plus en plus considérable.

Les nettoyages fréquents, les bains, l'hydrothérapie, l'installation de water-closets à l'anglaise sont toutes mesures d'un intérêt sanitaire évident, mais ce sont les habitudes de propreté qu'il faut donner à celui qui ne les possède pas, les mœurs qu'il faut réformer.

La cherté de l'eau n'empêche pas les personnes propres de faire de l'eau l'usage abondant auquel elles sont habituées; le bon marché n'a jamais donné à personne les habitudes de propreté qui lui font défaut.

On a pu observer dans toutes les villes où les concessions d'eau sont données au robinet libre, que lorsqu'il se produit une disette d'eau par suite d'une consommation exagérée, ce n'est jamais parce que les habitudes se réformant, les usages hygiéniques que nous citons plus haut se répandant, la consommation utile augmente; c'est toujours parce que, par négligence, indifférence ou mauvais vouloir, les abonnés laissent leurs robinets ouverts d'une manière continue, de sorte que l'eau se perd inutilement.

Ce n'est donc pas par l'absence de taxe ou par la réduction de la taxe qu'il faut chercher à favoriser la consommation de l'eau. On arrivera plus sûrement au résultat en rendant moins coûteuses les dépenses d'installation, qui constituent toujours le principal obstacle, et en ne fixant pas un minimum d'abonnement, qui pèse lourdement sur les petits consommateurs qui sont aussi les plus nombreux.

Qu'ont fait les compagnies gazières pour favoriser la consommation du gaz dans les habitations? Elles ont posé gratuitement la conduite pénétrant chez l'abonné, elles ont vendu, donné en location ou même prêté gratuitement des appareils permettant l'emploi du gaz, et les résultats ne se sont pas fait attendre.

1. A Londres, il n'y a pas de fontaines publiques, mais l'eau arrive partout où on en a besoin. (Dr Vallin. *Revue d'hygiène.*)

Jamais elles n'ont considéré que l'abaissement du prix du gaz amènerait un accroissement notable de consommation pour les usages privés[1].

Par l'emploi de procédés analogues, la consommation utile de l'eau deviendrait vite celle que peuvent souhaiter les partisans de l'hygiène la plus complète, et l'exploitation donnerait des accroissements de recettes qui permettraient de faire face aux accroissements de consommation.

II. — Divers modes d'abonnement

Le principe de la tarification de l'eau étant admis, comment, au point de vue d'une exploitation soucieuse des prescriptions sanitaires, de la commodité des abonnés et des intérêts propres de l'exploitation, l'abonnement doit-il être établi?

Les inconvénients de l'ancien mode de distribution, dans lequel tous les branchements partent d'un même réservoir, sont trop évidents pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter. La dépense pour chaque abonné est trop lourde pour qu'il puisse en être question aujourd'hui, quelles que soient les circonstances.

Il n'en est pas de même pour le système de la distribution intermittente. Celui ci est encore en usage dans plusieurs villes et il convient d'en examiner les résultats. Comme nous l'avons dit déjà, les abonnés n'ont pas la faculté de puiser l'eau à leur convenance; l'ouverture des robinets est effectuée par les fontainiers à une certaine heure de la journée. La durée de l'ouverture atteint parfois une heure ou deux; elle est, d'autres fois, limitée à quelques minutes seulement.

Pendant ce temps, l'abonné doit faire sa provision de la journée, et, dans ce but, remplir les récipients dont il dispose.

Ainsi, l'abonné est tenu de se munir de récipients d'un assez grand volume; ceux-ci sont plus ou moins bien entretenus, de sorte que l'eau destinée à la boisson ne sera pas dans un état bien certain de pureté au moment où elle devra être consommée; elle ne sera jamais fraîche, et une bonne partie en sera souvent jetée inutilement.

Une autre cause d'insalubrité peut provenir de la vidange des conduites et tuyaux de branchement, par les robinets ouverts situés à la partie inférieure de la canalisation et par les fuites. Les conduites sont ainsi partiellement vidées, une rentrée se produit forcément, dans les parties élevées, par les points défectueux de la canalisation. Cette rentrée est souvent d'eau sale.

Enfin, le long espace de temps pendant lequel l'eau reste immobile dans la canalisation est préjudiciable à sa pureté.

Le système est donc condamnable, tant au point de vue de la commodité de l'abonné, qu'au point de vue sanitaire. Il ne tend qu'à restreindre l'usage de l'eau dans les limites les plus resserrées, tout en n'assurant pas la consommation

1. Il n'en est pas de même, bien entendu, pour les usages industriels.

utile de toute l'eau dépensée : rien de plus contraire aux préceptes de l'hygiène. « Mieux vaut encore, a-t-on dit avec grande raison, laisser gaspiller dix litres d'eau que d'empêcher d'en employer utilement un seul »[1]. Il crée, enfin, une situation fâcheuse, au point de vue des services d'incendie. Si, lorsqu'un incendie se déclare en un point, il faut attendre que l'on soit allé chercher le fontainier, et que celui-ci soit venu ouvrir les robinets, le feu qui commence a le temps de prendre des proportions considérables avant que l'on ait pu mettre les pompes en action, d'autant mieux que celles-ci ne s'amorceront que lorsque les conduites qui étaient vides auparavant se seront remplies et purgées d'air.

A Manchester, les pertes par le feu ont été réduites de 21 à 70/0 depuis l'établissement de la distribution continue[2].

Devant les graves inconvénients de la distribution intermittente, on a cherché à obtenir la fixité dans la consommation de l'eau par un procédé qui, en réalité, ne permet pas à l'abonné de puiser l'eau entièrement à sa volonté, mais lui laisse cependant une certaine latitude; nous voulons parler de la distribution à l'aide d'orifices jaugés. Elle nécessite que l'abonné possède un réservoir d'assez grande capacité, dans lequel l'eau coule régulièment, et d'une manière continue, par un mince filet, le débit étant réglé par la section, toujours très faible, de la jauge. Un trop-plein laisse évacuer l'eau lorsque le réservoir est rempli.

Les inconvénients de ce mode de distribution sont nombreux.

Certaines eaux attaquent les réservoirs garnis de zinc ou de plomb et donnent naissance à des produits toxiques. En outre, il s'y forme toujours des dépôts qui finissent par former de véritables colonies de germes véhiculés par l'eau.

On se rappelle que lors d'une épidémie d'ictère qui éclata, il y a quelques années, à la caserne de la Nouvelle France, à Paris, tous les moyens employés pour enrayer la contagion échouèrent, jusqu'au jour où l'on songea à nettoyer le réservoir qui alimentait la caserne en eau potable. L'épidémie cessa dès que ce nettoyage fut effectué.

Il est, d'ailleurs, un principe constant, au point de vue de la technique sanitaire des distributions d'eau, c'est que la circulation doit se faire d'une manière continue et sans arrêt jusqu'aux points de consommation. C'est le meilleur moyen pour éviter la multiplication des germes nuisibles rendant l'eau malsaine; c'est aussi le meilleur pour conserver à l'eau la fraîcheur qu'elle possède dans la canalisation. Avec les réservoirs placés, comme on le fait en général, soit à la partie supérieure des maisons, soit dans les cours, on est toujours assuré d'avoir de l'eau trop chaude en été, trop froide en hiver — il faut même, en hiver, protéger soigneusement le réservoir contre la gelée, ce qui constitue un sérieux embarras.

Les qualités de pureté, de fraîcheur tant recherchées dans une bonne eau potable sont donc tout à fait compromises par ce système de distribution, très désavantageux, en outre, pour l'abonné, à d'autres points de vue. Il exige, en effet, des frais assez élevés pour l'acquisition et la pose du réservoir, et celui-ci est fort encombrant. Si l'abonné a besoin d'eau et que le réservoir soit vide, il est obligé d'attendre, et le cas se présentera d'autant plus fréquemment que pour diminuer les frais, on se sera muni d'un réservoir de plus petites dimensions.

Il arrive encore, dans les maisons à plusieurs étages alimentées par un réservoir unique, qu'un locataire peut vider le réservoir au détriment des autres; il existe ainsi, entre les différents locataires, une solidarité gênante. Enfin, le débit lui-même, que l'on se flattait de maintenir constant, peut être très variable. Les jauges, de dimensions toujours exiguës, formées parfois de tubes capillaires, s'engorgent quelquefois, de sorte que l'écoulement s'arrête. D'autres fois, elles s'agrandissent par l'usure, surtout si l'eau contient un peu de sable en suspension. Enfin la constance du débit suppose, l'orifice restant invariable, la constance dans la pression. Or, la pression ne peut pas être constante; la température même de l'eau a une influence sur la vitesse d'écoulement.

(*A suivre*). G. MANÈS.

1. G. Deacon. — Dr Vallin.
2. Bechmann, *Salubrité urbaine*.

LA

BIBLIOTHÈQUE D'ARCHITECTURE

DE M. LESOUFACHÉ

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS[1]

M. Lesoufaché n'a pas seulement bien mérité de l'architecture par tant de combinaisons ingénieuses et élégantes introduites dans l'aménagement de nos maisons modernes, dont il a créé un type des plus intéressants : il a également droit à la gratitude de tous les amis de cet art pour la sollicitude avec laquelle il a réuni une inappréciable série de documents imprimés, gravés ou dessinés. S'inspirant des vues si élevées qui ont présidé à cette collection, à la formation et au classement de laquelle elle avait pris une part active, Mme Lesoufaché n'a pas voulu qu'un tel ensemble fût dispersé et a fait don de tous ces trésors à l'École des beaux-arts, où une salle spéciale a été consacrée à ce magnifique dépôt et a reçu le nom de la généreuse donatrice.

Je crois faire œuvre utile aux artistes et aux amateurs en leur communiquant, sous forme de catalogue, la liste de ceux de ces ouvrages qui se rapportent à l'architecture. Ce sera une véritable bibliographie de la matière.

I

La série des traités d'architecture s'ouvre par Vitruve : le

(1) Nous extrayons du journal « L'Architecture » ce très intéressant article dû à la plume du savant conservateur de l'École des Beaux-Arts.

théoricien romain est représenté par d'innombrables éditions et commentaires, aussi bien conservés que richement reliés, parmi lesquels je citerai les suivants :

Édition de Fra Giocondo. Venise, 1511.

Autre édition du même. Venise, 1513.

Édition de Cesare Cesariano, l'élève de Bramante. Milan, 1521.

Édition de G. B. Caporali. Pérouse, 1536.

Texte latin, publié et annoté par Guillaume Philander. Rome, 1541.

Raison d'Architecture antique, extraicte de Vitruve et aultres anciens architecteurs, nouvellement traduit d'espagnol en françoys, à l'utilité de ceux qui se délectent en édifices. Paris, 1539. Autre édition, 1542.

Édition de Strasbourg. 1543.

Architecture, ou Art de bien bâtir, de Marc Vitruve Pollion, mis de latin en françoys, par Jean Martin. Paris, 1547.

Autre édition, par le même. Paris, 1572.

Autre édition, par le même. Paris, 1618.

Édition de Barbaro. Venise, 1556.

Traité de l'Architecture suivant Vitruve, par Pierre Daret, graveur ordinaire du Roy. Paris, 1648.

Abrégé des dix Livres d'Architecture de Vitruve, par Claude Perrault, membre de l'Académie des sciences. Paris, 1674.

Autre édition, par le même. 1684.

Etc., etc.

Léon-Baptiste Alberti, l'éminent architecte du palais Rucellai à Florence et du temple des Malatesta à Rimini, et le premier en date parmi les théoriciens de la Renaissance, est représenté par deux éditions :

L'Architettura tradotta in lingua fiorentina, da Cosimo Bartoli. Florence, 1550.

L'Architecture et l'Art de bien bâtir du sieur Léon-Baptiste Alberti, gentilhomme florentin, traduits de latin en françois, par Jean Martin. Paris, 1553.

A côté d'Alberti, une place doit être assignée au frère Francesco Colonna, l'auteur du *Songe de Poliphile*, ou *Hipnerotomachia Poliphili*, ce bréviaire de l'esthétique architecturale à l'époque de la Renaissance. M. Lesoufaché a conquis un exemplaire incomparable de la première édition, publiée à Venise en 1499, ornée de gravures qui sont certainement le chef-d'œuvre de la xylographie au XVe siècle. Il y a joint les traductions ou commentaires dont voici le titre :

Discours du Songe de Poliphile, déduisant comme Amour le combat à l'occasion de Polia, nouvellement traduict de langage italien en françois. Paris, 1541.

Le Tableau des riches Inventions couvertes du voile des feintes amoureuses qui sont représentées dans le Songe de Poliphile, dévoilées et sublimement exposées, par Béroalde. Paris, 1600.

De Sébastien Serlio, M. Lesoufaché a réuni une série d'éditions appartenant presque toutes au XVIe siècle.

Reigles générales de l'architecture, sur les cinq manières d'édifices, avec les exemples d'antiquités, selon la méthode de Vitruve. Anvers, 1545.

Le premier Livre d'Architecture de Sébastien Serlio, Bolognois, mis en langue françoyse, par Jehan Martin. Paris, 1545.

Le troisième Livre de Sébastien Serlio, translaté d'italien en franchois. Anvers, 1550.

Livre extraordinaire d'Architecture de Sébastien Serlio, architecte du Roy très chrétien. Lyon, 1551.

Il primo Libro d'Architectura di Sebastiano Serlio. Venise, 1551.

De Architectura Libri quinque a Carolo Saraceno ex italica in latinam linguam nunc primum translati. Venise, 1569.

Il settimo Libro d'Architettura. Francfort-sur-le-Mein, 1575.

Tutti l'opere d'Architectura et Prospettiva di Sebastiano Serlio, Bolognese. Venise, 1600.

Quinto Libro d'Architettura di Sebastiano Serlio, Bolognese. Venise. 1663.

Énumérer les éditions de Vignole serait une tâche fastidieuse : elles arrivent au total de vingt.

De Michele San Micheli, la bibliothèque Lesoufaché possède les *Fabbriche civili, ecclesiastiche e militari.* Édition de Venise, 1832.

Puis nous rencontrons le *Dell' Idea della Architettura universale*, de Vincenzo Scamozzi. Venise, 1615.

Dispareri in materia d'Architettura et Perspectiva, com pareri di eccellenti e famosi architetti che li resolvono, de Martino Bassi. Brescia, 1578.

Parmi les productions des autres architectes théoriciens de la Renaissance italienne, je citerai encore :

Libro d'Antonio Labacco appartenente a l'Architectura, nel qual si figurano Antiquità di Roma. Rome, sans date.

Della Architettura di Giovanni Antonio Rusconi. Libri dieci. Venise, 1590.

Le dernier grand architecte de la Renaissance italienne, Palladio (1500), compte à son actif trois éditions :

I quattro Libri dell' Architettura. Venise, 1570.

Traité des cinq Ordres d'Architecture, desquels se sont servis les anciens, traduit du Palladio, augmenté de nouvelles inventions pour l'art de bien bâtir, par Le Muet. Paris, 1645.

Les Bâtiments et les Dessins d'André Palladio, recueillis et illustrés par Scamozzi, avec des planches qui représentent les plans, façades et coupes. Vicence, 1776-1783.

II

M. Lesoufaché prisait par-dessus tout nos grands architectes français de la Renaissance, et il leur a assigné une place d'honneur. Je n'hésite pas à reproduire *in extenso* les titres de leurs ouvrages. Que de détails familiers ou candides ne renferment-ils pas !

Un des phénomènes les plus curieux de la Renaissance,

c'est que ses représentants se persuadaient qu'ils copiaient l'antique, alors qu'ils innovaient de toutes pièces. Dans ce cadre emprunté aux Romains, que d'imitations, que d'agencements, quel esprit nouveau! C'est dans ce sens qu'il faut lire les ouvrages de nos architectes français du XVI[e] siècle.

Voici d'abord le traité que Jean Bullant a publié à Paris, en 1564, sous ce titre trop modeste :

Reigle générale d'Architecture des cinq Manières de Colonnes, à sçavoir : Tuscane, Dorique, Ionique, Corinthe et Composite, à l'exemple de l'antique, suivant les reigles et doctrines de Vitruve. Au prouffit de tous ouvriers besongnans au compas et à l'esquierre. A Escouën.

La collection possède, en outre, du même auteur :

Recueil d'Horlogiographie, contenant la description, fabrication et usage des horloges solaires. Paris, 1561.

Petit Traicté de Géométrie et d'Horlogiographie pratique. Paris, 1564.

L'œuvre de Du Cerceau, réuni par M. Lesoufaché au prix de cinquante années d'efforts, est certainement le plus riche qui existe; il comprend plus de quinze cents pièces. Dans la monographie qu'il a consacrée au spirituel et fécond architecte et graveur de notre Renaissance française, M. Henry de Geymüller n'a eu garde de négliger une source d'informations si précieuse et qui lui était si libéralement ouverte par son possesseur. Il a donné le détail de toutes les raretés qui y figurent. Aussi puis-je me borner à publier la liste des volumes ou des recueils factices, tels qu'ils ont été classés par M. Lesoufaché.

Quinque et viginti exempla Arcuum. Orléans, 1549.

Grotesques. Orléans, 1550.

Fragments antiques. Vues optiques. Orléans, 1550-1551.

Temples anciens. Orléans, 1550.

Livre d'Architecture de Jacques Androuet du Cerceau, contenant les plans et dessaings de cinquante Bastiments tous différents, pour instruire ceux qui désirent bastir. Paris, 1559.

De Architectura. Paris, 1559.

Liber novus complectens multas et sarias omnis ordinis tam antiquorum quam modernorum fabricas, jam recens æditus. 1560.

Second Livre d'Architecture, contenant diverses ordonnances de cheminées, lucarnes, portes, fontaines, etc. Paris, 1561.

Arabesques. Paris, 1562.

Grotesques. Paris, 1562. 2[e] édition.

Livre de Grotesques. Paris, 1566.

Instruments mathématiques et méchaniques, servants à l'intelligence de plusienrs choses difficiles, inventez par JACQUES BESSON, *dessinez et gravez par* ANDROUET DU CERCEAU. Orléans, 1569.

Le premier et le second Volume des plus excellents Bastiments de France. Paris, 1576.

Leçons de Perspective positive. Paris, 1576.

Antiquæ Urbis Imago, accuratissime ex vetustis monumentis formata. 1578.

Livre d'Architecture de JACQUES ANDROUET DU CERCEAU, *très utile à ceux qui veulent bastir.* Paris, 1582.

Livre d'Architecture. Paris, 1611.

Petit Traitté des cinq Ordres de Colonnes. Paris, 1583.

Livre des Édifices antiques romains.... partie desquels se void encore à présent, le reste aiant esté ou du tout ou en partie ruiné. S. l., 1584.

(*A suivre*).

NOUVELLES DIVERSES

Mort d'un Architecte espagnol. — On nous apprend d'Espagne la mort de Don Demetrio de los Rios, qui était chargé de la restauration de la cathédrale de Leon. Son prédécesseur, dans ce grand travail, était le célèbre Madrazo, qui, lui aussi, est mort à son poste. La réputation de Demetrio de los Rios avait commencé à Séville où il a construit une des façades ajoutées à la cathédrale. En outre, il était aussi l'architecte de l'Ayuntamiento, ou Hôtel de Ville et du monument de Murillo. C'est il y a douze ans qu'il fut appelé à Leon, et il a presque terminé cette admirable restauration.

A ce propos, nous ne saurions trop féliciter le gouvernement espagnol qui, malgré les très lourdes charges qui pèsent sur son budget, a toujours tenu à honneur de consacrer des sommes importantes pour la conservation et la restauration des monuments que lui ont légués les siècles passés.

Décoration de l'Hôtel de Ville. — M. Chéret, connu surtout pour ses merveilleuses affiches, qui par cela même a une grande expérience de la décoration des surfaces murales, a été chargé de faire un carton qui sera reproduit en tapisserie. C'est avec un grand intérêt que nous verrons le résultat. Ce dont nous sommes d'avance certain, c'est d'un effet décoratif et artistique.

Congrès des Architectes à l'Exposition de Chicago. — A l'occasion de l'Exposition universelle de Chicago, il y aura un congrès d'architectes. Le comité, chargé de l'organisation de ce congrès, est composé de MM. D.-H. Bunham, président, W. L. B. Jenney, vice-président, et de S.S. Beman. Le meeting qui se tiendra en août 1893 sera probablement la réunion la plus nombreuse d'architectes qui se soit tenue. Un sous-comité, composé de M. Richard, M. Hunt, président, et de MM. C. F. Mac Kun, Henry van Brunt, D. Adler et W L. B. Jenney, est chargé plus spécialement des invitations et du programme des questions que l'on discutera.

A propos de fouilles. — Par les nombreuses fouilles qui ont été faites, nous avons appris beaucoup en ce qui concerne les mœurs des anciens peuples. Mais ce qu'on n'a pu encore décider, c'est si comme civilisation, ces peuples n'étaient pas plus avancés que la génération actuelle.

Nous savons bien comment vivait un riche citoyen romain et les fouilles qu'on a faites en Angleterre peuvent encore nous renseigner à ce sujet.

A Woodchester, dans le comté de Gloucester, on a découvert une villa romaine de grand style, et la magnifi-

cence de ses ruines montre qu'elle aurait pu se comparer à plus d'un palais moderne, bien qu'elle n'ait été que la résidence d'un particulier.

Tout est grandiose. Il y a des salles de 15 mètres carrés, qui entourent des jardins formant cours de près de 50 mètres carrés. Les parquets sont en mosaïques. Les murs couverts de fresques, et de nombreux fragments de statues de marbre prouvent que, au point de vue de l'art et du luxe, les anciens n'auraient rien à nous envier.

Évidemment les inventions modernes ne s'y trouvaient pas, mais les maisons étaient certainement plus grandes, montraient plus de goût et de richesse et étaient plus solidement construites.

Quelle est la maison construite de nos jours qui dans quinze cents ans permettra de reconstituer notre civilisation ?

Les architectes en bicycles. — M. John Calvin Stevens de New-York organise pour l'été prochain une excursion en Europe d'architectes bicyclistes. Ils seront une vingtaine qui viendront nous voir, et nous leur promettons dès aujourd'hui un excellent accueil. Il sera curieux de voir les notes qu'auront prises ces architectes fin-de-siècle, et si dans les petites communes qu'on ne visite généralement pas quand on voyage comme tout le monde, ils récoltent d'utiles documents.

MAIRIE DE LA VILLE DE NANTES

Construction d'un Musée de peinture et de sculpture

CONCOURS AU 2e DEGRÉ

Arrêté :

Le Sénateur, Maire de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur :

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 16 juillet, 20 août et 18 novembre 1891, dûment approuvées par l'autorité supérieure, portant que la construction d'un Musée de peinture et de sculpture serait mise au concours par la Ville de Nantes et que ce concours aurait lieu à deux degrés sur un programme et à des conditions fixées auxdites délibérations ;

Considérant qu'il a été procédé au concours au premier degré et que le jury du concours a statué sur ses résultats suivant procès-verbal en date du 8 mars courant ;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir le concours au deuxième degré et que l'article 8 des conditions du concours investit le maire du droit de fixer, par arrêté, le point de départ et l'échéance du délai de cinq mois imparti pour cette seconde épreuve.

Arrête :

Article 1er. — MM. Arfvidson et Antoine, Blavette, Breasson, Cornil-Lacoste, Huguet, Josso et Louvet, auteurs des sept projets classés par le jury en première ligne, sans numéro d'ordre entre eux, sont admis au concours au deuxième degré et conséquemment sont invités à produire dans un délai de cinq mois le rendu de leur projet.

Ce délai commencera à courir du 1er avril prochain et expirera le 1er septembre 1892, à neuf heures du soir.

Article 2. — Les projets du deuxième degré signés par leurs auteurs et comprenant les plans, élévations et coupes, mémoires et devis spécifiés à l'article 9 des conditions du concours, devront être parvenus au secrétariat général de la mairie de Nantes dans le délai imparti à l'article premier du présent arrêté, à peine d'exclusion du concours.

Article 3. — M. le Secrétaire en chef et M. l'Architecte en chef sont chargés d'assurer l'exécution de cet arrêté.

En l'Hôtel de Ville, à Nantes, le 19 mars 1892.

Le Sénateur, Maire,

Signé : E. GUIBOURD.

Pour expédition :

Le Sénateur, Maire,

F. H. LE RAMEAU, adjoint.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 1. — Quand on compare cette habitation aux riches et puissantes demeures seigneuriales de la même époque, on est un peu surpris de la modestie de ce que, dans la bonne ville d'Angers, on appelle le Château du duc d'Anjou. Situé au centre des remparts et fortifications du château-fort d'Angers, ce castel nous paraît tenir lieu du donjon classique qu'il a sans doute supplanté pour assurer aux ducs d'Anjou une résidence possible aux jours, de plus en plus rares, où ils devaient se confiner dans ce réduit. Le caractère de son architecture, et surtout le mode de sa construction, lui enlèvent, du reste, l'aspect rébarbatif des édifices militaires et il ne semble pas que son architecte ait jamais voulu lui faire jouer des rôles héroïques. Cela ressemble assez volontiers à la demeure moderne d'un bourgeois enrichi que hante le cauchemar de l'habitation à tourelles : encore ce bourgeois eut-il voulu des machicoulis qui font totalement défaut ici.

Pl. 2 et 3. — Notre ami Toutain a construit, sur la route du Point-du-Jour à Auteuil un petit hôtel fort original, formant dépendance d'une petite usine dont l'architecture garde le caractère sobre et bien bâti de l'hôtel lui-même. Notre confrère excelle à manier la meulière et ce petit édifice a réellement un caractère d'art très marqué et d'une originalité de très bonne tenue.

Le plan est de plus fort bien agencé et la façade principale des salons donne sur un jardin décoré lui-même d'édicules des plus intéressants.

Pl. 4. — Toutes nos habitations nouvelles marquent de plus en plus la volonté bien arrêtée de revenir aux décorations des boiseries sculptées rehaussées d'étoffes murales ou de tapisseries. Il est donc indispensable de revoir les beaux spécimens de cet art si méconnu depuis le commencement de ce siècle : le Musée des arts décoratifs en possède quelques superbes exemples parmi lesquels nous avons choisi cet élégant amortissement de panneaux.

Pl. 5, 6, 7, 8. — Afin de protéger l'intérieur des mosquées et dans le but de clore certaines parties d'une destination secondaire, l'islamisme avait compris qu'à l'imitation des anciens dans leurs temples et les chrétiens dans leurs églises, il devait faire usage, comme système de fermeture

de portes, de vantaux de forme, de nombre et de dimensions divers, dont les faces antérieures et postérieures pouvaient, suivant les circonstances, recevoir une décoration d'une plus ou moins grande richesse.

Selon toute apparence, la nature ou la constitution de ces vantaux fut assez variée. Ainsi on en fit de bois sculpté, peint et doré, ou de pièces rapportées avec des compartiments; on en composa également de métalliques, c'est-à-dire de fer ou de bronze.

Dire qu'il y a eu chez les Arabes, des vantaux de portes de bronze, c'est avancer que la fonte de ce métal a été pratiquée par ce peuple, et assigner aux œuvres de cette industrie une date particulière; c'est prouver que cet art a parcouru des phases diverses.

Or tout travail qui, par sa nature, tendrait à rechercher ces transformations, à les définir, à les classer pourrait être considéré comme une espèce d'histoire de cette branche de la technique.

Ce serait un sujet assez intéressant à entreprendre que l'histoire de la métallurgie arabe, et nul doute qu'il y aurait là, sous plusieurs rapports, bien des notions à connaître et des faits à signaler, car pour le traiter d'une manière convenable, il ne faudrait rien moins que passer en revue tout ce qui, comme métaux, a pu être employé ou exécuté à différentes époques.

Ces œuvres, qui donnent au moins une idée de l'état de l'art à l'époque de leur exécution, fournissent une preuve irréfragable que la fonte des métaux, mais plus spécialement celle du bronze, fut dès une certaine époque pratiquée et cultivée par les Arabes.

Il est peu de mosquées, au Kaire, dont les portes principales ne soient pas ornées d'appliques de bronze, niellées ou damasquinées d'or ou d'argent. Nous avons représenté de ces portes en grand nombre et toutes variées : quelques-unes remontent à une époque reculée. Les plus élégantes et les plus complètes sont celles de la mosquée d'El-Youçoufy, dont les damasquinures ont disparu, mais dont on retrouve encore les traces. Celles de la mosquée d'El-Rhangah, que nous avons reproduites aussi, contiennent des figures d'animaux qui subsistent dans un des angles; ces figures ont été probablement dessinées par le compositeur, mais elles ont été oblitérées dans les autres compartiments par un ciseleur trop scrupuleux.

La disposition et l'ornementation de ces portes ne varient guère. On retrouve tous les éléments d'une donnée générale dont on ne s'écarte pas, car les mêmes parties constitutives y occupent constamment les mêmes places. Si ce n'étaient les inscriptions, la disposition est la même que celle de certains panneaux de marbre ou de faïence, et de la plupart des tapis de cette époque.

Les portes de bronze qui ornent les mosquées du Kaire ne sont pas fondues en bronze solide, mais seulement faites de bronze appliqué sur un fond de bois. Les portes de l'église Sainte-Sophie, transportées de Constantinople à Venise où elles décorent l'église Saint-Marc, sont fondues en bronze massif.

A la mosquée de Cordoue, il y a cinq portes de bronze, ou revêtues de plaques de ce métal; il y en avait jadis vingt et une semblables.

Pl. 9. — Nous avons publié dans un précédent numéro les élévations perspectives de cette habitation, mi-partie industrielle, mi-partie villa. Ce programme va se développant de plus en plus dans nos mœurs où la petite industrie augmente rapidement et crée une nouvelle forme dans nos productions industrielles. Les meilleures maisons ont aujourd'hui leurs ateliers attenant à leur habitation même et surtout hors des villes, de telle sorte que la vie du patron et de l'ouvrier s'identifie peu à peu sur la base de la participation aux affaires.

L'architecture enregistre ces transformations sociales et la forme qu'elle leur donne est intéressante à étudier.

Pl. 10. — Voici pour ceux d'entre nous que préoccupe le retour aux belles traditions de l'art français, au point de vue mobilier, un magnifique spécimen de ces belles armoires Louis XV qui sont la gloire des collections. Rien d'élégant et de somptuairement décoratif comme ces beaux meubles qui n'ont que l'inconvénient d'exiger de grandes pièces.

Mais si vous les faites copier, ne craignez pas d'en réduire les proportions, car alors vous obtiendrez des meubles d'une rare élégance et d'une finesse bien supérieure aux modèles eux-mêmes. Ou plutôt vous leur rendez leur élégance primitive en les remettant à l'échelle de nos pièces quelque peu minuscules eu égard aux vastes pièces pour la décoration desquelles elles ont été faites.

Pl. 11. — Cette charmante école de notre confrère Étienne contient, outre les classes traditionnelles, une école maternelle, une crèche, un ouvroir et tout ce qui constitue le programme école dans son complet développement.

Construit très simplement avec les matériaux du pays, ce groupe scolaire, avec ses bâtiments largement espacés et aérés, reliés entre eux par des portiques et des préaux couverts et découverts, constitue une œuvre où la sincérité de la construction voit sa modestie décorative rehaussée par la belle ordonnance de son plan.

Pl. 12. — Le vieux puits de Coutras reste et restera toujours comme un modèle d'ordonnance architecturale très sagement approprié aux besoins qu'il doit représenter. En effet, le puits qui alimente la maison d'eau potable doit être mis à l'abri des eaux pluviales qui entraînent dans leur chute les poussières infectieuses de l'atmosphère. Il doit aussi être étanche dans ses parois pour empêcher les infiltrations des eaux superficielles venant de traverser les terres de culture dont elles entraînent les principes de fumure et contamineraient l'eau de la source profonde à laquelle donne accès la margelle du puits.

Il doit enfin être décoré et rehaussé de détails architectoniques qui frappent l'esprit du vulgaire surtout, car c'est le « vulgaire » qui va au puits tirer l'eau pour laquelle il sera d'autant plus respectueux qu'elle sort d'un plus beau récipient.

De même qu'un paysan ôta machinalement ses sabots pour entrer dans un salon, de même il ne salivera pas ou ne rincera pas son linge dans un puits comme celui de Coutras.

L'art dans ce cas est une leçon et un appoint à l'utile.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Angers, imprimerie Burdin et Cie.

SOMMAIRE DU N° 3-4.

CHATEAUDUN [1]

CHAPITRE PREMIER

Certain jour de septembre nous chassions en aimable compagnie dans le Loir-et-Cher, le pays des chasses en battues, quand le hasard nous donna pour poste un angle de taillis d'où se découvrait au sommet d'un coteau les immenses plaines de la Beauce. Or, les premières bestioles qu'éveillent les préparatifs d'un rabat de chasse appartiennent toujours à la gent « corneille » et le départ de ces hôtes sombres indique sûrement la mise en marche des traqueurs.

C'est donc sans surprise qu'après quelques instants nous entendîmes au-dessus du bois le cri guttural d'une corneille en haut vol jetant dans l'espace cette sorte d'exclamation, plaintive plutôt que cri d'oiseau, que l'on ne peut entendre sans voir s'assombrir un peu cette solitude des champs si sensible à nos cœurs de Parisiens sursaturés de bruit et que le silence de la nature agreste étourdit toujours.

Etrange il est, en effet, cet oiseau singulier, vêtu de grand deuil, superstitieusement abhorré de tous, traqué partout comme un malfaisant, et dont le nid, presque toujours insaisissable, est invariablement perché dans les pierres branlantes des hautes tours ruinées. Machinalement l'idée de ruines s'attache à sa présence et ses courses en haut vol dans l'espace, le plus souvent seul et isolé, le font ressembler à ces ilotes de l'antiquité marqués du sceau funeste des réprouvés. Aussi quand ce solitaire jette dans l'espace ce gémissement guttural, en regagnant son gîte aérien, il nous apparaît toujours comme l'écho de ce monde disparu des seigneurs d'antan dont il a pris la demeure et dont seul il semble pleurer le souvenir. Et toujours, machinalement aussi, la pensée suit son vol que devancent les yeux, pour chercher dans l'espace la ruine où ce désolé va porter ses plaintes et abriter sa singulière existence.

Ce jour-là, la corneille dont le morne appel avait éveillé notre attention, s'élevait lentement dans l'espace comme pour une longue course, car en effet devant nous la plaine immense s'allongeait sans montagnes ni ruines. Et cependant aux confins de cet horizon beauceron, une découpure bleue semblait être le but de la bestiole; en prolongeant du regard le trajet déjà parcouru, on percevait nettement sur cette ligne une brusque saillie à laquelle un œil d'architecte ne pouvait se tromper; vieux ou jeune, l'édifice où courait la corneille était là!

D'une interrogation faite à notre porte-carnier, nous obtînmes cette réponse : Châteaudun!

Châteaudun! Oh oui alors! corneille, tu es en bon chemin! Vole, oiseau, retrouver ce vieux débris de nos gloires passées et pour une fois ton « gémissement » est juste et rappelle à nos souvenirs tout un passé de grands noms, de grandes choses et de grands humains.

Jette ton cri à l'espace, bestiole! car en ton sinistre appel tu évoques les pages d'histoire d'une puissante seigneurie et tu peux rentrer orgueilleuse et fier à ce « Pagus dunensis » des Carnutes, qui devint « l'oppidum dunense » des Gaulois négligé des Romains, avant de passer des mains de Sigebert dans celles de Gontran par le traité d'Andelot, en 587, sous le titre de « Castelli Duno ».

En 911, les Normands le prennent d'assaut, le démantèlent et le mettent en tel état que, d'après la cartulaire de Saint-Père en Vallée « on n'entendait plus un chien aboyer dans le comté de Thibaud » son dernier maître, des mains duquel il passe en celles de son fils Thibaud le Tricheur, comte de Chartres et de Blois. Des reconstructions et restaurations de Thibaud le Tricheur il ne reste plus que la tour élevée en 935, dans laquelle Thibaud V enferme et fait mourir sous les plus cruels traitements Sulpice II, seigneur d'Amboise et peut-être aussi le malheureux roi Louis d'Outre-Mer!

Et lui-même quitte cette vallée de misère vers

1. Nous publierons prochainement une monographie du château de Châteaudun. La plupart des gravures qui illustreront ce volume ont été publiées dans le *Moniteur*. Nous pensons donc être agréables à nos lecteurs en publiant la notice introductive de M. J. Boussard.

975, laissant Châteaudun à son fils Eudes, marié à Berthe, fille de Conrad Ier, roi de Bourgogne-Tranjurane qui, à la mort d'Eudes, épouse en seconde noce le roi Robert, excommunié par Grégoire V pour ce très humain exploit.

Des trois fils d'Eudes et de Berthe, l'aîné, Thibaud II, meurt en 1004, laissant les comtés de Blois, Chartres et Dunois à son frère Eudes II qui entre en lutte contre le roi Henri, fils aîné de Robert, lequel du reste le bat à plate-couture, puis ayant voulu enlever la couronne à Conrad, roi de Bourgogne, il est de nouveau écrasé et tué cette fois le 15 octobre 1037.

Thibaud III, son fils, lui succède pour mourir en 1085 et reverser sur la tête de son fils Etienne les comtés réunis de Champagne, Chartres, Blois et Dunois, lequel devint un des chefs de la première croisade. Après une série d'incidents dramatiques au siège d'Antioche, il revient en France pour retourner en Orient, où il disparut sans laisser de traces à la bataille de Ramla, en 1102.

Son second fils, Thibaud IV, entre en lutte à son tour contre les rois de France et Louis le Gros, dont il finit cependant par devenir un des lieutenants après avoir vu son frère cadet, Etienne de Chartres, couronné à Londres en 1135 à la mort de leur oncle Henri Ier, roi d'Angleterre. Il meurt le 8 janvier 1152, laissant derrière lui la réputation d'un homme bon auquel la postérité a décerné le surnom de « Grand » et le titre plus familier de « comte Thibaud », dont le souvenir hante encore les cabanes de bûcherons sous les futaies de Marchenoir.

Thibaud V, son second fils, voulut forcer au mariage Eléonore, divorcée de Louis VII, roi de France, qu'il enferma au château de Blois, d'où elle s'échappe pour aller épouser Henri Plantagenet, duc de Normandie, qui devint roi d'Angleterre malgré la coalition de Louis VII et du comte de Dunois, qui trouva la mort au siège de Saint-Jean d'Acre en 1191 au cours de la deuxième croisade, laissant après lui le surnom de Thibaud le Bon en souvenir de toutes ses aumônes aux églises couvents et hospices du comté de Dunois. On attribue à ce Thibaud V les parties gothiques du château qui se trouvent à l'intersection des ailes du Nord et de Saint-Médard.

Son fils Louis participe comme croisé à la prise de Zara et Constantinople en 1203 et 1204, est créé duc de Nicée au partage de l'empire grec et meurt devant Andrinople en 1205. Comme son père, il donna beaucoup aux églises, mais aussi à la société civile naissante, en octroyant la Charte de commune à la ville de Châteaudun en 1197.

Enfin, son fils Thibaud VI meurt en 1218 sans laisser de postérité.

Les deux tantes, filles de Thibaud le Bon, se partagent la succession, et « Dunois » échoit à Marguerite, femme de Gauthier d'Avesnes. Leur fille unique, Marie d'Avesnes, porte les comtés de Blois et de Dunois dans la maison de Châtillon, dont elle épouse le premier du nom, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, qui est tué dans une rixe à Avignon, aux côtés de Louis IX.

Jean Ier de Châtillon succède à sa mère, épouse Alix, fille de Jean, duc de Bretagne, en 1254, et fait cette même année les honneurs de Châteaudun à Henri III, roi d'Angleterre : il meurt en 1279, laissant une fille unique mariée avec Pierre de France, comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis.

En 1281, il ratifie la charte d'affranchissement de la commune de Châteaudun en y ajoutant l'abolition de la corvée et du bien.

En 1285, il court au secours de son oncle Charles d'Anjou, après le massacre des Vêpres Siciliennes, et est égorgé nuitamment par des bandits des montagnes d'Aragon. Sa veuve, la comtesse Jeanne, meurt en 1292 sans postérité, laissant la seigneurie de Dunois à son cousin Hugues, auquel succéda en 1303 son fils Guy, qui avait épousé en 1298 Marguerite de Valois, sœur de Philippe VI.

Guy reçoit à Châteaudun le roi Philippe le Bel en 1307, abandonne au profit de Philippe de Valois, moyennant 15.000 livres, le droit de battre monnaie, et meurt en 1342.

Louis, son fils aîné, est tué à la bataille de Crécy en 1346, laissant trois fils: Louis II de Chatillon, mort en 1372, Jean II en 1381, et Guy de Chatillon, qui abandonne définitivement ses domaines et comtés à Louis de France, fils de Charles V, contre 200.000 écus d'or.

A sa mort en 1397, le comté de Dunois passe

en conséquence dans la maison d'Orléans en la personne du duc Louis d'Orléans, époux volage de la belle Valentine de Milan, et dont la fin tragique est connue de tous. Valentine mourut en 1408 sans avoir pu venger l'assassinat du duc Louis dont le fils aîné Charles est fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415 et reste vingt-quatre ans captif en Angleterre. En 1439, à son retour en France, il cède le comté de Dunois à Jean d'Orléans, fils naturel du duc Louis, son père par le sang, et qui, sous le nom de bâtard d'Orléans, ami et compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, devait venger sa famille et la France des vexations de l'Angleterre.

Ici nous quittons le domaine purement historique où nous volions derrière cette corneille fuyant les bois de Lierreville et dont le haut vol et le nom de son gîte « Châteaudun », avait éveillé soudain dans notre esprit parisien, engourdi par le bruit du silence, la vision rapide de l'épopée gigantesque de cette famille des Dunois dont chacun des membres a successivement été mêlé à tous les grands événements de notre patrie naissante. C'est qu'en effet, de tous ces puissants seigneurs, une tour seule est restée debout dominant de sa taille et de son grand âge le palais élevé à ses pieds et l'histoire de ses seigneurs peut seule rehausser ses lignes sombres.

Mais avec le bâtard de Dunois nous laissons l'épopée historique pour voir naître les transformations du palais de Châteaudun, et reprenant terre nous allons demander à un vieil ami la communication d'un des plus beaux travaux de restauration dû à la science d'un architecte français. M. Abel Boudier, a voué en effet de longues années à l'étude de reconstitution de ce superbe édifice et ses merveilleux dessins, récompensés d'une médaille d'or au Salon, vont compléter heureusement les descriptions arides de l'archéologue au style encombré et indigeste de faits et de dates.

CHAPITRE II

Suivons maintenant sur les magnifiques dessins et restitutions de M. Boudier, architecte, l'histoire si attachante de ce magnifique monument pour les magnificences duquel s'ouvre une ère nouvelle avec Jean d'Orléans, plus connu sous le nom de Dunois, qu'il a immortalisé.

En effet, le nouveau comte voulut une résidence plus en harmonie avec les besoins et la magnificence architecturale de son époque, que les demeures de ses prédécesseurs, qu'il fit raser pour construire la belle aile du Couchant ou de Saint-Médard.

En examinant la planche n° 1 où sont groupés les quatre plans des différents étages de ce beau palais, cette aile de Saint-Médard se trouve placée en façade lattérale de gauche, et notre planche 2 reproduit une élévation géométrale du nouveau corps de logis élevé par le bâtard d'Orléans.

Mais sa sollicitude pour le château se manifesta surtout dans l'érection de la Sainte-Chapelle. Avant lui il existait dans l'intérieur de la vieille forteresse une ancienne chapelle, dont Louis, comte de Blois, avait donné la desserte au chapitre de Saint-André, au commencement du XIIIe siècle, et que le chapitre avait lui-même cédée à l'abbaye de la Madeleine en 1220.

En 1446, elle menaçait ruine. Dunois et Marie d'Harcourt, sa deuxième femme, la firent démolir, et, dans l'espoir de réaliser plus tard un projet important, la remplacèrent d'abord par la construction, en dehors de l'enceinte du château et à l'est, d'une petite chapelle sous le vocable de saint Roch et de saint Sébastien.

Entourée plus tard par les galeries, ou cloître des chanoines de la Sainte-Chapelle, elle subsista en dehors du château, jusqu'à la Révolution, sous le nom de Saint-Roch, et servit, jusqu'à la même époque, de sépulture aux chanoines. En 1464, cette petite fondation ne suffisait plus à Jean d'Orléans, comte de Dunois, généralissime des armées du roi Charles VII.

A l'exemple de nos rois il voulut avoir sa Sainte-Chapelle, comme les Saintes-Chapelles de Paris, de Vincennes et de Bourges. Dès 1463, on s'était mis à l'œuvre, en abattant une partie de la clôture particulière de la forteresse, et en rasant et en comblant le fossé qui protégeait le donjon, afin de ne pas diminuer, par la construction nouvelle, la cour déjà trop restreinte.

S'il faut en croire également Guillaume Laisné, l'église fut terminée en 1465, car le 5 juin de la même année, la dédicace en était déjà faite.

A la mort de Jean d'Orléans en 1468, son fils

François, qui portait déjà le titre de comte de Longueville, du vivant de son père, fut qualifié comte de Dunois. Par les bons offices de Louis XI, il avait épousé Agnès de Savoie, belle-sœur du roi. Ce nouveau seigneur s'intéressa peu d'abord au comté de Dunois.

Le palais des comtes de Dunois est très vraisemblablement redevable à François d'Orléans et à Agnès de Savoie du bel escalier flamboyant du fond de la cour. Le bâtiment qu'avait fait construire Jean d'Orléans, et qui n'était desservi que par la tourelle octogonale, demandait un nouvel accès plus digne de lui. Il est donc supposable que les seigneurs qui devaient résider au château pendant tant d'années, y firent cette magnifique addition, dans la partie la plus agréable à habiter. Le gros bien limitant l'œuvre du cardinal-archevêque de Toulouse, de ce côté, et la différence marquée de style entre ces deux portions de l'édifice, confirment du reste cette hypothèse.

Ce fut François II d'Orléans, le fils aîné de François Ier et d'Agnès, qui leur succéda dans le comté de Dunois. Dès l'année 1505, le nouveau comte s'était marié à Françoise d'Alençon. Le roi Louis XII, son cousin, avait concouru à ce mariage et érigé, à cette occasion, en duché, la terre de Longueville, qui resta aux armes de l'ancienne maison d'Orléans. Dès lors, le nom du duc de Longueville remplaça, pour les propriétaires de Châteaudun, le titre de comte de Dunois. Françoise d'Alençon, sa veuve, épousa en 1516 Charles de Bourbon, connétable de France, duc de Vendôme. Elle devint ainsi mère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et l'aïeule d'Henri IV. Louis d'Orléans succéda à sa nièce Renée, dans le comté de Dunois et duché de Longueville.

Sa résidence favorite était le château de Blandy, en Bourgogne. Néanmoins, le château de Châteaudun continua à s'embellir de son temps; et les travaux de la magnifique aile du nord, commencés en 1512, sous l'impulsion vigoureuse et à l'aide des générosités du cardinal d'Orléans-Longueville, archevêque de Toulouse, son oncle, furent activement poussés jusqu'à sa mort en 1516.

Les travaux entrepris par le cardinal d'Orléans-Longueville furent continués sous les successeurs de Louis d'Orléans.

Le premier de ces successeurs fut Claude d'Orléans, son fils aîné, sous la tutelle de la duchesse de Longueville, Jeanne de Hochberg. Son passage dans le Dunois fut court, comme sa vie. Il périt à la funeste bataille de Pavie en 1525.

Claude d'Orléans-Longueville fut remplacé dans les comté de Dunois et duché de Longueville, ainsi que dans sa charge de grand-chambellan de France, par Louis d'Orléans, deuxième du nom, son frère.

Pendant son séjour dans son palais de Châteaudun, le nouveau comte, avec le cardinal son oncle, activa les travaux du château, entrepris en 1512 et suspendus vers 1530. Commencée en plein gothique fleuri, l'aile du nord s'acheva donc par le grand escalier, mais dans le style de la Renaissance.

A l'âge de quarante-huit ans, le cardinal d'Orléans-Longueville fut arrêté dans l'œuvre qu'il avait entreprise et qu'il poursuivait avec tant d'amour et de goût. La mort l'enleva lorsqu'il allait faire bâtir un troisième corps en retour de l'aile nord, et le caveau de la Sainte-Chapelle reçut son cœur.

De son mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude, duc de Guise, qu'il avait épousée le 4 août 1535, il n'avait eu qu'un fils, nommé François.

Ce François, troisième du nom, succéda aux biens et charges de son père, sous la tutelle de sa mère qui, après avoir refusé la main d'Henri VIII, roi d'Angleterre, se vit contrainte d'épouser Jacques V, roi d'Écosse.

Il jouit peu de ses possessions et dignités, car il mourut à Amiens le 22 septembre 1551, dans sa seizième année seulement. Son corps fut ramené à Châteaudun et inhumé dans la Sainte-Chapelle, auprès de ses glorieux ancêtres.

Comme il était sans postérité, sa succession passa aux enfants mineurs de son oncle, le marquis de Rothelin, dernier fils de Louis Ier d'Orléans, mort le 25 octobre 1548 et enseveli également dans le caveau de Dunois.

L'aîné de ces enfants se nommait Léonor. Il était né à Beaugency le 14 août 1542. Il fut fait prisonnier à la funeste bataille de Saint-Quentin (1557); mais, sa liberté recouvrée, il habita parti-

culièrement le château de Châteaudun, et s'unit, le 15 juillet 1563, à Marie de Bourbon-Vendôme, duchesse d'Estouville, grand'tante d'Henri IV, pour mourir à Blois en 1573.

Henri Ier d'Orléans, fils de Léonor et de la princesse Marie de Bourbon-Vendôme, était encore enfant lorsqu'il succéda à son père.

Il mourut le 29 avril suivant, à Amiens, des suites d'un coup de feu reçu dans une salve d'arquebusade, donnée en son honneur par la ville de Doullens, au moment où il y faisait son entrée.

Son corps fut rapporté à Châteaudun et inhumé, comme plusieurs de ses devanciers, dans la Sainte-Chapelle.

Il fut remplacé dans le comté de Dunois, le duché de Longueville, la principauté de Neufchatel et la charge de chambellan, par Henri II d'Orléans, son fils, qui naquit deux jours avant le funeste accident de Doullens.

Nous devons à Raoul Boutraye d'être fixé sur l'époque où la belle charpente de la tour remplaça la plate-forme et les créneaux primitifs, car dans son poëme, imprimé, comme nous l'avons déjà dit, en 1627, nous lisons :

> Non, vous n'approchez pas de cette tour altière,
> Qui ne s'allonge point en un sommet aigu,
> Mais porte jusqu'au ciel son plateau large et nu.

En rapprochant ces vers d'un extrait des papiers de M. Costé, grand bailli de Dunois, ainsi conçu :

« Le dernier jour d'août 1630, on posa au-dessus de la tour du château, la girouette »,

On demeure convaincu que la toiture actuelle a été établie entre 1627 et 1636. Au surplus, le moindre examen vient confirmer l'âge de cette œuvre remarquable.

Henri, mort le 11 mai 1663, fut le dernier des comtes de Dunois, enseveli dans le caveau de la Sainte-Chapelle du château.

Du mariage d'Henri II de Longueville avec la belle Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, étaient nées deux filles, dont la plus jeune fut appelée Mademoiselle de Dunois, et deux fils qui furent Jean-Louis-Charles d'Orléans et Charles-Paris d'Orléans. L'aîné accusait une faiblesse d'esprit telle, que son père l'avait engagé à entrer dans les ordres, pour laisser ses titres et ses biens à Charles-Paris.

Néanmoins, à la mort d'Henri II, et malgré les efforts de toute la famille pour l'en dissuader, Jean-Louis-Charles d'Orléans refusa de prononcer ses vœux et rentra dans le monde.

Charles Paris, son cadet, devint néanmoins duc de Longueville et comte de Dunois, après avoir été connu, jusqu'à la mort de son père, sous le nom de comte de Saint-Pol.

Le jeune prince périt victime de sa témérité, sur les bords de l'Issel, le 12 juin 1672, au commencement de la guerre entreprise par Louis XIV, contre la Hollande, et lorsque le roi venait de lui confier un régiment de cavalerie.

A son décès, ses biens et ses titres passèrent à son aîné. L'aîné de Longueville quitta Rome, reprit le chemin de la France et survécut à son frère environ douze ans.

Marie d'Orléans-Longueville, veuve d'Henri II de Savoie, duc de Nemours, sa sœur du premier lit, lui succéda dans ses biens.

Pendant sa longue carrière, la duchesse de Nemours resta assez étrangère au Dunois, et séjourna peu à Châteaudun. La mort l'enleva dans son hôtel à Paris en 1707, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Son cousin, nu-propriétaire du comté de Dunois, l'avait précédée dans la tombe, en 1703, laissant deux filles, Louise-Léontine-Jacqueline, dite Mademoiselle de Neufchatel, et Marie-Charlotte.

Au décès de la bienfaitrice de leur père, celles-ci se trouvèrent donc en possession du comté de Dunois, qui, par l'effet du partage fait entre elles, échut définitivement à Mademoiselle de Neufchatel.

Quelques années après, en 1710, eut lieu le mariage de Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, comtesse de Dunois, avec Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse. Cette union fut rompue, le 11 janvier 1721, par la mort de la duchesse de Luynes, âgée de vingt-cinq ans.

Marie-Louise-Charles d'Albert, leur fils, succéda à sa mère dans le comté de Dunois, et il était encore sous la garde-noble de son père,

lorsque le 21 juin 1723, éclata l'incendie qui consuma presque complètement la ville de Châteaudun, et exerça une bien funeste influence sur les destinées du beau palais des comtes de Dunois.

L'incendie de la ville de Châteaudun du 21 juin 1723 dévora plus de mille habitations, trois grandes églises, la maison commune de la ville, le bailliage, le grenier à sel et tous les autres édifices publics. A la suite d'un pareil désastre, la plus grande partie de la population se trouva sans asile. Mais, dans presque toutes les grandes calamités qui ont affligé leur ville, les Dunois ont toujours trouvé un refuge et une protection auprès des comtes. Le duc de Luynes, comme tuteur du jeune duc de Chevreuse, comte de Dunois, son fils, suivit les nobles exemples du passé : sa bienfaisance ne se démentit pas et resta toujours à la hauteur des circonstances. Il fit donc ouvrir les portes du château à tous ceux qui purent y loger, et la demeure des Longueville reçut une foule compacte de nouveaux hôtes.

Mais si l'humanité s'applaudit des bienfaits des propriétaires du château, l'art a probablement à regretter des pertes irréparables. Le mobilier disparut d'un grand nombre de pièces, pour laisser plus d'espace et soulager plus d'infortunes. En même temps, presque toutes les divisions intérieures firent place à de nombreuses cloisons et à une plus grande quantité de réduits; un ignoble badigeon se subsistua aux belles tentures, et les planchers, surchargés outre mesure, s'affaissant peu à peu, menacèrent si bien ruine, qu'il fallut les étayer pour la plupart.

Aussi, quand Châteaudun put renaître de ses cendres, le château fut-il moins heureux que la ville. Il continua de porter les traces de la charité de ses comtes jusqu'à nos jours, et d'être à peu près inhabitable pour les successeurs des Dunois et des Longueville.

Cependant, le jeune comte de Dunois grandissait. Le 21 janvier 1735, il épousa demoiselle Thérèse-Pélagie d'Albert, princesse de Gunberghen, sa parente, qui le laissa veuf sans enfant au mois de juillet suivant. Henriette-Nicolle Pignatelli d'Egmond, fille du duc de Gueldres, prince du Saint-Empire, devint sa femme en secondes noces, le 27 avril 1738.

Châteaudun fut doté, pendant son veuvage, d'une école de Frères des écoles chrétiennes qu'il établit en 1737, dans les dépendances du château.

Il mourut en 1771 et laissa titres et domaines à son fils Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert.

Le nouveau duc de Luynes, comte de Dunois, devint, sous Louis XVI, maréchal de camp, pair de France et colonel-général des dragons.

Quand la Révolution française éclata, il fut nommé député par la noblesse de Touraine. Dès le 21 juin, il se réunit au Tiers et vota avec la majorité.

Grâce à son caractère assez inoffensif, et en se soumettant du reste à toutes les vexations du parti révolutionnaire, il eut le bonheur de n'être point arrêté pendant la Terreur.

Seulement, le comté de Dunois et le chapitre de la Sainte-Chapelle sombrèrent dans la terrible tourmente.

Le château de Châteaudun, que la grande figure de Dunois aurait dû protéger, fut, comme tant d'autres, l'objet de honteuses dévastations. La Sainte-Chapelle surtout, la seule partie de l'édifice qui jusqu'alors fut demeurée intacte, subit de sacrilèges mutilations.

On ne respecta rien dans les jours de la Terreur. Le mobilier et les vases sacrés furent brisés et dispersés. Les soi-disant patriotes du temps jetèrent au vent jusqu'aux cendres du vainqueur des Anglais! et le caveau sépulcral, profané, fut complètement dépouillé des restes mortels de :

1° Marie d'Harcourt, deuxième femme de Dunois (son cœur);

2° Jean d'Orléans, comte de Dunois (son cœur);

3° François Ier d'Orléans (son cœur);

4° Agnès de Savoie (son cœur);

5° François II d'Orléans-Longueville (son cœur);

6° Jean d'Orléans, cardinal et archevêque de Toulouse (son cœur);

7° Louis II d'Orléans-Longueville (son corps);

8° Marquis de Rothelin (son corps);

9° François III d'Orléans-Longueville (son corps);

10° Léonor d'Orléans-Longueville (son corps);

11° Henri I[er] d'Orléans-Longueville (son corps);

12° Comte de Saint Pol (son corps);

13° Léonor, l'un de ses fils, tué à Montpellier en 1622 (son corps);

14° Et Henri II d'Orléans-Longueville (son corps).

(*A suivre.*) J. BOUSSARD,
Architecte du Gouvernement.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 13 et 14. — Si la ville de Toulouse produit des « Toulousins » elle offre en compensation à ses visiteurs une véritable moisson de documents exquis sur l'architecture française à l'époque de la Renaissance : plus on fouille et plus on trouve.

Voyez cette singulière entrée d'hôtel placée de façon si originale sur l'angle de l'édifice, et comme l'ordonnance générale de ces portes et fenêtres est vraiment œuvre savante et curieuse.

Pl. 15. — Ce puits d'Anvers vient corroborer notre dire à propos du puits de Coutras, à savoir que dans les mœurs de l'époque la décoration de ces édicules avait pour but de les protéger contre les malpropretés humaines en les décorant de façon suffisamment pompeuse pour en faire de véritables petits édifices qui imposent le respect au passant. Le dôme en pierre de Coutras est ici remplacé par le fer forgé de style gothique flamboyant.

Pl. 16. — Puissent les jolis spécimens des meubles du temps passé vous donner l'envie de visiter le musée des « Arts décoratifs », où s'accumulent chaque jour des chefs-d'œuvre de nos arts nationaux aux siècles passés. Là vous trouverez des leçons de choses si intéressantes que peut être serez-vous guéri à jamais de la pensée de vous adresser à votre tapissier pour orner vos demeures.

Pl. 17 et 18. — Et cependant il en est de ces industriels qui font de louables efforts pour raviver chez nous les traditions du bien faire en matière de style mobilier et l'un des plus instruits parmi eux, M. Tournayre, vient de publier, sous ce titre : la Porte, la Fenêtre et la Baie un très intéressant ouvrage dont ces planches sont des spécimens.

Écoutez du reste ce que dit M. Tournayre sur cette question délicate :

Le programme que je me suis tracé, en composant cet ouvrage, est une étude de la porte, de la fenêtre et de la baie ayant trait aux décorations d'intérieur.

Il m'a paru intéressant de représenter, style par style, et jusqu'à nos jours, les différents aspects que l'on peut obtenir dans l'arrangement de ces trois ouvertures, en leur attribuant le caractère d'une époque déterminée et en tenant compte surtout des exigences du goût moderne.

Dans les étoffes, j'ai évité, autant que possible, l'abus des draperies, cherchant à rendre d'autres effets par des moyens plus décoratifs, tels que broderies et applications.

L'ouvrage ne comporte que quelques exemples. Il pourra être utile aux décorateurs ou aux amateurs qui cherchent des indications sommaires pour ces sortes d'arrangements.

Bien que j'aie voulu limiter ce programme aux trois objets déjà désignés, j'ai dû forcément le dépasser en me préoccupant de l'entourage qui s'y relie. Aussi les détails des corniches, les départs des lambris indiqués dans cet ouvrage aideront à donner l'aspect général que pourraient avoir les pièces ainsi décorées.

La porte joue un rôle important dans une décoration d'ensemble. Il est donc utile de signaler les cas d'irrégularité qui se produisent dans l'installation de la portière :

1° La porte, placée au même nu du lambris, s'ouvre intérieurement;

2° La porte, placée toujours au même nu, s'ouvre extérieurement.

Dans le premier cas, l'étoffe, posée en avant, s'isole du chambranle qui devrait rester logiquement son cadre.

Dans le second, l'étoffe le couvre entièrement. Ce résultat est plus défectueux encore : il détruit une ligne architecturale essentielle.

L'installation de la portière étant nécessaire pour se calfeutrer, il convient de se préoccuper du moyen de la rendre pratique et de chercher, pour l'ensemble, un plus heureux effet décoratif.

Pour les deux cas signalés, il conviendrait d'établir le chambranle à une certaine distance de la ligne d'ouverture de la porte. En outre, ce chambranle devrait être assez saillant, dans la pièce, pour faciliter l'installation de la portière. Cette combinaison indispensable offrirait l'avantage d'ouvrir la porte à l'intérieur ou à l'extérieur sans déranger l'effet d'ensemble.

La porte pourrait encore être établie en retraite dans la baie.

Quand la porte placée dans le fond de la baie s'ouvre extérieurement, il est nécessaire que le chambranle recevant l'étoffe ait la traverse supérieure en contre-bas du plafond de la baie de 3 à 4 centimètres, pour permettre d'y placer ou une portière fermant ou une décoration fixe.

La fenêtre, ainsi que la porte, devrait fournir son chambranle, comme cadre, aux tentures qui l'ornent; ce serait plus rationnel. Mais il est rare que l'épaisseur des murs soit assez grande pour permettre aux châssis vitrés de se développer librement, sans être arrêtés par les rideaux. Presque partout, les tentures englobent ces chambranles. De là, inutilité de les construire, surtout de les sculpter. — Un simple arrondi sur les angles, ou boudin, suffirait pour relier le lambris aux ébrasements.

Ce principe admis, pour que les rideaux passent librement jusqu'au sol, il serait nécessaire que le soubassement du lambris et la cimaise eussent un temps d'arrêt.

Quant aux galeries qui soutiennent les rideaux, bien qu'elles les couronnent parfois très élégamment, en raison de leur simplicité, et que leur côté pratique offre aussi de

grands avantages, je leur préférerais, lorsque le programme le permet, un cadre décoratif. Ce serait plus complet et plus artistique.

La baie, séparant deux grandes pièces principales, est destinée, tantôt à être fermée par les rideaux, tantôt à recevoir des décors fixes.

Certaines de ces tentures sont posées en saillie sur le mur; d'autres, à l'intérieur du chambranle. Dans ce dernier cas, ces chambranles devraient être établis comme ceux des portes mentionnées plus haut.

L'installation des tentures d'un mur à l'autre demande une combinaison spéciale pour éviter l'empiétement des étoffes qui se produirait dans la pièce contiguë. Pour remédier à cet inconvénient, cette pièce devrait avoir sa baie indépendante de celle que je présente; elle pourrait être construite en boiserie légère avec un cadre ou chambranle, établie très près de la première, de telle sorte que les draperies placées entre ces deux constructions donnassent l'illusion d'appartenir aux deux pièces.

De cette façon, le décor ainsi logé serait plus logique et l'ensemble plus satisfaisant.

Chercher et produire « du nouveau » est l'irrésistible courant du jour et m'y associe en introduisant dans cet ouvrage, pour le compléter, une note personnelle et moderne ajoutée à la série des styles.

Je suppose une salle à manger en bois de chêne sculpté.

La porte est encadrée par un chambranle formé de deux troncs d'arbres reliés par une traverse sculptée de feuilles de géranium sur laquelle deux faisans sont perchés. Un peu de lierre pousse aux pieds des deux troncs.

Les panneaux de la porte d'entrée sont ornés : en haut, par des entrelacs de branches et de feuilles de marronnier, au milieu desquelles on découvre le chiffre du maître de la maison. Un rideau orne le panneau central.

Dans la disposition du lambris sculpté qui accompagne la porte, des feuilles de marronnier ornent les panneaux du haut; de petits animaux décorent ceux qui forment frise au-dessus du soubassement. Cette disposition ne peut se répéter qu'à certains endroits, les grands espaces de cette pièce réservés aux meubles exigeant un tout autre arrangement.

Dans la corniche, la frise serait décorée d'une peinture ou d'une céramique, sur fond or, représentant des pots de fleurs variées, posés à intervalles symétriques et reliés par une branche destinée à protéger ces plantes.

Des feuillages de fraisier et quelques fruits orneraient les moulures qui se terminent sous le plafond.

Le ton des étoffes qui décorent la porte serait vert-mousse; la portière et le lambrequin, en velours; la banderolle, en soie satinée.

Je suppose encore une fenêtre destinée à une chambre à coucher en bois peint (tons crème et gris-chaud clair); les sculptures et les moulures très sobrement rehaussées d'or mat.

Cette fenêtre a ses tentures soutenues par un cadre décoratif dont les montants représentent deux jeunes chênes terminés, dans le haut, par deux branches se réunissant dans le milieu et formant berceau.

La décoration murale se compose de panneaux tendus d'étoffes, encadrés de boiseries dans les tons indiqués. Ces boiseries, ornées de sculptures, représentent (dans les petits panneaux accompagnant la fenêtre) des branches entrelacées dans le bas, terminées, dans le haut, par leurs feuilles abritant des nids d'oiseaux. Quelques feuilles tombées orneraient les extrémités des cimaises.

Une soierie fond bleu de ciel, sur lequel se détache une disposition de fougères, tons brûlés, garnirait ces petits panneaux.

Les tentures de la fenêtre se composent d'une cantonnière en gourgouran rayé par deux tons de même valeur, gris et or; de rideaux en peluche, ton bleu-turquoise, terminés par des passementeries gris et or.

La frise de la corniche est décorée d'une peinture ornementale se composant de clématite en coloris sur fond gris.

Pour une baie, dans un salon de fêtes.

Je suppose des boiseries sculptées, peintes tons ivoire et or mat; les étoiles de la tenture, en velours rouge-capucine clair; les écharpes en soie brillante, même ton; les passementeries, rouge et or.

Voici quels seraient les principaux points destinés à recevoir les dorures :

1° Dans la frise, la feuille de lierre formant jeu de fond ou massif;

2° Dans les panneaux du lambris, les feuillages qui accompagnent les attributs ; les pommes de pin avec quelques rehaussés dans leurs feuilles ;

3° La feuille de liseron qui orne le cadre de la baie.

Enfin quelques filets dans les moulures.

Les deux feuilles de palmier décorant le lambrequin seraient brodées ton or.

Pour rendre mes compositions plus compréhensibles, vu leur échelle très réduite, il m'a paru nécessaire de donner tous ces détails sur cette dernière partie de l'ouvrage, les considérant comme inutiles pour les styles précédents.

A.-L. Tournayre.

Pl. 19, 20 et 21. — Mais si nous sortons des intérieurs, si personnels à M. Tournayre, pour revenir sur les façades, nous rencontrons dans nos planches 19, 20 et 21, deux merveilles de la Renaissance dont l'une, prise dans l'hôtel de Vogué est bien connue des amateurs d'art national. Il faut examiner avec attention la science et l'ingéniosité raffinée de ce beau péristyle de la cour de l'hôtel de Vogué pour se bien pénétrer du charme et de la finesse architecturale de ces lignes si pures et si savantes.

Pl. 22. — Ce bronze italien est véritablement de superbe allure, et cette poignée, où le varlet se suspendait d'une main pour venir hisser et accrocher de l'autre l'étendard de la « Maison », donne à tout l'ensemble un sentiment de force et de richesse tout particulier.

Pl. 23 et 24. — Dans notre précédent numéro nous avons décrit les portes bois et bronze, où les Arabes des premiers siècles de notre ère ont excellé pour la décoration de leurs temples.

J. BOUSSARD,

Architecte des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Angers, imprimerie Burdin et Cie.

SOMMAIRE DU N° 5.

SALON DE 1892

Les améliorations apportées à l'installation de l'Architecture aux Salons de ces dernières années ont bien, depuis ce temps, rendu moins désertes les salles qui lui sont résérvées ; mais la satisfaction donnée aux revendications des architectes ne sera complète que, lorsque le nombre de ces salles permettra d'y introduire tous les ouvrages, dont la majeure partie reste encore condamnée à orner les galeries extérieures.

Si plus particulièrement cette année, on a pu constater un peu d'empressement devant les nombreux envois qui méritent l'étude et l'examen, cela tient à la supériorité incontestée d'œuvres dont l'intérêt ne s'adresse pas exclusivement qu'aux initiés. Néanmoins ne nous dissimulons pas qu'il reste encore à gagner une grande partie du public qui professe pour les productions des architectes une regrettable indifférence.

D'ailleurs ce dédain du public, qui atteint également la gravure et la lithographie, résulte d'une autre cause que de l'insuffisance d'une installation plus ou moins luxueuse dans des galeries ou des salles. Ne vient-on pas pour cette dernière section de l'expérimenter en l'incorporant aux salles de peintures qu'on ne peut visiter sans forcément l'y rencontrer ? eh bien ! là encore le public passe puisqu'il y est contraint, mais il ne s'arrête pas.

Cette indifférence afflige à bon droit les artistes des sections qui en sont l'objet ; mais, puisque les tentatives faites au point de vue de l'installation ne donnent pas les résultats attendus, n'y a-t-il pas lieu d'en conclure, que les envois de ces sections n'intéressent que les initiés dont le nombre est relativement trés restreint ? et spécialement pour l'architecture ne peut-on pas malheureusement ajouter que la majorité des architectes partage la même indifférence pour son exposition ?

De tout temps, il a été de principe chez certains artistes de ne tenir aucun compte de l'opinion publique sur les travaux d'art dont l'appréciation, prétendent-ils, exige une éducation préalable ; chez d'autres, au contraire, on a soutenu que les corporations, comités, jurys, sont toujours sous l'influence de préjugés d'écoles et de goûts bien souvent passagers ; que ces sortes d'académies ont trop souvent perpétué les traditions systématiques adoptées suivant les époques, qu'elles ont fait une guerre acharnée aux novateurs que le génie entraînait dans des régions nouvelles, que le public seul est exempt de tout parti pris. Sans méconnaître la valeur de chacune de ces considérations sur l'influence du public, il faut pourtant admettre qu'en définitive, les ouvrages d'art lui sont destinés, qu'il prend ses jouissances où il les trouve en rapport avec ses goûts et ses besoins, qu'il demeure souverain juge, que bon gré, mal gré, les exposants recherchent ses suffrages, que par conséquent ils ont à lui plaire. Or que demande le public ? Il veut ressentir les émotions que peut procurer la vue d'œuvres originales, il sait que la sculpture et la peinture les lui fournissent et qu'ailleurs, à de trop rares exceptions près, ce n'est que reproduction par procédés différents d'œuvres connues. Nul doute que son empressement ne serait plus le même aux expositions annuelles s'il devait n'y rencontrer que copie des anciens maîtres, sous prétexte de reproductions, restaurations ou restitutions de leurs œuvres mutilées par le temps, ou du fait de l'homme. Par contre, il est vrai, l'archéologie gagnerait à ces sortes d'expositions, mais l'art qui pourtant vit exclusivement d'archéologie y perdrait certainement ce mouvement vers le progrès que lui imprime le souffle créateur nécessaire à la satisfaction de cette sorte de curiosité et d'attrait qu'attache le public à la contemplation d'œuvres nouvelles.

En ce qui regarde l'architecte, il faut déjà tenir compte que son œuvre ne réside la plupart du temps que dans son imagination, et qu'elle ne figure à l'exposition que par l'intervention d'un

dessin qui la rend plus ou moins fidèlement tandis que pour le peintre ou le sculpteur c'est bien l'œuvre elle-même qui est exposée, dans la complète vitalité que l'artiste lui a imprimée; mais dans tous les cas, pour l'un comme pour l'autre, ne consiste-t-elle pas à la représentation d'un sujet traité avec plus ou moins de talent? D'ailleurs presque toujours le hasard seul prive l'architecte de réaliser son œuvre; aussi est-il de toute justice de récompenser ce que promet en elle l'œuvre de l'appelé aussi bien que l'œuvre elle-même de l'élu.

C'est par la tendance fâcheuse qu'ont montrée jusqu'ici les jurys d'architecture du Salon à réserver leurs faveurs aux études archéologiques que s'est établie dans cette section la tradition des relevés, restauration et restitution qui constituaient la majeure partie des envois annuels. A côté d'une étude importante d'un intérêt transcendant comme celles entreprises généralement par les pensionnaires de la Villa Médicis, combien a-t-on vu de travaux d'un intérêt plus que discutable stériliser les efforts d'artistes dont le talent pouvait recevoir une meilleure application et qui ne récoltent en fin de compte que le bouleversement des vocations et la proscription des supériorités naturelles. Bien que les vieilles erreurs soient toujours respectables, que penser de celle-là qui a été si préjudiciable à l'Art? Combien de jeunes architectes ont en effet épuisé la vigueur de leur talent à des travaux absolument platoniques à tous les points de vue. Que de réputations parmi eux n'ont été consacrées jusqu'ici que par le seul envoi au Salon annuel d'une restitution, d'une restauration, voire même d'un simple relevé; n'était il pas regrettable de voir les architectes et parmi eux les plus distingués s'appliquer aussi exclusivement à l'étude et à la restauration des monuments de l'antiquité et du moyen âge; alors qu'ils auraient dû continuer à prendre part à ces manifestations de l'Art en persévérant à offrir à leurs juges des compositions originales telles qu'on doit en attendre de leur talent et de leur expérience. Sur ce point, nous semblons entrer dans une voie de réformes absolument nécessaires. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire le tableau, ni même de l'esquisser; nous nous bornons à proclamer le principe de leur utilité non pas que nous souhaitions le bouleversement de ce qui existe, car nous sommes trop pénétrés de la nécessité de laisser à la végétation naturelle des faits le temps de combiner tous les éléments qui doivent former l'avenir de notre art, mais l'entente des éminents maîtres qui détiennent l'enseignement à l'École des Beaux-Arts et au Trocadéro pourrait préparer l'accomplissement de ces réformes que sanctionnera naturellement une nouvelle réglementation des expositions d'architecture.

Si par un règlement nouveau tenant compte des exceptions que comporte l'intérêt de la science archéologique et de l'histoire, les artistes qui recherchent la notoriété étaient contraints de n'envoyer aux expositions que des œuvres originales, il en résulterait une transformation complète de notre Art, on prendrait souci de répondre plus qu'on ne le fait habituellement aux programmes nouveaux que déterminent les exigences modernes. Dans cet ordre d'idées, la nouvelle réglementation du diplôme conféré par le gouvernement aux lauréats de l'École des Beaux-Arts est bien de nature à influer considérablement sur le Salon annuel, et cette influence devra être salutaire, la liberté laissée au candidat dans le choix et le développement de son sujet, ayant transformé le concours en soutenance de thèse permet d'espérer de voir ainsi surgir des œuvres originales.

Il arrivera quelquefois à certains d'entre eux, comme aux pionniers du progrès, d'être bafoués au début, mais il leur restera le mérite d'avoir aidé à l'affirmation d'une expression nouvelle caractérisant notre époque. Grâce à ces efforts, nous n'en serons plus réduits pour donner le caractère à nos édifices d'employer nécessairement les colonnes et leur fronton, s'il s'agit de faire un palais de justice par exemple, le roman ou le moyen âge pour une église, le maussade pour un hôpital, on ne verra plus le frontispice grandiose des temples de l'antiquité couronner de petites fenêtres ou accuser des salles qui n'existent pas, des colonnes qui ne portent rien, des machicoulis ou créneaux microscopiques inutiles et inutilisables, de grandes pierres en figurer de petites ou de petites en figurer de grandes,

toutes choses contraires à l'Art essentiellement né du concours de la vérité et de la raison, à la source desquelles les premiers hommes à l'origine des civilisations puisèrent les éléments de leur architecture. L'homme de nos jours emprunte encore de même à tout ce qui l'environne, mais la Nature pour lui s'est accrue de ce que toutes les générations antérieurs y ont ajouté; il lui faut découvrir la raison qui se trouve enfouie sous l'amoncellement de tous ces matériaux. Puisse le rôle de l'archéologie être, non pas de lui fournir les documents à copier mais seulement de lui procurer la méthode de composition ou le génie créateur qui ont fait de l'antiquité et du moyen âge les plus belles époques de l'Art.

Ces réflexions étant faites telles qu'elles nous ont été suggérées au cours de notre étude sur le Salon, nous allons passer rapidement en revue les principales œuvres, nous attachant ensuite à étendre notre examen à celles dont le cadre de cette publication aura permis la reproduction.

L'architecture est représentée au Salon de cette année par deux cent douze envois dont plusieurs comprennent un nombre considérable de dessins, aussi cette exposition se développe-t-elle dans la presque totalité de la galerie du 1[er] étage, indépendamment des deux salles dont nous avons parlé précédemment. Ces dessins, généralement très beaux, très habiles, se répartissent en études archéologiques relevés de monuments, croquis de voyages et aquarelles; on y remarque encore un certain nombre de concours du diplôme ou concours publics et quelques projets récemment exécutés ou en cours d'exécution, ces derniers en trop petit nombre.

Parmi les études archéologiques et relevées, nous devons citer en première ligne la remarquable restitution du *Parthénon inconnu*, de M. Charles Normand, le vaillant directeur de l'*Ami des monuments et des arts;* notre distingué confrère s'est proposé de faire revivre l'acropole d'Athènes telle qu'elle se présentait avant sa destruction par les Perses, en l'an 480 avant Jésus-Christ. Ce travail résume les découvertes faites dans les fouilles récemment terminées, qui avaient été entreprises pour mettre à nu le rocher primitif de l'acropole dont l'aire fut nivelée après les guerres médiques au moyen des débris des édifices construits antérieurement à l'invasion des Perses.

Cette restitution, empreinte d'une grande poésie, témoigne d'une érudition sincère traduite avec art dans des dessins très habiles, aussi s'est-elle imposée au vote de la médaille d'honneur avec deux autres envois non moins remarquables, deux projets de concours internationaux la *Bourse d'Amsterdam* de M. Cordonnier, et le *Palais du Sénat roumain à Bucharest* de M. Marcel.

Le vote du jury spécial n'a pas donné de résultat, et cette récompense absolument méritée par chacun des candidats n'a pas été décernée. L'intention de ne pas la vulgariser est très louable, mais il n'est pas de meilleures intentions devant une organisation du vote qui permet de consacrer une pareille injustice.

Un nouveau scrutin aura lieu ultérieurement en raison des protestations d'artistes non convoqués. Quelqu'en soit le résultat, puisque nous parlions précédemment de reformes à introduire dans le règlement, nous pouvons dire que celle-là s'impose évidemment.

M. d'Espouy expose *la restauration de la basilique de Constantin à Rome.* Sérieuse étude qui dénote chez son auteur la préoccupation d'une grande sincérité archéologique.

Les relevés soignés de M. Chedanne sont merveilleux d'habileté, notamment le tombeau de *Giovanni Crivelli* par Donatello à l'église de l'Ara-Coeli; le tombeau d'*Alex Tartagno* à Florence et surtout le fragment de clôture de la *Chapelle Sixtine* qui est un véritable chef-d'œuvre de rendu. M. Boussac, dans ses dessins de Thèbes, *Tombeau d'Anna*, scribe royal, trésorier de Toutmès II et de la reine Hatason, XVIII[e] dynastie, fait honneur à la confiance du ministère de l'Instruction publique qui lui confia cette mission pour laquelle il fallait nécessairement réunir le talent du peintre à la science de l'architecte. M. Déverin, selon son habitude, nous montre d'admirables dessins, sobres et solides de rendus, dans son *château de Coulanges-les-Royaux* (François I[er] et Henri II) et un délicieux dessin de la fontaine publique de Fontenay-le-Comte, en Vendée.

Aussi sobre et non moins superbe le dessin de

M. Gout, représentant l'état après restauration de l'ancienne cathédrale de *Saint-Pol-de-Léon*. M. Lafarge expose le relevé et la restauration du *château de Josselin*, XVe siècle; travail consciencieux traduit par des dessins d'un grand caractère. Un autre château, celui de *Château-Briant*, nous est présenté par M. Mauber dans une série de dessins pittoresques d'une exquise fraîcheur. Le Château-Vieux, dont il reste notamment le donjon carré du XIe siècle, fut demantelé par ordre de Richelieu.

Le Château-Neuf, commencé en 1524 par Jean de Laval, fut terminé en 1538; il appartient au département qui y a installé des services publics.

M. Gaïda nous montre le relevé d'anciennes peintures de la *cathédrale de Cahors*, travail considérable donnant la fidèle reproduction de ces peintures du commencement du XIVe siècle. Au centre d'une zone de niches occupées par les figures des prophètes, la lapidation de saint Étienne.

Dans un beau dessin de M. Honoré, nous voyons le relevé d'une des portes de la façade principale du *dôme de Pise*.

GAGEY.

(*A suivre.*)

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 25-26. — Après un bien long temps, qui se mesure presque par siècle, la cheminée monumentale à hotte décorée avait disparu de nos habitations à ce point que bien rares sont ceux de nos maîtres passés qui aient eu ce programme à appliquer dans le cours de leur existence professionnelle.

Aujourd'hui l'usage des décorations en lambris de bois sculpté est redevenu ce qu'il était jadis, entraînant avec lui la cheminée monumentale, son corrollaire obligé.

Il faut donc nous remettre en main ce programme qui surprend nombre d'entre nous par ses formes et aussi par ses nécessités de construction. En effet, si ces cheminées sont monumentales, elles ont cependant l'inconvénient de fumer outrageusement. Il est regrettable que les architectes qui font les relevés de ces petits édicules négligent de nous indiquer le détail si intéressant cependant.

Dans cette cheminée, tout y est sauf le mode du foyer et c'est au seul point de vue de la décoration qu'il nous faut l'examiner.

Pl. 27. — Nous avons souvent exposé ici nos impressions et nos surprises des créations architecturales de nos amis les Américains : leurs maisons de campagne notamment se resssentent de la liberté d'esprits non encore imbus des entraînements de culture intellectuelle des vieilles races.

Devons-nous imiter ces œuvres originales ? Le type choisi dans cette villa n'est peut-être pas des plus heureux pour un essai, car les vieilles maisons normandes offrent des exemples autrement savants. Qui de nous n'a étudié ce charmant pan de bois normand solidement assis en encorbellement sur un soubassement rustique! et comme la belle et franche assiette de ces maisons aidait nos premiers essais de constructeurs. Dans cette villa, l'auteur semble fuir au contraire l'encorbellement et les rusticités de la base au grand détriment de l'assiette générale.

Tout y est grêle et peu osé.

Pl. 28. — Depuis qu'avec vous nous parcourons la bonne ville de Toulouse pour y chercher les débris de sa splendeur, nous finissons par aimer ces « Toulouzins » qui ont possédé notre belle science au point de tenir à chaque coin de rue des bijoux comme celui de la porte de l'hôtel du Vieux-Raisin. Cette cariatide de droite si bien prise dans sa gaine, si bien enveloppée dans son peplum et dont la tête porte si savamment chapiteau et entablement, est une petite merveille. Le couronnement de la porte est peut-être un peu lourd, mais ce défaut est singulièrement atténué par les deux figures en ronde bosse qui forment antéfixe d'amortissement.

Pl. 29-30. — Dire que nombre de gens vous regardent encore avec un air de commisération quand vous leur parlez vieux meuble! Il diminue chaque jour ce nombre là, c'est vrai, mais comme c'est long!

Est-ce une grâce d'État, est-ce une affection native, est-ce l'entraînement de l'étude, mais vraiment on se demande comment nos vilains meubles modernes subsistent encore quand nos musées regorgent des plus beaux types que cet art de l'ébénisterie de la Renaissance nous a légués.

Allez donc vous asseoir dans un siège du faubourg quand vous avez sous les yeux ces quatre superbes spécimens conservés au Musée du Louvre et dont la fabrication n'est certes ni difficile ni coûteuse.

Et ne croyez pas que la tablette de bois soit désagréable, tant s'en faut.

Le siège rembourré est au contraire des plus fatiguant et, après un usage relativement court, il perd toute résistance et il vous faut recourir aux coussins pour vous surélever à hauteur de la tablette du bureau de travail.

Dans ces sièges au contraire le coussin est, il est vrai, obligatoire mais posé sur une tablette indéformable; il garde une position fixe. Puis ce cousin s'use, mais le siège reste intact et n'offre pas comme les nôtres des chambres à coucher si confortables dans les profondeurs des ressorts à tous les parasites de notre pauvre humanité.

J. BOUSSARD,
Architecte des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : SAMSON COHN.

Angers, imprimerie Burdin et Cie.

SOMMAIRE DU N° 6-7.

SALON DE 1892

Suite)

M. Libaudière expose aussi le relevé de la fontaine de *Fontenay-le-Comte* avec le dessin très fin et délicat du cachet très heureusement composé pour la Société des Architectes du Poitou et de la Saintonge.

M. Petit-Grand nous donne l'église du *Mailhat* (Puy-de-Dôme) par un dessin rendu simplement avec hachures et très heureux d'effet; un charmant dessin aussi que la maison du *Grand-Veneur* à Laval de M. Ridel.

M. Ypermann expose de très beaux relevés de peintures murales de l'église *Saint-Sauveur* à *Caen* et de *l'église d'Ébreuil* (*Allier*).

Enfin un relevé précieux au point de vue documentaire est exposé par M. Boucton dans la porte du fort dit *Bordj Ras-el-Moul*, XVIIIe siècle.

En parcourant les salles et les galeries consacrées à l'architecture, on constate que cette exposition est agrémentée d'un grand nombre de croquis de voyages et d'aquarelles dont plusieurs sont très remarquables, notamment ceux de M. Breffendile qui a noté des impressions dans plusieurs séries de croquis très enlevés et d'aquarelles étudiées avec soin : *Le baptistère de Saint-Marc à Venise, Chapelle du transept* sont de véritables tableaux, où le rendu est serré de très près; nous devons citer aussi *le couvercle d'une cassette en bronze, Musée de Florence* qui semble un tour de force de modelé.

M. Conin expose également un grand nombre de vues pittoresques d'une heureuse harmonie. Celles de M. Meissonnier, *l'Alcazar*, *un Pont à Cordoue, et Saint-Andre à Valence* sont aussi à citer, ainsi que celles de M. Sirot qui a voulu conserver en un portefeuille documentaire le souvenir des *fortifications de Valencieunes* récemment condamnées à disparaître; ces aquarelles, faites très habilement, sont d'une grande justesse d'expression.

Nous ne devons pas oublier les remarquables croquis de voyage de M. Tissandier sur l'*Inde*, la *Chine* et le *Japon ;* une bonne aquarelle de de M. Larche, *pilier de Saint-Marc* ; un *intérieur* d'église de M. Deslignières et cinq aquarelles de M. Davi extrêmement habiles, ainsi que celles de M. Duquesne faites en Algérie et Tunisie.

Si nous passons maintenant aux projets, il nous faut admirer la *Bourse d'Amsterdam*, de M. Cordonnier, lauréat du concours international ouvert par le Conseil municipal d'Amsterdam en 1884. Cette étude, d'une belle allure, est conçue dans un excellent esprit; on a cherché et on y est parvenu avec un rare bonheur à concilier la forme et la raison, le côté pratique des dispositions est irréprochable sans qu'il en résulte un sacrifice pour l'effet architectural qui est d'une puissance incontestable et d'ailleurs incontestée. Tout en empruntant à l'architecture en honneur dans le pays les formes élégantes et pittoresques de silhouettes, l'auteur a su rester grandiose et absolument français par le détail, se tirant à merveille de la difficulté d'associer l'architecture métallique intérieure à l'enveloppe extérieure sans avoir recours aux formes surannées ou tourmentées employées trop souvent pour faire parler au métal le langage de la pierre ou d'autres matériaux. Tous nos confrères ont certainement éprouvé un sentiment de fierté en présence de cette belle œuvre dont l'honneur rejaillit sur l'art français.

M. Marcel nous a procuré le même sentiment avec son *Palais du Sénat roumain à Bucharest*, premier prix également du concours international ouvert à cet effet. Rarement il nous a été donné de voir au Salon une œuvre pensée avec une telle conscience du rôle de l'architecture qui est de réunir la puissance à l'élégance; aussi plus grand encore eût été l'embarras du Jury, lors du vote de la médaille d'honneur, si M. Marcel, par une modestie incompréhensible, ne s'était dérobé dès le

premier tour de scrutin pour favoriser les deux candidats dont nous avons déjà parlé : M. Normand et M. Cordonnier; exemple rare de désintéressement et d'abnégation qui fait honneur au talent déjà si souvent consacré de notre vaillant confrère.

Dans son étude *du Théâtre lyrique*, M. Bruneau nous fait entrevoir ce que peuvent donner dans l'application certains principes qu'on ne devrait jamais abandonner dans la composition, notamment celui de ne pas dissimuler la fonction de chacun des éléments constitutifs de l'ensemble que ne gâtent en rien ces accents de netteté et de sincérité.

Indépendamment d'une restauration importante du *manoir de Courboyer* dans l'Orne, édifice du xve siècle dont l'étude très sérieuse est traduite en de beaux dessins, M. Wable expose un projet de *Palais des Arts décoratifs* à édifier sur l'emplacement de l'ancienne Cour des Comptes. La conception de l'ensemble est d'un heureux effet. M. Farge donne une bonne étude d'architecture en briques dans sa *gare* d'*Almeria;* toutefois nous regrettons la partie principale accusant un hall qui n'existe pas, réduit qu'il serait, aux proportions d'un vestibule et qui figure en élévation une gare tête de ligne.

M. Guenot expose une *étude d'hôpital* conçue d'après les données nouvelles de la science. Une disposition de bâtiment sur des points d'appui en fer, de manière à isoler les salles non seulement sur les côtés mais par les fondations, est un essai curieux et très intéressant de la réalisation de ce nouveau programme.

M. Hannotin nous montre aussi un concours de diplôme, le sujet *Un rendez-vous de chasse* a été developpé avec ampleur, ce qui a permis à son auteur de produire une œuvre d'architecture d'un grand effet, quoique très sobre dans le détail.

M. Simon réunit dans son *Église de village* les qualités d'un projet sérieusement étudié en vue de sa destination; toutefois il y a lieu de regretter le maintien de l'entrait des bas-côtés, entrait qui a été supprimé à la base des fermes de la nef principale par une disposition de ferme très ingénieuse; en effet, les pièces obliques posées sur deux appuis donnant des réactions verticales, l'entrait des bas-côtés est moins indispensable.

M. Delmas expose une superbe étude d'hôtel-de-ville pour Nice; bon plan et bonne élévation principale.

La villa Saint-Hubert de M. Legendre est une étude coquette, élégante, où la brique est parfaitement employée dans son véritable rôle; utile et décoratif tout à la fois.

Le projet de diplôme de M. Rey est une excellente étude de la riche habitation, conçue dans un style très en faveur à notre époque.

Très brillant l'*Éden* de M. Tronchet, étude croustillante, rendue avec le charme d'une grande habileté.

M. Belesta, expose un projet de Musée, qui est une sérieuse étude d'architecture; la partie centrale est d'un effet très imposant et toutes les parties du surplus de l'édifice s'y rattachent avec le respect de l'unité et de l'harmonie. L'esquisse du concours de Nantes, *Projet de Musée,* également faite en collaboration avec M. Pillette, comporte une disposition d'escalier qui semble exagérée, mais qui en exécution donnerait une allure superbe au centre de la composition.

Parmi les projets exécutés ou en cours d'exécution, nous remarquons l'*Hôtel des postes et télégraphes* de Marseille, œuvre d'ensemble, bien coordonnée; la façade constitue un magnifique frontispice d'une facture personnelle qui fait honneur à M. Huot.

M. Bobin, expose la *Gare de Dijon* (chemins de fer secondaires): voilà une gare qui doit donner à réfléchir aux ingénieurs; cette gare est certainement l'un des envois les plus remarqués du Salon; l'emploi de la brique ajoute une saveur particulière à cette composition qui a grand air, malgré les proportions modestes de l'édifice.

Une autre excellente étude de brique est celle de MM. Bapaume et Yvon pour un *refuge-ouvroir ;* ici encore, malgré le rôle modeste de l'édifice, on a su lui imprimer un grand caractère.

M. Escalier montre son entente parfaite des dispositions à donner à *un hôtel*; nous savons d'ailleurs qu'il excelle à les décorer à l'intérieur comme à l'extérieur.

M. Bury expose une *Villa pour Fontainebleau* dans laquelle il y a lieu de noter une disposition peu commune de salle à manger.

M. David donne les dessins et photographies de ses travaux de *l'hôpital du Havre;* cet envoi, très intéressant par le côté pratique indique, comment l'auteur est sorti victorieusement de l'application de nouvelles formes à donner aux parois des salles réservées aux malades.

De M. Hista, décorateur, nous remarquons de beaux dessins d'ensemble et de détail d'une belle décoration peinte de la nouvelle bibliothèque de la Faculté de médecine. A propos de cet envoi, a été agité, au sein du jury et dans la presse spéciale, la question de savoir si M. Hista pouvait exposer l'œuvre de M. Gerhardt, l'un des architectes de la Faculté de médecine. Pour donner notre avis sur cet incident, nous rappelons que dans la première partie de cet article, nous exprimons notre sentiment à l'égard des relevés; nous ajoutons que l'envoi de M. Hista, quoique concernant une œuvre moderne, constitue un relevé au même titre que ceux de M. Gaida et de M. Ypermann.

A-t-on songé à refuser l'accès du Salon à Denuelle, lorsqu'il exposait les peintures décoratives exécutées par lui d'après Questel à Nîmes?

Charmante composition, l'*Hôtel*, que nous montre M. Dezermaux, bons dessins inspirés de l'architecture flamande, modernisée par des éléments décoratifs d'un choix heureux et d'un arrangement personnel.

M. Tropey-Bailly expose une *Villa à Champrosay* d'un grand charme; certaines parties sont des trouvailles d'arrangements ingénieux où se dénote une exquise élégance traduite par un rendu brillant, ne manquant pas de distinction.

Une autre villa *la Marouette* conçue dans un esprit différent de la précédente par M. Saintier est également d'un grand charme, indépendamment de l'Habitation traitée avec talent, l'auteur nous montre en détail l'enfantement de son œuvre par d'intéressantes photographies de l'État d'avancement des travaux aux différentes étapes, et certains accessoires dont le côté pratique a été soigneusement étudié.

M. Lépouzé donne les dessins du *monument de Danton* à Paris; le projet primitif comprenait une grille dont la composition fait regretter l'omission, car elle ne figure que sur le projet exposé, or, exécutée, elle eût accompagné d'une manière heureuse la mouluration ferme du soubassement de ce monument.

L'*Hôtel de l'Avenue de l'Alma* de M. Parent est une œuvre de goût présentée dans des dessins qui reflètent cette qualité primordiale de l'architecte.

La *Façade principale de l'Établissement Dufayel* contient de beaux arrangements qui heureusement ne font que paraître écrasés dans le dessin géométral; l'exécution rétablirait l'harmonie qui semble ne pas exister, M. Rives ayant avec raison tenu compte de la distance qui sépare le soubassement et le couronnement de sa composition.

Si nous voulions indiquer toutes les œuvres intéressantes qui figurent au Salon, il nous faudrait encore citer les envois de MM. Loyau *Casino*, Archambault *Hôtel des postes*, Balleyguier *relevé de l'église de Rully*, les dessins de M. Déneux *pinacle de la cathédrale de Reims*, l'*Étude comparative d'architecture militaire* de M. Nizet, les *monuments funéraires* très habilement composés de M. Farge, un beau *plafond de salle à manger* de M. Hourlier, *l'hôtel de Ville de Valence* de M. François Roux; pour leurs dessins ou aquarelles remarquables, M. Gelbert *chapelle funéraire*, vignettes, M. Charles-Albert Gautier *château de Vitré et celui de la Roche-Guyon*, etc., etc....; mais notre aperçu du Salon excède déjà les limites que comporte cette publication, d'ailleurs nos réflexions, se reproduisant, risqueraient de fatiguer le lecteur et de lui paraître fastidieuses; il nous faut donc ici mettre le terme à notre promenade.

Les irrégularités constatées lors du vote de la médaille d'honneur ont déterminé le comité des artistes français à convoquer les électeurs à un nouveau vote, les premières opérations ayant été annulées; après un premier tour de scrutin où obtinrent : MM. Cordonnier 64 voix, Charles Normand 23 voix, Bruneau 23 voix, la médaille d'honneur fut attribuée au second tour, à M. Cordonnier, par 98 voix sur 130 votants. M. Cordonnier, nous l'avons dit, est l'auteur du remarquable projet du *Palais de la Bourse d'Amsterdam*.

Les deux premières médailles ont été décernées à MM. Charles Normand (*le Parthénon inconnu*); d'Espouy (*basilique de Constantin à Rome*).

Les secondes médailles sont obtenues par

MM. Chedanne (*envoi de Rome et d'Italie*), Lafargue (*restauration du château de Josselin*), Hannotin (*rendez-vous de chasse*) et Gaïda (*anciennes peintures de la cathédrale de Cahors*); ont obtenu les troisièmes médailles, MM. Boussac (*relevé d'un tombeau Thèbes*), Escalier (*Hôtels*), Loyau (*un casino*), Tissandier (*dessins de voyage Chine et Japon*), Nizet (*fortifications de Fréjus*), Tropey-Bailly (*grande villa à Champrosay*).

Enfin mentionnés par le jury, MM. Bevière, Bobin, Coulon, Delmas, Desnues, Dezermaux, Giroux, Guénot, Guyon, Legendre, Lépouzé, Mauber, Mougenot, Paul Normand, Louis Parent, Rives, Rixson, Sergent, Simon, Tronchet, Ypermann.

Les bourses de voyage du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ont été attribuées à MM. Hannotin (*rendez-vous de chasse*), Mauber (*état actuel du château de Châteaubriant*); le Conseil supérieur des Beaux-Arts ne pouvait faire un meilleur choix que par ces deux artistes solidement doués pour profiter avec avantage de cette haute récompense.

Cette nomenclature de ceux qui receuillent les « encouragements à l'architecture » devrait être la partie agréable de notre compte rendu; nous y rencontrons, en effet, des noms sympathiques à tous égards, ceux d'honorables confrères, d'anciens condisciples ou de jeunes camarades, qui ont déjà fait leurs preuves à d'autres combats; eh bien, nous ne pouvons nous défendre d'une profonde tristesse en pensant au nombre de ces encouragés qui seront laissés, avec leurs espérances vagues, dans la détresse pénible et par degrés amenés au sombre découragement. Ah! les temps sont durs aux architectes. Notre Art traverse une crise sans précédents; il leur faudrait un manque absolu de clairvoyance à ceux d'entre nous, qui ne s'apercevraient pas de la lutte entreprise afin de détacher l'architecture de la famille des Beaux-Arts. Le rattachement des Bâtiments civils au Ministère des Travaux publics, fait qui semble en lui-même insignifiant, reste néanmoins une première victoire remportée sur l'Architecte par l'Ingénieur; il est vrai que ce dernier s'est trouvé exceptionnellement aidé par la défection de notre État-Major, et ce n'est pas une quantité négligeable que l'armée des bureaux. L'ingénieur Carnot venait de se révéler tout à coup « le plus grand architecte des temps modernes », dans la construction de la salle des fêtes de l'Élysée dont il fit les plans, et conduisit les travaux en même temps que le char de l'État; la susdite armée saisie d'admiration s'est trouvée hypnotisée devant cet édifice et prodigieux effet de l'Art; elle est passée dans l'autre camp avec armes et bagages; ensuite, comme il fallait aux vainqueurs une auguste victime à immoler et que la première place au firmament de l'Art était occupée par un homme qui avait eu l'audace de ne s'y hisser que par la seule puissance de son génie, les plats courtisans le désignèrent. Il portait ombrage à quelques-uns! on le supprima! Une profonde terreur se répandit sur les architectes! C'est ainsi que de défaillance en lâcheté s'est accomplie une iniquité dont l'histoire ne manquera pas de faire retomber la honte sur qui de droit. Les assises du temple de Thémis ont dû frémir, il y a quelques jours, sous les clameurs de l'enthousiasme indescriptible du congrès des architectes français en présence du chef-d'œuvre de cet audacieux. Puisse cette manifestation éclatante de la reconnaissance de l'art français être le commencement de la réparation due à l'illustre Maître.

Bien d'autres symptômes sont de nature à suggérer aux architectes de graves inquiétudes sur l'avenir qui leur est réservé; les attaques injustifiées dont ils ont été l'objet au sein même du Parlement, la prudente réserve du ministre dans son discours de la distribution des récompenses du Salon précédent, où il prend soin d'éviter la moindre allusion à l'existence de l'architecture? Le prochain dépôt du projet de loi de l'Opéra-Comique dont la reconstruction serait abandonnée aux risques de la spéculation d'un entrepreneur. Tous ces faits sont significatifs pour mesurer ce que nous pouvons attendre de la protection du gouvernement. Comment ne se trouve-t-il pas une voix autorisée pour rappeler à ce dernier son rôle, ou lui réclamer plus de logique, par la suppression de l'École des Beaux-Arts et celle de Rome désormais inutiles; il en serait de même de toutes les chaires créées depuis quelques années pour vulgariser les Beaux-Arts.

Cet exemple donné en haut lieu ne peut avoir

que de tristes conséquences sur l'esprit public. La salle de l'hémycicle des Beaux-Arts a retenti des plaintes légitimes des architectes dont le rôle, déclarent-ils, est méconnu, confondu qu'il est avec celui du maçon. Mais aux délibérations du Congrès n'auraient-ils pas dû exposer et reconnaître qu'ils sont aussi les artisans de leur propre effacement? N'ont-ils pas contribué eux-mêmes à cette ignorance du public, voire même à celle du gouvernement sur les rôles et les devoirs de l'architecte ; certes, il est intéressant de distinguer ses qualités de MANDATAIRE SALARIÉ ou de LOCATEUR d'INDUSTRIE, et utile de savoir s'il peut être RESPONSABLE SOLIDAIREMENT avec l'entrepreneur! La confusion existerait-elle dans l'esprit du puplic et dans celui des tribunaux, si les architectes prenaient un peu de peine à montrer, par ce qu'ils font, les différences qui établissent les distinctions. Serait-il possible alors de les confondre avec les entrepreneurs? N'avons-nous pas raison de soutenir qu'il est de toute nécessité que les architectes prennent contact avec le public, le terrain favorable n'est-il pas dans ces expositions annuelles où ils se rappelleraient à lui en y exposant leurs œuvres? Ces exhortations s'adressent surtout aux Maîtres qui, pourtant, ne marchandent guère leur concours, lorsqu'il s'agit de l'intérêt et de la dignité professionnels, car ce sont eux seuls qui détiennent notre salut à tous; il est nécessaire qu'ils considèrent comme un devoir de payer d'exemple et de montrer le chemin, nous ne pouvons que les suivre, nons autres, oisillons; c'est à eux, aigles superbes, de planer vers les sommets des hautes cimes, nous ne pouvons, nous, que nous élever peu au-dessus des buissons. Est-ce que les Bouguereau, les Cabanel, les Bonnat, Meissonnier, Chapu, Barrias, Guillaume, etc., dédaignaient d'exposer leurs œuvres en parallèle avec les envois de leurs élèves? Non! ils étaient courageux par le talent et ils récoltaient, avec l'émulation de ces élèves, les applaudissements du public. C'est ainsi que les peintres et les sculpteurs ont captivé sa sympathie, qu'ils sont connus de lui; ils ont entouré leur Art de la bienfaisante auréole qui commande le respect. Architectes que n'en faites-vous autant? Que nos maîtres prennent part à ces expositions non seulement une fois, mais assidûment, le courant d'opinion nous reviendra favorable avec toutes ses heureuses conséquences. Autrement l'Art important de l'architecture, appliqué jusqu'ici à la splendeur des États, ne serait plus avant peu de temps qu'un trafic insidieux exercé par des associations clandestines que réprouvent la délicatesse et l'honneur.

(*A suivre*). GAGEY.

CHATEAUDUN

(*Suite et fin*) [1]

En un mot, de tous les nobles personnages, qui, dans le cours de ce récit, le lecteur a vu ensevelir dans le caveau de la Sainte-Chapelle, rien, absolument rien, ne fut conservé.

En sorte que des tombeaux, comme de tout ce qui garnissait ce joli sanctuaire, il ne nous reste plus maintenant que le souvenir.

En même temps que la Sainte-Chapelle était dévastée, les autres parties du château n'étaient pas non plus épargnées. A l'extérieur, l'entrée de la salle des Gardes, le péristyle du grand escalier, et le clocher même de la chapelle, recevaient de nombreuses mutilations. Il s'agissait, pour les patriotes purs, d'effacer tous les emblêmes de la tyrannie et de la superstition : les fleurs de lis, les blasons et les croix.

A l'extérieur, le tribunal de district prenait possession de l'ancienne chambre à coucher de Dunois, ou plutôt appropriait à ses besoins l'ancien prétoire de la haute justice des comtes, qui depuis quelque temps déjà occupait la salle. Sur le siège du juge, placé à l'angle de la pièce, il apposait la devise et les emblêmes de la Convention nationale, aux terribles rigueurs de laquelle le propriétaire du château, avons-nous déjà dit, échappa sans être atteint par la confiscation de ses domaines, comme tant d'autres.

Le duc de Luynes eut même le bonheur de voir des temps plus calmes succéder aux orages

(1) Voir nos 3 4.

révolutionnaires; si bien qu'après le 18 brumaire, il fut successivement membre du Conseil général de la Seine et du Sénat conservateur.

Par suite de l'incendie de 1723 et des dévastations de la Terreur, le palais des comtes étant complètement inhabitable, son maître ne séjourna plus à Châteaudun. A sa mort, le château devint la propriété de son fils Paul-André-Charles d'Albert, qui refusa tous emplois sous l'Empire et accepta la pairie le 4 juin 1814.

Il mourut en 1832, laissant le vieux palais des comtes dans le plus grand délabrement et le plus complet abandon. Sous lui, le majestueux édifice n'avait fait que subir de nouveaux outrages. Aux Prussiens, qui s'y casernèrent en 1811 et enlevèrent la plupart des vitraux de la Sainte-Chapelle, succéda une loge franc-maçonnique à laquelle nous devons la singulière décoration de la grande salle du donjon. Puis vinrent les repas de noces et les bals de société.

Singulier retour des choses d'ici-bas!

Heureusement, il devait voir des jours meilleurs, sous Honoré-Théodore-Paul-Joseph d'Albert, duc de Luynes, né le 2 décembre 1802, fils du précédent, l'un des savants les plus aimables et les plus distingués de notre temps.

Le rétablissement des sculptures du péristyle du grand escalier et de la belle façade nord, le portail de l'entrée de la cour, la restitution de la Sainte-Chapelle, sont dus à son goût exquis pour les arts et au projet qu'il avait conçu de mener à bonne fin la restauration complète de l'édifice.

Tous ces beaux travaux ont été dirigés, pour l'architecture, par M. Debacq, architecte en chef de la maison de Luynes; pour la sculpture, par M. Gaullier, et pour la peinture, par M. Steinhell.

Seront-ils continués par M. le duc de Luynes, propriétaire actuel du château?

C'est ce que l'avenir nous apprendra, se demandait M. Coudray, auteur d'une histoire du château de Châteaudun, auquel nous faisons de nombreux emprunts historiques.

Hélas, l'ironie des destinées humaines frappait ce duc de Luynes à la bataille de Patay et la mort devant l'ennemi séculaire de leur patrie venait empourprer d'une dernière auréole l'histoire de cette vieille et fière race dont le sang avait marqué tous les champs de bataille où la Patrie avait fait appel à la valeur de ses enfants.

Le duc de Luynes, fils du héros de Patay, est aujourd'hui propriétaire du château de Châteaudun. Il se doit à lui-même de continuer l'œuvre de restauration de son grand-père le duc Honoré.

Et si nous revenons au point de départ de cette excursion dans le domaine de notre histoire nationale, Dieu vous garde, amis lecteurs, de jamais déranger le haut vol des corneilles fuyant le bois au bruit de vos exploits de chasseurs.

Bien au contraire, suivez-les toujours de l'œil et puisse le cri fatidique de cette bestiole en deuil vous conduire dans une des ruines nombreuses qui jonchent encore le sol de France et vous donner cette joie d'archéologue de remettre en lumière les gloires passées d'une vieille race et la grandeur artistique de leurs vieilles demeures abandonnées.

J. BOUSSARD,
Architecte des Postes et Télégraphes.

NOUVELLES DIVERSES

Une exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles, s'ouvrira à Paris le 5 mai 1900 et sera close le 31 octobre suivant. Tel est le décret rendu le 13 juillet dernier, par M. le président de la République; sur la proposition de M. le ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le rapport du ministre dit que malgré l'habileté et la science avec lesquelles elles ont été organisées, les revues retrospectives de 1889 laissent un large champ aux études du même genre que l'on voudrait reprendre en 1900. Dans le domaine des beaux arts, par exemple, il sera facile de dégager les caractères principaux du mouvement artistique qui se poursuit à l'heure actuelle et d'opposer, en quelques œuvres essentielles, l'art et la seconde moitié du siècle à l'art romantique ainsi qu'à l'art classique.

Dans le domaine de la science, de l'industrie et de l'agriculture, le rapprochement entre les procédés, les méthodes et les produits, à l'origine et au terme de la période centenale, fournira les renseignements les plus précieux et éveillera en même temps l'attraction la plus puissante. Toutes les branches de l'activité humaine auront un égal profit de ce bilan, d'où se dégageront les conditions matérielles et morales de la vie contemporaine, l'Exposition de 1900 constituera la synthèse et déterminera la philosophie du XIXe siècle.

— Un congrès d'entrepreneurs aura lieu en 1893, sur l'initiative du journal *Le bâtiment*.

CONCOURS PUBLICS

—

AVANT-PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HOPITAL BOUCICAUT

RUES DE VOUILLÉ, DE LOURMEL ET DES CÉVENNES

LE PRÉFET DE LA SEINE,

Vu la demande du directeur de l'administration générale de l'Assistance publique tendant à mettre au concours l'avant-projet de construction de l'hôpital Boucicaut, à édifier dans un terrain sis rues de Vouillé, de Lourmel et des Cévennes ;

Vu le programme préparé en vue de ce concours ;

Vu les avis émis par le conseil de surveillance de l'assistance publique et par le conseil municipal dans leurs séances des 24 mars et 27 mars 1892 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert, à la date du 1er août 1892, entre tous les architectes français, un concours public pour la rédaction d'un avant projet de construction de l'hôpital Boucicaut, à édifier dans un terrain sis rue de Vouillé, de Lourmel et des Cévennes.

Ce concours sera clos le 31 janvier 1893.

ART. 2. — Les clauses et conditions de ce concours sont déterminées dans le programme susvisé, qui restera annexé au présent arrêté.

ART. 3. — L'avant-projet comprendra l'ensemble des constructions nécessaires pour donner satisfaction aux besoins du service hospitalier, qu'ils ont énumérés dans le programme ci-annexé.

Les documents nécessaires à la rédaction de l'avant-projet seront remis, contre récépissé, aux concurrents ou à leurs mandataires dûment autorisés, par le bureau des travaux de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, tous les jours, de dix heures à quatre heures, du 1er août au 1er octobre 1892, excepté les dimanches et jours fériés.

Ces documents sont les suivants :

1° Un plan d'ensemble de l'emplacement, portant des cotes de nivellement et indiquant, au moyen de coupes géologiques, le résultat des sondages opérés en différents points pour constater la nature et la composition du sol;

2° Un exemplaire du programme préparé en vue du concours;

Un exemplaire du présent arrêté.

ART. 4. — Chaque avant-projet devra comprendre :

1° Des plans d'ensemble des fondations, du sous-sol et de chaque étage;

2° Une élévation de chaque façade ;

3° Des coupes longitudinales et transversales.

Les plans seront dressés à l'échelle de cinq millimètres pour un mètre; les coupes et élévations, à la même échelle, pourront être établies seulement au trait.

Le chiffre de la dépense étant un des éléments décisifs du choix à faire entre les avant-projets, chaque concurrent devra produire en outre :

1° Une estimation de la dépense au mètre superficiel ;

2° Un devis descriptif sommaire de la construction.

Les concurrents pourront, d'ailleurs, joindre aux pièces ci-dessus celles qui leur paraîtraient devoir être utiles pour l'intelligence et l'appréciation de leur étude.

Chaque concurrent signera toutes les pièces constituant son avant-projet, ainsi que celles fournies à l'appui.

ART. 5. — Les avant-projets, disposés sur châssis ou renfermés dans un carton, avec une étiquette adhérente indiquant l'objet du concours et le nom des concurrents, devront être déposés, avec les pièces à l'appui, au plus tard le 31 janvier 1893, à quatre heures, à l'Hôtel de ville (salle Saint-Jean), ou dans tout autre lieu qui serait ultérieurement désigné.

Chaque concurrent devra fournir, en même temps que son projet :

1° Une expédition authentique de son acte de naissance et, s'il y a lieu, un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° La liste, avec indication de la dépense, des principaux travaux d'architecture exécutés sur ses plans et sous sa direction ;

3° Un état, en double, indiquant le nombre et la nature des pièces produites par lui.

Cet état, qui contiendra ses nom, prénoms et adresse, devra être revêtu de sa signature.

Un exemplaire de cet état sera rendu aux concurrents, avec mention de la réception des pièces.

ART. 6. — Les avant projets présentés feront l'objet d'une exposition publique à l'Hôtel de ville, salle Saint-Jean. Le jugement sera rendu public au plus tard le neuvième jour de cette exposition, qui durera douze jours, du 7 au 18 février 1893 inclusivement.

ART. 7. — Le jury chargé de juger le concours sera composé de quinze membres, savoir :

Le directeur de l'Assistance publique;

Deux membres du conseil de surveillance, désignés par ce Conseil ;

Cinq membres du conseil municipal, désignés par ce Conseil;

Le directeur ou le sous-directeur des travaux de Paris ;

Un médecin et un chirurgien des hôpitaux, désignés par leurs collègues ;

Trois membres désignés par les concurrents ;

Et un des exécuteurs testamentaires de Mme Boucicaut, désigné par ses collègues.

Le jury désignera ses président et vice-président, ainsi que le secrétaire, qui pourra être pris en dehors du jury, mais, dans ce cas, avec voix consultative seulement.

ART. 8. — L'élection des jurés à nommer par les concurrents aura lieu le 1er février 1893, à deux heures du soir, en présence du directeur de l'Assistance publique, président, d'un membre du conseil de surveillance de cette administration et d'un membre du conseil municipal, dans la salle

d'amphithéâtre de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria.

Les concurents devront personnellement se trouver, pour l'élection des jurés, au jour, heure et endroit indiqués ci-dessus.

Il ne leur sera pas adressé de convocation spéciale.

Ils devront, pour être admis à prendre part à l'élection du jury, produire le récépissé mentionné à l'art. 5, et apposer leur signature sur un registre ouvert à cet effet.

Ils apporteront les pièces nécessaires pour que le bureau puisse au besoin constater leur identité.

L'élection sera faite, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, et au second tour, s'il y a lieu, à la majorité relative.

Art. 9. — Tout membre du jury qui sera parent ou allié d'un concurrent, à un degré quelconque, sera refusé d'office par l'Administration.

Art. 10. — Il sera attribué, aux auteurs des six avant-projets reconnus les meilleurs par le jury, des primes dont le chiffre est fixé comme suit :

6000 francs à l'auteur de l'avant-projet classé en première ligne ;

4000 francs à chacun des auteurs des deux avant-projets suivants ;

Et 2000 francs à chacun des auteurs des trois derniers avant-projets.

L'avis motivé du classement des six avant-projets primés sera rédigé par l'un des membres du jury, désigné par ses collègues, et sera annexé au procès-verbal des opérations du concours.

Le résultat de ce concours sera rendu public.

Il est formellement stipulé que tous les avant-projets primés deviennent la propriété de l'administration de l'Assistance publique, et que tout est réservé d'une façon absolue en ce qui concerne l'exécution du projet définitif.

Art. 11. — Tous les avant-projets non primés devront être retirés par les concurrents dans le délai de huit jours, à dater du 18 février 1893, jour de la clôture de l'exposition publique. Passé ce délai, l'Administration décline toute responsabilité en cas de détérioration et même de perte des avant-projets dont il s'agit.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes prescrites pour les actes administratifs.

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée au directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à Paris, le 21 juillet 1892.

Signé : Poubelle.

CONSTRUCTION D'UN THÉATRE A AIX-LES-BAINS

Le concours ouvert à Aix-les-Bains, pour la construction d'un théâtre, a donné les résultats suivants :

1er prix : M. Adolphe Coquet, architecte, à Lyon ;
2e prix : M. Gaspard André, architecte, à Lyon ;
3e prix : M. René Boisseau, architecte, à Neuilly.
Mentions : MM. E. Dutarque, architecte, à Paris ;
H. Schmit, architecte, à Paris ;
F. Chabanne, architecte, à Lyon ;
A. Bertin, architecte, à Chambéry ;
E. Calinaud, architecte, à Paris.

Comme on le voit, nos confrères de Lyon ont largement donné dans le combat et s'y sont tenus au premier rang.

C'est à la fois un exemple et un encouragement pour les architectes des départements.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS — JUGEMENTS — EXPOSITIONS

Grands prix d'architecture

Premier grand prix : M. Bertone, élève de M. Ginain.

Premier second grand prix : M. Deperthes, élève de son père et de M. Ginain.

Deuxième second grand prix : M. Tronchet, élève de MM. André et Laloux.

Concours de première classe

Le jury d'architecture s'est réuni le 4 août à l'École des beaux-arts, sous la présidence de M. Ginain, afin de juger le concours de la première classe.

Après avoir examiné les 76 projets représentant « une bourse et un tribunal de commerce pour une des grandes villes maritimes du midi de la France », le jury a décerné des secondes médailles à MM.

Lefebvre,	élève de M.	Laloux,
Umbdenstock,	—	Guadet,
Boucher,	—	Laloux,
Renevay,	—	Ginain,
Cailleux,	—	Blondel,

et quarante-quatre premières mentions.

Esquisse-esquisse

Le jury a examiné ensuite le concours d'esquisse-esquisse, dont le programme était « un théâtre d'eaux ».

Sur 37 esquisses exposées, le jury a décerné des secondes médailles à MM. Guillaume, élève de MM. André et Laloux, et Pille, élève de M, Pascal, une première mention à M. Umbdenstock, élève de M. Guadet, et huit secondes mentions.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Angers, imprimerie Burdin et Cie.

SOMMAIRE DU N° 8-9.

CAUSES DE LA VICIATION DE L'AIR

DES LIEUX HABITÉS

Les architectes doivent à leur art et à leur science technique se préoccuper de plus en plus de la solution à donner aux problèmes sociaux que posent actuellement les préoccupations des services municipaux de l'hygiène public.

La désinfection des lieux habités s'impose forcément à tous les esprits vigilants. et si l'opinion publique a tendance de s'adresser au corps médical, il est du devoir des architectes de bien faire comprendre que le médecin ne peut que le suivre et non le précéder dans cette voie.

C'est, en effet, l'architecte qui construit la maison où viendra se loger l'habitant dont les maladies exigeront la présence du médecin, et parmi les ennemis qu'il rencontrera sûrement, ce médecin, il faut noter en première l'air vicié et il faut avouer que bien peu d'entre nous se préoccupent de la sortie de ce poison humain.

Si nous vous décrivions notre impression personnelle sur cette question hardie de notre science professionnelle, peut-être en révoqueriez-vous l'autorité, et nous préférons mettre sous vos yeux un simple exposé scientifique copié simplement dans un traité d'hygiène fort intéressant de E. Putzeis, lequel fait du reste lui-même de larges emprunts à Peclet et au général Morin.

Les causes de la viciation de l'air des lieux habités sont de deux ordres, les unes sont inévitables, les autres évitables. Les premières ont leur origine dans la respiration pulmonaire, la perspiration et les secrétions cutanées et dans l'éclairage artificiel. Dans l'acte de la respiration, l'homme absorbe une certaine quantité d'oxygène et rejette de l'anhydride carbonique et de la vapeur d'eau; nous passons sous silence les traces d'ammoniaque que l'on y rencontre également. La peau respire comme le poumon; mais, sous ce rapport, son rôle est très secondaire, car elle ne dégage guère que 1/40 de l'acide carbonique rendu par les poumons; en revanche, elle est le siège d'une transpiration qui, pour être habituellement invisible (perspiration insensible), lui permet cependant d'excréter en vingt-quatre heures des quantités relativement considérables de vapeur d'eau qui, jointes à celles fournies par la respiration, représentent approximativement 1,000 grammes d'eau en vingt-quatre heures; en outre, la peau sécrète des matières organiques dont plusieurs sont odorantes. De même, le dégagement d'anhydride carbonique et de vapeur d'eau par les poumons est toujours accompagné de l'émission de matières organiques dont la décomposition rapide est cause de cette odeur nauséabonde que l'on rencontre dans les salles où se tiennent des assemblées nombreuses. Ces substances sont une cause puissante d'insalubrité pour les lieux habités, car la seule augmentation de la proportion d'anhydride carbonique ne parviendrait pas à expliquer la quasi-irrespirabilité de l'air et ses fâcheux effets sur l'économie.

Ce gaz en lui-même n'est vraiment toxique qu'à très hautes doses : plus sa proportion est forte dans l'air respiré, plus le sang s'en débarrasse avec difficulté, et plus la respiration est pénible. Mais, nous le répétons, cette gêne n'apparaît que si l'air le contient en très grand excès. Ainsi Pettenhofer a pu respirer pendant plusieurs heures, sans incommodité, de l'air qui contenait 0,01 d'acide carbonique, et Forster est resté pendant dix minutes dans une cave renfermant du vin en fermentation, et où l'air présentait 0,04 du même gaz. Mais il est essentiel de remarquer que dans ces expériences l'anhydride carbonique ne provenait pas de la respiration et avait été développé par des processus chimiques.

Voici, d'après Andral et Gavarret[1], les quantités d'anhydride carbonique exhalées par le poumon et par heure, suivant l'âge des individus ;

1. *Annales de chimie et de physique*, 1843.

Age	Quantité d'acide carbonique par heure. *Grammes*
8 ans.	18.3
15 —.	31.9
16 —.	36.6
16 à 20 ans	41.8
20 à 24 —	44.7
40 à 60 —	37.0
60 à 80 —	33.7

Le litre d'acide carbonique pèse 1^{gr},98; on a donc, pour les volumes exhalés par heure et par individus;

Age	Volume d'acide carbonique par heure. *Litre*
8 ans.	9.24
15 —.	16 11
16 —.	18.48
16 à 20 ans	21.11
20 à 24 —	22.57
40 à 60 —	18.68
60 à 80 —	17.02

On ne peut davantage accuser la vapeur d'eau des effets fâcheux que l'on observe. Ce sont donc ces matières organiques putréfiables, rejetées par les poumons pendant l'acte respiratoire ou entraînées par les sécrétions cutanées, et maintenues en suspension par la vapeur d'eau, qui doivent être considérées comme particulièrement nuisibles. Au surplus, les expériences directes l'ont démontré : dans une enceinte parfaitement close, des animaux périssent bientôt, alors même qu'on absorbe l'acide carbonique à mesure qu'il se forme et qu'on restitue à l'air l'oxygène qu'il a perdu. Un autre fait que l'on peut aisément vérifier ne laisse pas davantage place au doute : si l'on dépose une carafe d'eau glacée dans un local encombré, et que l'on recueille l'eau de condensation qui s'écoule à sa surface, on la voit se corrompre très rapidement. Enfin, Mantegazza a fait voir que si l'on place deux oiseaux de même espèce et de même taille sous deux cloches de verre de mêmes dimensions, et si l'on absorbe par la chaux vive l'acide carbonique fourni par le premier et par le charbon animal les matières organiques dégagées par le second, ce dernier vit beaucoup plus longtemps que l'autre. Il est donc bien établi que la présence de l'acide carbonique n'est pas la cause principale de l'insalubrité de l'air confiné et que les déchets organiques exercent à cet égard une influence prépondérante.

Il est encore un point sur lequel il est nécessaire d'insister, quoiqu'il soit répugnant de soulever un pareil voile : l état de propreté du corps. Dans le cas où l'on a tant lieu de soupçonner de la négligence (et on la rencontre très souvent chez les domestiques et les ouvriers) il faut compenser par le cube de place et par une ventilation énergique les désavantages de la situation. Malheureusement, il y a là un cercle vicieux : malpropreté et indigence sont souvent synonymes; indigence et insuffisance du logement vont de pair.

A ces premières causes inévitables de viciation, il faut ajouter l'éclairage artificiel : le pétrole, l'huile de colza, le gaz ordinaire, en brûlant dans les appartements, y déversent de grandes quantités de gaz irrespirables et parfois même toxiques, et cette nouvelle source d'altération de l'air est loin d'être négligeable. S'il est vrai que, par l'emploi de certaines dispositions, on peut supprimer cette cause d'insalubrité, utiliser même la chaleur développée pour activer la ventilation, comme dans la plupart des cas il ne peut en être ainsi, il convient de mettre l'éclairage artificiel au nombre des causes inévitables de la pollution de l'air des habitations.

Un système de chauffage défectueux, une disposition vicieuse des lieux d'aisances, des cuisines, la pénétration de l'air souterrain dans les habitations sont autant de causes de viciation évitables. Si l'architecte a bien pris ses mesures, il n'aura à combattre que les causes inévitables d'altération de l'air, les seules avec lesquelles la ventilation doit avoir à compter. Nous avons vu à quelles conditions il faut soumettre l'emplacement des cuisines et des lieux d'aisances, et nous avons indiqué les dispositions générales dont ils doivent être l'objet; le chauffage des appartements vient d'être traité dans le chapitre précédent.

Dans certaines limites, l'odorat nous renseigne sur le degré de viciation de l'air; mais la délicatesse de ce sens n'est pas également développée chez tous les individus, il est donc indispensable

de faire usage d'une méthode précise et de ne pas s'en rapporter à des appréciations basées sur des sensations personnelles.

Comme ce sont les matières organiques qui représentent dans l'air vicié l'élément nuisible par excellence, il semble qu'il y aurait avantage à les prendre comme index; malheureusement, on en possède pas de méthode qui permettent d'isoler, de précipiter ou d'absorber et ensuite de mesurer ou de peser les matières odorantes contenues dans un volume d'air déterminé. Jusqu'à présent, le seul procédé pratique consiste à doser la quantité d'acide carbonique de l'air et il est admis que les produits éliminés par les poumons (eau, acide carbonique, matières organiques) sont entre eux dans des rapports déterminés et pour ainsi dire constants. En d'autres termes, plus nous rendons d'acide carbonique, plus nous absorbons d'oxygène, plus élevée aussi est la quantité de vapeur d'eau et de matières organiques expulsées. Si toute autre source d'altération de l'air et de production d'acide carbonique est écartée, on peut donc considérer la proportion de ce gaz trouvée dans l'air comme exprimant le degré de viciation.

Actuellement, l'acide carbonique étant pris comme index du degré d'altération de l'air, on doit se demander quelle est la quantité maximum qui peut être tolérée dans l'air des habitations. Si l'on a exclu toutes les autres sources d'odeurs et d'anhydride carbonique, toutes les personnes interrogées sont d'accord pour déclarer l'air altéré et corrompu, du moment qu'il contient au delà de 1 par mètre de ce gaz produit par la respiration. D'après Pettenhofer, l'air d'une chambre ne peut être considéré comme pur, et l'on ne peut y faire un séjour prolongé sans incommodité, que s'il ne renferme pas plus de 0,7 par mètre d'acide carbonique et de 1 par mètre au maximum dans le cas où l'on emploie l'éclairage artificiel. De Chaumont a fait dans les casernes anglaises de nombreuses observations; il a constaté que si la quantité d'acide carbonique qui se dégage par la respiration n'est que de 0,1943 par mètre supérieure à celle de l'air libre, on ne perçoit pas d'odeur; si l'augmentation est de 0,4132, l'odeur devient perceptible : si elle s'élève à 0,6708, l'odeur est désagréable, et enfin insupportable et oppressive, si le chiffre 0,9054 est atteint; à partir de cette limite les sens ne permettent plus d'établir de différentiation. Cet auteur fixe à 0,2 par mètre la tolérence admissible; l'air des lieux habités ne devrait donc jamais contenir plus de 0,6 par mètre.

Le cubage de place offert à chaque habitant des maisons particulières a une influence décisive sur la salubrité et il ne faut pas croire qu'une ventilation, même bien ordonnée, dans un local bas de dimensions réduites place son locataire dans de bonnes conditions hygiéniques.

Pour que les questions de ventilation puissent être résolues d'une manière avantageuse, il faut tout d'abord que l'espace cubique affecté à chaque personne ne descende pas au-dessous de 25 mètres cubes pour les appartements destinés à servir de chambres à coucher.

La commission anglaise chargée de la révision du casernement de la Grande-Bretagne avait jugé comme indispensable qu'à chaque soldat il fût affecté un espace cubique de $16^{m},8$, et certains hygiénistes ont même prétendu que s'il s'agit de locaux dans lesquels les hommes habitent et couchent, il n'est pas prudent de descendre au-dessous de 20 mètres.

Mais pour celui qui connaît l'étrange parcimonie des gouvernements, lorsqu'il est question des budgets de la guerre, pour qui a entendu les bonnes raisons que l'on aime à donner pour les justifier, l'insuffisance des solutions actuelles est évidente; mais il est bien clair que les hommes, qui proposent de donner si peu d'ampleur aux casernes, s'y trouveraient fort mal à l'aise.

Dans les habitations privées, il est rare que l'encombrement soit bien grand, à moins, toutefois, qu'il ne s'agisse de maisons occupées par un grand nombre de ménages, de cités ouvrières ou encore des chambres de domestiques, généralement étriquées. Les objections que soulève un pareil système ont été données au chapitre III. La quantité d'anhydride carbonique contenue dans l'air des lieux habités ne peut, nous l'avons vu, passer sans danger de 0,0006 à 0,0007, le litre normal étant, d'autre part, représenté par 0,0003.

Qu'un appartement habité soit grand ou petit, l'air qu'il renferme serait bientôt porté au litre

0,0006 d'acide carbonique, si par les joints des portes et des fenêtres l'air neuf n'affluait pas constamment.

Mais supposons un appartement dont toutes les fissures soient assez soigneusement bouchées pour que l'on puisse croire à son isolement complet de l'atmosphère extérieur, et pour donner au raisonnement qui va suivre toute la généralité désirable, appelons : q, la quantité d'acide carbonique que l'air contient normalement par mètre cube ; p, la quantité du même anhydride que l'on peut tolérer ; c, le volume en mètres cubes de l'acide carbonique aspiré par un homme en une heure ; v, le volume de la chambre en mètres cubes ; et x, le nombre d'heures qui s'écouleront avant que l'air de l'appartement soit vicié par la respiration de l'homme qui s'y trouve enfermé. Après x heures, la quantité d'acide carbonique est devenue

$$\frac{cx + vq}{v} = p.$$

D'où

$$x = \frac{v\,(p - q)}{c} = 1.$$

Actuellement, les notations restant les mêmes si nous appelons y la quantité d'air neuf qu'il est nécessaire d'introduire par heure dans le même appartement, où le degré de viciation est représenté par p d'acide carbonique, de manière à conserver le même litre p, on trouve

$$p = \frac{yp + (v - y + c}{v}$$

$$(q - p)\,y = -c \quad \text{d'où} \quad y = \frac{c}{p - q} \qquad (2)$$

$$x = \frac{v\,(p - q)}{c} \text{ et } y = \frac{c}{p - q}$$

Les deux relations peuvent servir à résoudre le problème dans les divers cas qui se présentent.

En effet, si l'on se reporte à ce que nous disions plus haut, et si, d'un autre côté, on suppose par exemple un salon de 200 mètres cubes de capacité, on pourra écrire, en faisant $p = 0{,}0007$, $q = 0{,}0004$, $v = 200$ et $c = 0{,}0226$, c'est-à-dire en supposant qu'un homme rejette 22,6 litre d'acide carbonique par heure, dans l'acte de respiration.

$$x = \frac{200\ (0{,}0007 - 0{,}0004)}{0{,}0226} = \frac{200 \times 0{,}0003}{0{,}0226} = 2 \text{ heures } 39 \text{ minutes.}$$

Ainsi, en admettant même une chambre d'une ampleur peu commune, après deux heures trente-neuf minutes, son atmosphère sera viciée. Mais à cet homme, qui a besoin d'air neuf, parce qu'il a usé celui dans lequel il respirait, que faudrait-il fournir par heure à partir de ce moment. La relation (2) se charge de répondre

$$y = \frac{c}{p - q}.$$

En adoptant le même chiffre que tantôt, on trouve

$$y = \frac{0{,}0226}{0{,}0007 - 0{,}0004} = \frac{0{,}0226}{0{,}0003}\ y = 75^{m},33.$$

On le voit, pour que l'homme soit placé dans de bonnes conditions hygiéniques, il faut qu'il lui soit fourni, par heure, un volume d'air neuf représenté par 75 mètres cubes.

Ce qui précède démontre que la quantité d'air à fournir est une constante ; elle ne varie pas, comme l'ont prétendu certains hygiénistes, avec cube de chambre offert à l'habitant ; non, c'est une constante. Vouloir faire entrer en ligne de compte le temps et l'espèce, c'est introduire des facteurs sans utilité pratique ni théorique.

On peut aisément s'offrir une preuve palpable de la nécessité où l'on se trouve de fournir les volumes d'air que nous venons d'indiquer ; il suffit pour cela de se porter à l'orifice de sortie d'une cheminée d'appel ; les parfums que l'on y respire sont de nature à convaincre les plus incrédules.

Pourquoi raisonner dans l'hypothèse d'une vaste chambre dans laquelle on introduirait à mesure que la viciation tend vers sa limite, un volume croissant d'air neuf ? Cela ne servirait qu'à introduire le calcul intégral, ce qui ne simplifierait guère le problème et ne serait d'aucune utilité, puisque l'air peut être considéré comme parfaitement respirable tant qu'il n'atteint pas cette limite. Et cette limite atteinte, la cause de viciation restant la même, que l'espace dans lequel elle se produit soit grand ou petit, le remède doit rester identique à lui-même, quelles que puissent être

les conditions d'espace dans lesquelles il doit être appliqué; ce remède, c'est 75 mètres cubes d'air neuf à fournir par heure et par individu.

Le volume ainsi trouvé se rapproche d'une manière sensible de ceux que proposent la plupart des hygiénistes et que l'expérience de chaque jour tend à faire adopter. On peut ne pas s'en étonner tout d'abord, mais on a toutefois lieu d'être surpris de voir d'abord d'accord la théorie et la pratique, si l'on compare ce chiffre à ceux que l'on proposait encore il y a peu de temps. Que l'on songe qu'à un concours ouvert en 1852 pour le chauffage et la ventilation de l'hôpital Lariboisière, la Commission d'hygiène ne demandait que 20 mètres cubes d'air neuf par heure et par malade! Que Peclet, dans son *Traité de la chaleur*, estimait qu'un cube de 7 à 11 mètres par heure peut être considéré comme suffisant, lorsqu'il n'existe pas de cause particulière d'insalubrité...

En présence de ces chiffres, on a lieu de croire, semble-t-il, à l'heureuse intronisation du calcul dans l'étude de ce point de la ventilation. Mais, quel que soit le rapprochement que l'on est tenté d'établir entre les résultats donnés par l'analyse et les résultats pratiques, il convient de se mettre en garde contre les idées purement théoriques et surtout lorsque entrent en jeu des éléments si divers et qu'il est presque impossible d'introduire dans une formule.

La chaleur, le degré hydrométrique de l'air, la durée du séjour sont autant de conditions propres à modifier les tendances à la fermentation miasmatique, et, comment est-il possible de représenter les phénomènes qu'elles engendrent par des signes algébriques! Le calcul est impuissant à résoudre de semblables questions, et seules les expériences *in anima vili*, répétées pendant de longues années, sont capables de jeter quelques lumières sur le problème. Il ne sera pas ainsi lorsque nous passerons à l'étude de « l'éclairage artificiel »; ici la chimie nous dira nettement les décompositions produites et les chiffres, que l'on en déduira, seront des nombres absolus.

De quelque manière que la ventilation soit conduite, jamais on ne doit sentir de courant, si elle se fait avec trop d'énergie, il est à craindre qu'il se produise un courant direct de l'orifice d'entrée vers l'orifice de sortie, et que, toutes les couches ne participant pas au mouvement, la dilection égale et régulière de l'air ne s'opère plus. Cet inconvénient sera évité si l'on se borne à renouveler de trois à cinq fois par heure l'atmosphère de l'appartement. Or, nous avons admis que le volume à extraire doit s'élever à 75 mètres cubes par tête et par heure; si une ventilation bien conçue suppose le renouvellement complet de l'air d'un appartement trois fois en une heure, il en résulte que le quotient $\frac{75}{3} = 25$ représente l'espace cubique à affecter à chaque personne dans les locaux habités.

Le rapport entre le volume d'air neuf à fournir par heure et par personne, nombre constant et l'espace cubique alloué à chaque individu, nombre variable, représente ce que nous appellerons le fonctionnement de la ventilation. Mais que dans une réunion le cubage de place offert à chaque assistant descende à $18^{m},75$, par exemple, le fonctionnement de la ventilation devra être conduit de manière à assurer cependant 75 mètres cubes d'air neuf par heure et par personne; il s'ensuit que l'atmosphère devra être renouvelée quatre fois par heure. Si le cubage devient encore plus faible, le fonctionnement croîtra en raison inverse et devra être porté à 5, 6... n. Pour mieux nous faire comprendre, nous dirons: supposons une salle de réunion de famille dans laquelle se tiennent habituellement quatre personnes. Le cube d'air à leur offrir par heure est $4 \times 75 = 300$ mètres, et, pour se trouver dans des conditions tout à fait bonnes, il serait désirable que chaque personne eût à sa disposition 25 mètres cubes de chambrée ou 15 mètres cubes, suivant que le fonctionnement de la ventilation serait 3 ou 5, c'est-à-dire que dans les deux hypothèses les dimensions de la salle doivent être $5^{m},00 \times 5^{m},00 \times 4^{m},00$ ou $5^{m},00 \times 3^{m},00 \times 4^{m},00$.

Actuellement, la réunion de quelques invités amenant dans le salon dix personnes au lieu de quatre, il s'agit de fournir à chacune d'elles 75 mètres cubes d'air neuf par heure, soit 750 mètres.

Si le salon à 100 mètres cubes on devra pro-

voquer le renouvellement complet 7 1/2 fois par heure.

On voit par ces exemples combien sont généralement mal comprises les questions de ventilation ; il est vrai qu'en réclamant 75 mètres cubes d'air neuf par personne et par heure, nous supposons des conditions idiales, mais qu'il y a loin de cet idéal à ce que l'on rencontre dans la plupart des maisons particulières.

Bien rares sont les salons dont on ne soit pas heureux de pouvoir s'échapper après quelques heures, les jours de réception, et n'est-il pas ennuyeux de prévoir, en acceptant une invitation à dîner, qu'un mal de tête doit être la conséquence de l'honneur qui vous est fait?

Établissement de la ventilation. — Aujourd'hui les questions de ventilation ont acquis une importance très grande, en ce qui regarde les établissements publics; il s'ensuit que leur étude est chaque jour mieux faits, parce qu'on apprécie à leur vrai valeur les bénéfices qu'elles assurent.

Mais si le programme des écoles, des hôpitaux, des salles de concert ou de théâtre, comporte toujours l'étude de la ventilation, il n'en est pas ainsi pour les habitations particulières, où, plus facile à obtenir, elle n'est généralement étudiée que la construction terminée, les aménagements faits, à partir du moment, enfin, où le propriétaire s'aperçoit qu'elle a été totalement oubliée.

L'architecte a, il est vrai, fait toutes les installations que doit comporter le chauffage; le calorifère a été placé, il fonctionne même déja, lorsqu'on s'aperçoit que, si les entrées d'air chaud ont été ménagées, il n'en est pas ainsi des orifices d'extraction...

Et cependant les statistiques sont là pour prouver qu'une ventilation bien établie augmente la somme des résistances que le corps offre à l'ennemi, c'est-à-dire à la maladie, qu'il s'ensuit un allongement de la vie, ce qui n'est pas à dédaigner, afin qu'elle comporte une grande somme de jouissances.

La question de ventilation se réduit à ceci : enlèvement de l'air vicié, et son remplacement par l'air frais.

Tels sont les termes du problème, dont la simplicité est des plus grandes, au premier abord, mais qui dans son application est fort difficile à résoudre, car il faut arriver au but sans créer des inconvénients pour les personnes qui occupent l'appartement.

La ventilation est naturelle ou artificielle. Dans le premier cas, on n'utilise pas le renouvellement de l'air dans les lieux habités que le changement d'équilibre provoqué dans les couches atmosphériques par la différence de densité qu'amènent les écarts de température qui peuvent exister entre l'atmosphère et l'air intérieur des habitations; de même on peut profiter de l'action des vents. Il suit de ses origines mêmes que la ventilation naturelle présente de grandes inégalités dans ses allures et que la constance de ses effets est des plus douteuses; cependant lorsqu'il s'agit des habitation privées, où les causes de corruption de l'air sont relativement peu nombreuses, appliquée avec intelligence, elle constituera pour les maisons bien construites une puissante ressource.

Pour la ventilation artificielle, on a recours soit à des foyers entraînant au dehors l'air impur et provoquant un appel, soit à des appareils; ceux-ci peuvent assurer l'aspiration de l'air vicié ou bien une pulsion qui refoule l'air neuf dans l'édifice en chassant au dehors celui qui est usé, ou enfin la pulsion et l'aspiration combinées.

A part les foyers et les cheminées d'évacuation, et certains appareils que nous décrivons plus loin, il ne peut être question de faire usage de la ventilation artificielle dans les habitations privées. Si, pour les hôpitaux, les théâtres, les salles de concerts, on est obligé de recouvrir aux moyens mécaniques pour assurer le renouvellement de l'air, il est possible, pour les maisons particulières, de s'adresser à un autre mode d'assainissement. On ne peut songer à établir ici des ventilateurs mécaniques qui exigent l'emploi de la vapeur, et les seules forces que l'on peut raisonnablement mettre en jeu sont les forces naturelles.

Cependant, s'il est entendu que l'emploi des cheminées d'appel avec foyer spécial ou non droit être classé parmi les modes de ventilation artificielle, lorsque les mêmes effets sont provoqués pendant l'hiver par un calorifère, une cheminée ordinaire ou ventilatrice, la ventilation sera appe-

lée naturelle, puisqu'elle ne met en œuvre que les forces que l'on a naturellement à portée pendant la saison froide. C'est ainsi qu'à partir de ce moment le chauffage et la ventilation deviennent des questions connexes, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer.

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons insisté sur les considérations qui doivent guider l'architecte et le propriétaire dans le choix de l'emplacement; nous avons démontré la nécessité qu'il y a de s'opposer à l'entrée de l'air souterrain dans les habitations ; nous avons indiqué les dispositions générales que doivent présenter les cuisines, les lieux d'aisances, pour éviter que ces annexes du bâtiment principal y apportent leur contingent miasmatique ; nous avons fait ressortir à combien de titres sont précieux les corridors et les escaliers bien éclairés et bien aérés. Nous supposons actuellement que toutes les dispositions qui assurent l'élimination des dangers évitables aient été prises.

J. BOUSSARD,
Architecte des Postes et Télégraphes.

CONCOURS PUBLICS

PROGRAMME D'UN CONCOURS

Ouvert à l'hôtel de ville de Saint-Brieuc

POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE CESSON

ARTICLE PREMIER. — La ville de Saint-Brieuc met au concours entre tous les architectes français, le projet de reconstruction de l'église paroissiale de Cesson-Saint-Brieuc.

Les pierres employées à la construction proviendront des carrières du pays.

ART. 2. — Cet édifice devra être élevé sur la place triangulaire sur laquelle se trouve l'église actuelle.

Quelle que soit la disposition adoptée, la surface réservée pour la population ne devra en aucun cas être moindre de 300 mètres superficiels.

ART. 3. — L'église comprendra outre le chœur, le maître-autel et deux autels secondaires et en plus deux sacristies donnant ensemble une superficie d'environ 45 mètres.

ART. 4. — Le projet comprendra l'église entièrement finie avec flèche, dallage, ameublement, etc.....

Le détail estimatif devra être établi de telle sorte que l'on mettra à part la construction de la flèche, au-dessus de la chambre des cloches, le dallage de l'église et l'ameublement.

ART. 5. — La première partie qui a pour objet la construction du corps principal de l'église et la partie des ouïes ou chambre des cloches ne devra pas s'élever à une somme supérieure à soixante-dix mille francs (70.000) comprenant un vingtième pour travaux imprévus, mais non compris les honoraires de l'architecte.

La deuxième partie, qui vise l'achèvement de l'église, devra être portée à part sur le détail estimatif.

Elle comprend :

1° La flèche ; 2° le dallage ; 3° l'ameublement ; 4° un vingtième pour travaux imprévus.

ART. 6. — La ville mettra à la disposition des concurrents un plan d'ensemble et de nivellement du terrain.

ART. 7. — Les concurrents admettront que le terrain solide se trouve un mètre en contre-bas du sol, au centre de la place.

ART. 8. — Les concurrents auront à fournir :

Un plan, trois façades, deux coupes, à l'échelle de 0,01 par mètre ; un devis estimatif détaillé en deux parties comme il est dit ci-dessus et basé sur les prix du pays.

ART. 9. — Les projets devront être déposés à l'hôtel de ville de Saint-Brieuc, le mardi 27 décembre avant quatre heures du soir.

ART. 10.— Les pièces de chaque projet porteront une inscription, devise ou épigraphe qui sera en outre répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur et son adresse.

Les projets et l'enveloppe dans l'ordre de la réception seront timbrés du cachet à date de la mairie et marqués d'un numéro.

Un récépissé sera remis au déposant.

ART. 11. — Pour l'examen des projets, il sera institué un jury, composé :

Du maire, président ; de M. le recteur de Cesson ; de deux membres du Conseil municipal désignés par leurs collègues ; de trois membres choisis par le Conseil départemental des bâtiments civils.

ART. 12. — Le jury examinera les projets, arrêtera l'ordre de mérite dans lequel ils doivent être classés et désignera ceux d'entre eux qui mériteront une récompense.

Les récompenses consisteront :

En un 1er prix de 1.000 francs ;
2e — 500 —
3e — 200 —

Il pourra être aussi décerné des mentions honorables si le jury le juge convenable.

ART. 13. — Aucuns de ces prix ou mentions ne seront obligatoirement décernés, mais les projets qui seraient couronnés deviendraient la propriété de la ville.

ART. 14. — Les projets non récompensés devront être retirés contre la remise du récépissé correspondant, dans un délai de trois mois à compter du jour de la publication des récompenses accordées.

Passé ce délai, ils seront détruits.

ART. 15. — Après la décision du jury, tous les seconds plis correspondants aux projets, qui n'auraient été l'objet d'aucune récompense, seraient brûlés séance tenante, sans avoir été décachetés.

ART. 16. — La ville se réserve le droit de diriger elle-même, en tout ou partie, l'exécution comme bon lui semblera, du projet définitif qu'elle pourra adopter, soit en empruntant ce qui lui conviendra aux projets couronnés, soit en les modifiant à son gré.

ART. 17. — Après la décision du jury, les projets primés seront exposés pendant huit jours à l'hôtel de ville.

ART. 18. — Tout prix décerné à un concurrent sera compris dans ses honoraires, au cas où la ville le chargerait de l'exécution du projet de reconstruction.

Saint-Brieuc, le 24 septembre 1892.

Le Maire de Saint-Brieuc,
CH. BARATOUX.

VILLE DE NANTES

CONSTRUCTION D'UN MUSÉE. CONCOURS AU SECOND DEGRÉ.
RÉSULTAT

Le jury du concours au second degré pour la construction d'un musée à Nantes s'est réuni le 6 octobre dernier. Le jugement a donné le résultat suivant :

Première prime (3,000 francs et exécution) : M. JOSSO, architecte à Paris ;

Deuxième prime (3,000 francs) : MM. ANTOINE et ARFVIDSON, architecte à Paris ;

Troisième prime (3,000 francs), répartie comme suit : 2,000 francs à M. HUGUET, architecte à Lyon ; 1,000 francs à M. BLAVETTE, architecte à Paris.

Mentions honorables. — MM. LOUVET, architecte à Versailles, CONIL-LACOSTE, BRÉASSON, architectes à Paris.

Le jury a exprimé le désir qu'une médaille fût, en outre, décernée à chacun des concurents par la municipalité de Nantes.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES DE CHICAGO EN 1893

Le Congrès international des architectes à l'Exposition de Chicago est en voie d'organisation.

Un comité local, composé de MM. D. H. Burman, architecte en chef de l'Exposition, président, W. Le Baron Jenney, vice-président, S. Beman et R. Graik Mac Lane, secrétaires, a pour mission de préparer et de diriger les opérations du Congrès.

C'est probablement au mois d'août 1893 qu'aura lieu la réunion; la date exacte en sera donnée prochainement.

Le but pratique que se proposent les organisateurs sera d'augmenter les relations confraternelles des architectes, d'exposer leur communauté d'intérêts, de passer en revue les progrès de l'architecture dans les différentes contrées, de travailler, par la comparaison des résultats obtenus, à une plus grande considération de la profession d'architecte dans le monde entier, et d'envisager les principes de l'architecture dans leurs relations avec les autres arts, sciences et industries.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 43, 44 et 45. — Détails complets d'une loggia de la Renaissance; étude très intéressante aussi bien par l'ordonnance extérieure d'heureuses proportions, que par le système de construction d'arcs en pierre, ajourés supportant un plafond très richemenr décoré.

Pl. 46 et 47. — M. Saintier a construit à Juilly (Seine-et-Marne) une villa (genre alsacien-normand) d'un caractère très pittoresque; de nombreux détails accompagnaient au Salon les deux dessins reproduits ici et dénotaient une étude consciencieuse en vue d'un effet qui est obtenu au moyen d'une simple architecture raisonnée, traduite avec goût.

Pl. 48. — M. Boucton, d'Alger, envoie la porte du fort dit Bordj-Ras-El-Moul, XVIIIe siècle, qui nous fournit des éléments décoratifs curieux dans leur expression naïve et qui ne manquent pas d'une certaine corrélation entre eux puisqu'ils déterminent un ensemble satisfaisant traduit par cette planète.

L'auteur nous donne la traduction des inscriptions arabes qui seraient :

Sur les pieds droits : Il n'y a de dieux que Dieu le Souverain, la Vérité, l'Évident; Mahommed est l'envoyé de Dieu.

Sur le cartouche supérieur : Fortification merveilleuse qui vaincra ∴ les ennemis de mon souverain le Défenseur. Ses flancs lanceront du feu ∴ dans le ventre de quiconque est voué à la ruine. Par sa grâce, sa construction a été achevée ∴ et l'heureux horoscope de son étoile apparaît, sous le règne du maître dont l'œuvre ne cessera d'être louée ∴ Le seigneur, le pacha Ali ∴ fils de Hassan le Victorieux dans le mois de Chaban dont les grâces ne cesseront de se répandre, de l'année vingt-quatre ∴ et ajoute, afin de voir mille et ensuite cent ! ∴ O mon Dieu accorde la victoire à cette fondation.

(Le mois de Chaban 1124 a commencé le 3 septembre pour finir le 1er octobre 1712.)

Pl. 49 à 55. — Le palais du Sénat roumain à Bucharest de M. Marcel, disposé sur un emplacement en forme de trapèze, comporte une ceinture extérieure de bureaux, salles secondaires et dépendances, appartements, etc., desservis par de larges dégagements se développant autour de quatre grandes cours intérieures.

Le centre de la composition comprend la salle des séances avec la salle des pas-perdus à laquelle on accède par un perron monumental à couvert sous le vestibule même. Une rampe d'accès pour les voitures conduit à ce vestibule. La difficulté résultant du mouvement du terrain n'a été que l'occasion pour l'auteur d'imaginer un système de soubassements donnant une fière allure à sa conception, qui, bien que présentant dans l'ensemble et les détails des réminiscences de l'architecture, époque de Louis XVI, n'en constitue pas moins, grâce au parfait arrangement de motifs coordonnés dans une complète harmonie, la véritable création d'une œuvre d'une parfaite unité.

L'Administrateur-Gérant : SAMSON COHN.

Angers, imprimerie Burdin et Cie.

SOMMAIRE DES Nos 10-11.

DU PRINCIPE DE LA DRAPERIE ANTIQUE

A la réunion des cinq Académies qui a eu lieu le 25 octobre, M. Léon Heuzey, délégué de l'Académie des beaux-arts, a lu la communication suivante, qui intéressera certainement nos lecteurs :

Le principe des draperies grecques, en opposition avec le costume ajusté des modernes, c'est qu'elles n'ont pas de forme par elles-mêmes. Lorsque le rectangle d'étoffe a été tissé avec toutes les qualités de souplesse, d'éclat, de finesse et de perfection textile que la main des femmes a réussi à lui donner, l'usage grec n'a garde de porter atteinte à ce chef-d'œuvre de l'industrie domestique, en le taillant avec des ciseaux, en remplaçant par des ourlets ou par des coutures les lisières qui en sont comme les limites naturelles et qui font la solidité de l'ensemble. Cette construction d'art, cette œuvre de prix, il l'accepte telle que le métier la lui donne. La forme qui en paraît absente, ce sera le corps humain qui l'y mettra.

Appliquant le principe, si simple et si naturel, du rectangle d'étoffe pris sur un métier, les Grecs en déduisent les conséquences avec autant de sentiment sculptural que de sens pratique, et ils en font sortir une incroyable variété de combinaisons. Il leur suffit de modifier la dimension ou les proportions de cette pièce rectangulaire, de la plier ou de la doubler sur elle-même, d'y adapter avec un art ingénieux des ceintures ou des agrafes, rendant plus fixes les points d'attache ou de suspension, pour produire des ajustements qui répondent à toutes les exigences de la vie et du goût, se modifient selon les conditions, se prêtent à l'activité des hommes comme aux délicatesses de l'existence féminine.

A côté de l'*himation*, du châle librement drapé autour du corps, la *chlaine*, ou manteau des guerriers, ne présente de différence essentielle que l'emploi de la fibule, qui la maintient ordinairement sur l'épaule. La *chlamyde* n'est qu'une *chlaine* plus courte, faite d'un rectangle d'étoffe plus étroit, convenant aux cavaliers et aux troupes légères. Ensuite se place l'usage des deux agrafes, une pour chaque épaule ; et l'on obtient ainsi, particulièrement pour les femmes, une nouvelle série de costumes, qui couvrent le corps très chastement, tout en dégageant avec une grâce infinie les attaches des bras et du cou : c'est le *peplos*, dont les variantes se distinguent par un grand nombre d'appellations que la mode multipliait à plaisir.

A la double attache sur les épaules, quand vient s'ajouter un lien autour de la taille, c'est-à-dire la ceinture, la même disposition rectangulaire conduit à des ajustements très voisins de la tunique grecque, ou *khitôn*. Déjà, dans le *peplos*, l'un des côtés étant primitivement ouvert, l'usage tendit à l'assujettir par une ceinture, puis même à le fermer de plus en plus, en rapprochant, par quelques points cousus, les deux bords extrêmes de la pièce d'étoffe. Or, ce *peplos* fermé ne différait par aucune forme essentielle de la tunique longue, avec laquelle il se confond à l'origine, formant d'abord à lui seul tout le vêtement des femmes. La tunique courte des hommes n'est pas construite, en somme, sur un autre plan. Les agrafes ou les points de suture qui la suspendent aux épaules et la couture qui la ferme sur un de ses côtés n'empêchent pas qu'elle ne procède du même principe rectangulaire que les autres pièces du costume grec. Elle n'a pas plus qu'elles de coupe particulière et ne prend forme que par l'ajustement : c'est pourquoi elle reste également comprise dans la classe des draperies.

C'est avec ces éléments d'une étonnante simplicité, tenant encore de la vie primitive et presque sauvage, que les Grecs ont constitué leur costume et qu'ils en ont fait le plus bel accompagnement qui ait jamais été trouvé pour la forme humaine, véritable création d'art, qui, chez eux, a ouvert la voie au développement de la plastique, et qui en a été comme une première éclosion populaire et spontanée. La draperie, telle qu'ils l'ont comprise

et pratiquée, ne sert pas seulement à la décoration de la forme, en multipliant autour d'elle les motifs de variété, les oppositions de lignes et de couleur : on peut dire qu'elle la complète; elle y accentue deux choses qui sont l'essence même de la beauté, la proportion et l'expression!

Nos vêtements modernes, formés de pièces taillées et cousues, représentent un système différent et même contraire, ce que l'on peut appeler le *costume façonné*, par opposition au *costume drapé.*

Ils dérivent, comme on sait, de l'usage naturel et presque général des barbares septentrionaux, Scythes, Germains, Gaulois, qui, à l'origine, enveloppaient leur chair frileuse de peaux étroitement assemblées. Les Mèdes et après eux les Perses perfectionnèrent ce système, en y ajoutant, par le luxe des étoffes, une grande magnificence. Que le lecteur ne nous prête pas l'intention ridicule de vouloir faire ici le procès à un costume que d'intimes convenances ont approprié à nos mœurs, aux besoins de notre climat et à cette commodité de vie pour laquelle à été créé le mot *confort*. La mode, sans cesse renouvelée, a su maintes fois en tirer, suivant les époques, des arrangements pleins de fantaisie, de couleur et de charme. Toutefois, en comparant l'esthétique des deux systèmes, l'artiste ne peut s'empêcher d'accorder la supériorité aux arrangements libres et expressifs dont la draperie grecque a fourni les modèles les plus parfaits.

La prétention des habits façonnés est de reproduire les formes du corps; mais, en suivant les lignes de trop près, elles les rendent nécessairement moins nettes et moins pures; en un mot, elles les gâtent. Au dessin ferme et serré de la nature, elles substituent une esquisse lourde, tremblée, comme les calques tracés par les enfants. Au contraire, le costume drapé des Grecs cache franchement les parties qu'il veut couvrir. Il coupe en maints endroits, par la direction transversale des plis, les lignes de la figure humaine, et fait valoir par contraste ce qui reste à découvert. Pourtant il laisse deviner quelques points saillants, comme les coudes, les hanches, les genoux; mais ces points sont justement ceux qui marquent et rappellent les proportions générales. Les grandes mesures du corps s'accusent ainsi avec une simplification architecturale qui en augmente l'effet.

Les mêmes points s'impriment à la surface de l'étoffe avec d'autant plus de relief qu'ils sont plus en action, tandis que les parties inactives restent dormantes et comme noyées dans la profondeur des draperies. Considérez sous ce rapport la plupart des figures drapées représentées debout, particulièrement les figures de femmes. Vous y remarquerez comment la jambe immobile devient une véritable colonne, comment les tuyaux droits du vêtement tombent en cannelures parallèles et donnent une sensation puissante de stabilité. Au contraire, la jambe qui marche ou qui s'apprête à marcher communique à la draperie un rayonnement de plis caractéristiques, dont la tension est en proportion de l'effort et dont le rythme s'accorde avec celui même du mouvement. De même, sur les eaux, la moindre agitation se marque par un sillage qui permet d'en mesurer la force. Grâce à cette sensibilité qui lui appartient, la draperie est devenue entre les mains des maîtres de l'art antique un admirable instrument d'expression et de sentiment.

Chez nous, le costume étant fabriqué d'avance, cette gaine, fixée au corps, demeure par conséquent inerte, incapable de traduire les dispositions intérieures. Quelle différence avec le costume grec, qui n'a pas de forme par lui-même! On peut dire qu'il n'existe pas; c'est le corps qui le crée et qui le modifie à tout instant par les variations de l'attitude. Si ce costume fait valoir la forme humaine, il ne vaut aussi que par elle. Il en reproduit le caractère fixe, aussi bien que les expressions passagères. Le même carré d'étoffe qui, drapé sur le corps d'un homme, prend une tournure virile, s'il est porté par une femme, se féminise aussitôt avec une étonnante souplesse. De plus, on le voit obéir aux gestes, se transformer avec la passion ; il est quelque chose d'animé et de vivant, où se répercutent jusqu'aux mouvements de l'âme.

Les orateurs grecs l'avaient bien compris; ils savaient qu'il y avait une éloquence du costume, et, plus tard, les auteurs de la rhétorique ne manquèrent pas d'en recueillir et d'en formuler les règles. Ce que Quintilien dit du maniement

expressif et oratoire de la toge est certainement tiré de leurs préceptes et doit s'appliquer, à plus forte raison, à l'*himation*. Nous savons que les anciens hommes politiques, comme Périclès, s'appliquaient à paraître devant le peuple drapés avec art, le bras enroulé dans le manteau, sans que le geste dérangeât les plis de la draperie. La tribune du Pnyhx, sur laquelle ils se tenaient debout, visibles de la tête aux pieds, était pour eux un piédestal; mais cette attitude de statue, qui convenait à leur parole sobre et forte, ne fut conservée plus tard que pour l'exorde. Quelques statues, représentant sans doute des rhéteurs qui se rattachaient par tradition à la vieille école, nous font connaître cet ajustement, d'une superbe ordonnance. Il en est tout autrement des statues de Démosthène. Ici le manteau, négligemment ramassé sous le bras, dérangé, tordu, froissé dans la chaleur de l'action, n'a plus rien de l'ajustement normal; il traduit le dialecticien passionné qui, sans plus s'occuper de son vêtement, s'abandonne au courant de sa pensée.

De pareils effets étaient d'autant plus puissants, qu'ils évitaient toute emphase et toute convention théâtrale. Comme le geste même, ils procédaient de la nature; ils étaient empruntés à la vie journalière et tenaient à l'essence même du costume antique. Le parti que les maîtres de l'art ont tiré de la draperie, pour développer le caractère et l'expression de leurs figures peintes ou sculptées, ne dérive pas, en somme, d'un principe différent, et les règles suivies par eux sont sensiblement les mêmes.

(*A suivre.*) Léon Heuzey.

L'HOTEL DE CHIMAY

L'administration des bâtiments civils, représentée, dit le *Temps*, par M. Lambert, chef de bureau, et M. Moyaux, inspecteur, vient de faire la remise de l'hôtel de Chimay à M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des beaux-arts, délégué par M. Roujon.

Une courte entrevue de trois messieurs en redingote noire, un double procès-verbal, et l'aristocratique maison où se sont pressés depuis plus de deux siècles tant de grands et célèbres personnages va être envahie par une légion jeune et turbulente de peintres, de sculpteurs, d'architectes, de graveurs.

C'est en 1882 que fut présenté aux Chambres le premier projet d'agrandissement de l'École des beaux-arts. M. Jules Ferry, alors ministre de l'instruction publique, proposait l'acquisition de plusieurs maisons de la rue Bonaparte et de la rue Jacob.

Sur ces entrefaites, M. Philippe Riquet, prince de Caraman-Chimay, qui résidait ordinairement dans son domaine du Hainaut, annonça son intention de vendre l'hôtel patrimonial qu'il possédait aux nos 15 et 17 du quais Malaquais.

Quoique les bâtiments fussent loin d'être disposés pour servir d'école, ils avaient l'avantage d'être bien exposés, de toucher à l'établissement de la rue Bonaparte, dont les ateliers reçoivent le jour, pour la plupart, du grand jardin qui dépend de l'hôtel. M. Fallières n'hésita pas à demander, en 1884, un crédit de 4.200.000 francs pour acheter la propriété du prince de Chimay et un autre de 500.000 francs pour l'aménager.

La somme fut accordée, et l'État se rendit immédiatement acquéreur de cette vaste construction. Mais, avant d'y commencer les travaux nécessaires, il fallut attendre l'expiration de plusieurs baux contractés par divers locataires. Des libraires et des marchands d'estampes tenaient boutique sur le quai. Le prince, ne s'étant reservé que le rez-de-chaussée du bâtiment du fond, avait loué l'aile gauche à M. le docteur Charcot et à M. Pailleron ; le premier avait un loyer annuel de 15.100 francs, le second un loyer de 12.500 francs. M. Gonse habitait le second, dans la maison principale; Mme veuve Buloz occupait l'aile droite presque entière; enfin, un photographe s'était logé au dernier étage.

Nous avons eu la curiosité de rechercher les prédécesseurs de ces divers locataires.

Au début du XVIIe siècle, quelques rares maisons fort humbles s'élevaient sans symétrie sur le *port Malaquest*. Ce fut Louis XIII, dit Félibien, qui accorda au sieur Marsilly l'autorisation de

construire en cet endroit, à condition que les bâtiments seraient de belle apparence et bien alignés, afin de constituer pour le Louvre une agréable perspective.

. . . .

Les élèves travailleront dans les onze ateliers nouveaux et dans les loges nouvellement aménagées dans l'hôtel, dont la façade a été respectée, conformément au désir de M. de Chimay. Le jardin qui se trouve entre le principal bâtiment et la grande porte est déjà orné de statues, parmi lesquelles nous avons reconnu quelques-uns des derniers envois de la villa Médicis.

BIBLIOGRAPHIE

La Normandie monumentale et pittoresque : héliogravures de P. DUJARDIN, d'après les photographies de E. LETELLIER ; texte par une société d'antiquaires et littérateurs. LIVRAISONS 1 et 2. LEMALE et Cie, imprimeurs éditeurs, Havre.

Les premières livraisons que nous recevons de ce remarquable ouvrage sont pour donner aux connaisseurs la meilleure idée de l'entreprise à laquelle se sont attachés MM. Lemale et Cie; la province ne nous avait pas habitués à de pareilles audaces, inspirées par un patriotisme local aussi digne d'encouragement. L'ouvrage complet doit comprendre cinq volumes grand in-folio et plus de 400 héliogravures. Son prix élevé, la richesse de l'impression et des planches, le tirage restreint des exemplaires, dont beaucoup passeront directement des presses des éditeurs dans les bibliothèques publiques, ce sont là autant de conditions excellentes pour soustraire ce bel ouvrage à la crise qui sévit actuellement sur le livre et lui conserver même une valeur susceptible de s'accroître avec les années. Du reste, si nous en jugeons par les planches que nous avons sous les yeux, jamais jusqu'à présent les admirables monuments de l'architecture normande n'avaient été rendus, restitués, pour ainsi dire, avec une intensité aussi grande dans l'exactitude et le fini des moindres détails. Ce n'est point ici, sans doute, le lieu d'établir entre l'eau forte et l'héliogravure une comparaison qui n'aurait sa raison d'être que s'il y avait quelque rapport entre ces deux modes de reproduction. L'effet d'art est autrement puissant dans l'eau-forte, parce qu'elle est le produit d'une activité personnelle où ne coopère aucun autre élément; mais l'héliogravure a aussi ses mérites, dont le plus grand, dans un genre de publication comme celle-ci, est de restituer dans sa teneur absolue, sans retrancher ni ajouter l'objet, quel qu'il soit, auquel elle s'applique. Allons plus loin : des héliogravures, comme celles que nous offre M. Dujardin, n'ont pas seulement un haut mérite documentaire; il suffit de voir ces dégradations de ton d'une infinie douceur, ces enveloppements lumineux, cette fuite savante des lointains, pour se convaincre qu'on a affaire dans l'espèce à un artiste véritable. En somme, tant par les planches que par le texte qu'elles contiennent, — et qui est signé de M. Jules Adeline, — ces premières livraisons font augurer très favorablement du succès de *La Normandie monumentale et pittoresque.*

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 56. — La richesse et le fini des décorations du temple hindou de Tadputri, vouée au dieu Wishnou nous ont décidés à faire reproduire ce temple d'après le dessin de M. Tissandier. Ces ornements, en terre cuite, étaient dorés ou peints et représentaient, au milieu d'arabesques composés de fleurs et de fruits, des sujets mythologiques. Les bases des colonnes sont en granit. La conservation est très remarquable.

Pl. 57, 58 et 59. — La grande fontaine de Fontenay-le-Comte, que nous donne M. Libaudière, est curieuse à étudier sous le rapport de la disposition de son grand arc surbaissé qui fait de l'archivolte, comprise ainsi entre deux entablements, une superposition de trois architraves dont l'effet devient étrange grâce à un fronton qui surmonte le tout. Si l'ensemble du mouvement n'est pas désagréable, il le doit à la fermeture des arcatures du fond et quelques détails qui relèvent sensiblement le caractère de l'édifice.

Pl. 60. — Au moment où les syndicats sont à l'ordre du jour, le cachet symbolique de la Société des Architectes du Poitou et de la Saintonge, si ingénieusement composé par M. Libaudière, nous à paru présenter un réel intérêt d'actualité. Son agencement fait le plus grand honneur à son auteur qui en a exposé le dessin au Salon de cette année.

Pl. 61 à 64. — L'examen du plan d'étage rend superflue toute explication sur le parti qui s'y trouve surabondamment exprimé.

L'élévation principale très habilement décorée dans le goût de l'architecture flamande comporte de larges baies, bien franchement affirmées. Le grand atelier d'artiste qui surmonte cet élégant hôtel est éclairé par un grand vitrage sur la cour, et ne se trouve accusé à l'élévation principale que par le petit balcon d'une porte-fenêtre dont l'échelle donne de la grandeur au surplus de la composition. L'ensemble revêt, malgré quelques éléments brillants, une grande simplicité qu'on retrouve dans la décoration intérieure traduite ici par les deux planches de détail des portes et cheminées de la salle à manger.

Pl. 65 et 66. — Dans l'importante villa de Champrosay, conçue par M. Tropey-Bailly, les toitures, les cheminées et les lucarnes fournissent les éléments d'une aimable coquetterie; ils se trouvent associés là pour former de cette habitation un véritable type des constructions de ce genre.

L'Administrateur-Gérant : SAMSON COHN.

Angers, imprimerie Burdin et Cie.

SOMMAIRE DU N° 12.

DU PRINCIPE DE LA DRAPERIE ANTIQUE

(*suite*)

Sur la frise du Parthénon, par exemple (où l'on trouve une si grande variété de figures drapées), on peut dire que le costume, toujours en action, n'est jamais disposé d'une façon normale et conventionnelle. Le manteau des hommes, en particulier, y présente une liberté d'ajustement qui varie avec chaque figure, suivant l'âge, la fonction, le mouvement. L'adolescent en est enveloppé entièrement et presque voilé. Chez les hommes faits, au contraire, le pan de la draperie, au lieu d'être régulièrement rejeté sur l'épaule, se trouve presque toujours ramené et retenu sous le bras, à la disposition de la main, comme nous l'observions dans la figure de Démosthène. Les prêtres, les magistrats, les chefs des chœurs sacrés qui règlent le pas des jeunes filles, peuvent ainsi à volonté sangler plus fortement leurs reins, dans le mouvement de la marche processionnelle. Cependant, les premiers rangs du cortège ont déjà touché le seuil de Minerve; ils se retournent, dans des attitudes reposées, pour voir s'avancer la suite de la procession : les draperies s'associent aussitôt à ces attitudes contemplatives, elles se détachent paresseusem ent des épaules et laissent rayonner au soleil la virile beauté des torses nus.

De ces observations on peut conclure que les artistes devancèrent les orateurs dans l'étude et dans l'application des lois vivantes de la draperie. Lorsque Périclès s'ajustait encore lui-même à la tribune avec une correction magistrale, les sculpteurs qu'il faisait travailler sous les ordres de Phidias transportaient déjà sur le marbre des formes beaucoup plus mobiles et plus expressives, empruntées à l'observation journalière de la vie; ils donnaient les premiers l'exemple d'une liberté semblable à celle qui fut plus tard appliquée à l'action oratoire par Démosthène et par son école.

Le principe qui régit ces ajustements appartient à l'esprit esthétique élémentaire et pratique en quelque sorte. Tout vêtement drapé, pour se trouver en relation harmonieuse avec le corps, doit obéir à la formule reproduite plus tard par Quintillen, *Nec strangulet, nec fluat,* c'est-à-dire qu'il ne doit être ni serré jusqu'à entraver le mouvement, ni flottant au point de l'embarrasser. Or, ce sont les conditions mêmes de la plus grande aisance du costume, selon la grande loi socratique et platonicienne qui définit le beau la meilleure adaptation de la forme à la fonction qu'elle remplit. Dans cet état de tension moyenne, les plis, comme dans un instrument bien accordé, possèdent, si l'on peut dire, le maximum de sensibilité et de faculté expressive. Il suffit du moindre degré de contraction ou de relâchement pour en tirer des modulations différentes.

Dans la procession des Panathénées, dont nous parlions tout à l'heure, il est très instructif d'observer combien le caractère de détente qui est partout dans les corps se communique aux draperies. Cette élasticité de la forme, considérée, non sans raison, par les artistes de la belle époque grecque, comme la suprême expression plastique de la force et de la vie (par un sentiment contraire au principe de nos poses académiques), se propage ainsi, se multiplie d'un bout à l'autre de la composition et s'y marque jusque dans chaque pli. De là vient en partie la grande unité de rythme, la sensation intense de loisir et de fête, l'impression d'activité sereine et haute, qui, après tant de siècles, se dégagent encore des marbres mutilés et saisissent l'âme du spectateur.

Toutefois, ce serait une exagération de croire que la draperie fût invariablement liée à la forme carré ou rectangulaire. Nous voyons, par exemple, que la chlamyde des cavaliers macédoniens était taillée en demi-cercle. La toge des Étrusques et des Romains reçut aussi, d'assez bonne heure, une coupe semblable, ce qui ne l'empêchait pas d'être

un vêtement drapé, aussi bien que le manteau carré des Hellènes.

Ces draperies, arrondies par une coupe savante, avaient l'avantage d'envelopper plus exactement le corps ; elles en épousaient de plus près la courbure naturelle. Mais, lorsque le vêtement était de dimension moyenne, il en résultait un effet plastique un peu monotone et pauvre, comme il est facile d'en juger dar le célèbre bronze votif du prétendu *Orateur étrusque*, œuvre très sincère de l'ancienne école étrusco-latine. Aussi, pour obtenir plus d'abondance et de richesse, en vint-on peu à peu à donner à la toge des proportions démesurées ; on en fit un vêtement d'apparat d'une complication extrême, dont la beauté théâtrale rachetait mal l'incommodité.

Les invectives (souvent mal comprises) de Tertullien dans son traité *De pallio* sont la revanche sincère et passionnée du manteau grec (devenu national chez beaucoup de peuples de la Méditerranée) contre les inconvénients de la toge.

Au contraire, le rectangle d'étoffe, lorsqu'il est de dimension moyenne et bien appropriée comme dans le manteau grec, produit une variété de plis contrariés, d'un accent vif et franc, qui fait mieux ressortir, par opposition, la forme humaine. Les angles forment des parties excédentes, qui retombent et s'étagent d'elles-mêmes en chutes et en sinuosités, donnant au corps un cadre de l'effet le plus heureux, un accompagnement brillant et riche, mais sans superfluité.

La fidélité persistante des Grecs aux formes élémentaires du costume dérive, en somme, du même esprit qui a présidé chez eux au développement de l'architecture. Ils laissèrent les Étrusques et les Romains faire dominer l'arc et la voûte dans leurs édifices et donner aussi à leur vêtement une coupe arrondie. Pour eux-mêmes, les bords droits, la forme carrée de l'*himation* et du *peplos* suffisaient à leur goût net et franc, comme les profils rectilignes et les plans rectangulaires des temples grecs. Ils trouvaient la même satisfaction aux chutes fermes et symétriques des draperies qu'aux triangles des frontons se dessinant sur le ciel. En toute chose le génie grec s'en tenait aux éléments simples et savait en tirer une délicate et profonde harmonie.

Le principe de la draperie antique et les dispositions qui en découlent reposaient sur une observation si profondément sincère de la nature et de la vie, qu'ils ont survécu à l'antiquité.

Le souvenir affaibli s'en conserve, au moyen âge, par les sarcophages chrétiens, par les mosaïques, par les miniatures byzantines, à travers la barbarie de la sculpture romane, pour refleurir dans les images des cathédrales gothiques ou dans les charmants ivoires des XIIIe et XIVe siècles, au moins quant aux parties traditionnelles du costume. La mode du temps y introduit seulement un aspect nouveau, tenant aux étoffes qui sont alors en vogue.

Le drap foulé des Flandres donne des plis aigus, dont la commissure (ce que les artistes appellent l'*œil du pli*) est anguleuse, et non plus arrondie comme dans les statues antiques.

La Renaissance reproduit de plus près les anciennes draperies ; elles les associe aux éléments du costume contemporain, avec une indépendance et une fantaisie souvent pleines de goût, mais sans pouvoir mettre dans ces combinaisons la franchise expressive d'un costume réellement porté. Aux siècles suivants, selon les tissus préférés par le luxe de chaque époque, apparaissent les larges plis cassés des brocarts ou les plis chiffonnés des soies plus légères. Ces modes durent peu et fatiguent facilement le goût. De nos jours, par lassitude des figures drapées à la grecque, on a vu se produire un essai de simplifier la draperie : on simule de grosses étoffes qui tombent par plans et presque sans plis. Il ne faut pas repousser absolument de pareilles tentatives, qui introduisent pour un temps de la nouveauté dans l'art ; mais cette fausse simplicité est encore une affectation, et, pour y réussir, il faut parfaitement connaître les règles que l'on veut paraître ignorer.

Bien que le principe de notre costume, comme on l'a dit plus haut, soit opposé à celui du costume antique, la draperie n'en doit pas moins garder une place dans les études des artistes modernes. C'est qu'elle est l'inévitable accompagnement de la forme nue, l'élément de contraste et de variété qui sert à la faire valoir. En dehors même des sujets tirés de l'antiquité, toutes les fois que l'artiste, par la force de sa conception, s'élève au-

dessus des particularités d'époque et de race, pour représenter l'homme et la beauté humaine, la draperie est pour lui un moyen dont il peut difficilement se passer. Et c'est alors à la draperie grecque qu'il doit en revenir sans hésitation, comme à celle dont les formes simples se rapprochent le plus de la nature. Les lois qui la régissent dérivent si logiquement du mouvement et de la vie, qu'elle est devenue pour nous la draperie idéale et humaine par excellence.

Léon Heuzey

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 67. — On est absolument surpris par un peu d'admiration quand on entre dans la cour du Palais de Justice de Liège.

Ce magnifique édifice n'est pas seulement d'un effet architectural prestigieux, il est encore d'un très grand enseignement.

En effet, en vertu des vieilles lois qui présidaient à l'édification des habitations de nos pères, l'architecte de ce beau monument a placé, au centre du Palais, la grande cour d'honneur enveloppée de portiques dans laquelle les habitants trouvaient jour, lumière et distractions, sans sortir de chez eux.

La cour, atrium ou péristyle dans le vieux langage gallo-romain, était soit vitrée, quand elle était de petite dimension, soit découverte, quand elle était comme celle-ci le centre de vastes habitations dans lesquelles d'autres cours de même dispositif, mais plus petites, étaient couvertes.

De toutes façons, elles étaient décorés de fontaines, grandes ou petites, d'exèdres, de puits aux margelles superbes, de colonnes rostrales et enfin de jardins correspondants à nos piètres jardins d'hiver moderne, de telle facon que ces cours étaient un véritable centre d'attractions qui attire et attache non seulement pour l'habitant de la maison, mais aussi pour tous les familiers et les amis.

Que de fêtes charmantes, que nous appellerons, si vous le voulez bien, des *five o'clock* modernes, que de gambades de galopins dans ces belles cours rutilantes de richesses architecturales et mobilières, car il ne faut pas oublier que dans les galeries du pourtour s'étalaient orgueilleusement des meubles superbes et qu'aux fenêtres s'accrochaient aux barres des balcons, sous prétexte de protéger le coude, de magnifiques étoffes brodées ou lamées d'or qui jetaient dans tout ce milieu des notes brillantes de couleur et de richesse.

Dans les vieilles villes, où survit encore la tradition des processions de la Fête-Dieu dans les rues, à Angers notamment, vous trouverez encore cette habitude, reste des vieilles mœurs antiques, qui veut que toutes les fenêtres et balcons des rues que traverse la procession étalent au dehors ce qui reste, dans les vieilles familles, de lampas brodés et de tapisseries anciennes.

Les portiques ou galeries qui enveloppent cette cour offrent eux-mêmes, dans le détail de leur décoration, une surprenante richesse, où la science de l'architecture le dispute à la fécondité de l'imagination.

Tous ces fûts de colonne finement sculptés, tous ces curieux enchevêtrements des nervures de la voûte, dont la tonalité grise des pierres est relevé par les gaies couleurs des remplissages en briques, sont autant de motifs pour le développement complémentaire de la décoration mobilière de ces galeries dont nous ne saisissons plus guère aujourd'hui que la grandeur un peu attristante des ruines qui parlent une autre langue que la nôtre, ayant eux-mêmes vécu pour d'autres peuples et d'autres mœurs.

Il vous faut donc meubler par la pensée ces grandes galeries nues, de tapis, de crédences aux bois finement sculptés et surchargées de faïence et de bibelots ruisselants de lumière, de richesse et coloris superbes, pour vous donner l'idée exacte de l'aspect monumental de ces beaux promenoirs que l'architecte a eu bien soin de construire avec une largeur considérable, afin de protéger contre les intempéries des saisons du Nord, de telle sorte que le promeneur soit toujours à l'abri d'un peu de pluie ou de neige entraînées par une bourrasque de vent un peu au delà de la limite de la cour.

Et, comme pour franchir cette grande profondeur, il ne pouvait employer les poutres droites, il a eu recours aux arcs surbaissés qui lui donnaient à la fois plus d'élégance, plus de richesse, et lui permettaient de ne construire qu'avec de petits matériaux les moins dispendieux de tous à employer.

Donc, ainsi que l'exigeait la raison, notre vieux confrère a surbaissé ces rez-de-chaussées à jour pour les protéger contre le climat; mais, par contre, il a surélevé les fenêtres de son grand étage et pour mieux accuser encore cette volonté de constructeur, il a, en artiste savant, rehaussé les plates-bandes ou linteaux de ses fenêtres par des arcatures qui augmentent encore la hauteur verticale des ouvertures.

Enfin, pour rompre la monotonie des grands toits couverts en ardoises, aux pentes rapides, conséquence du climat pluvieux, en même temps que pour rehausser encore la « monumentabilité » de son étage, une fenêtre sur deux du grand étage a été continuée en pénétration dans le toit où elles figurent une succession de petits pignons qui reçoivent les fenêtres des étages construits dans les combles.

Pour remonter encore cet étage et corriger également l'impression pénible que l'on ressent à la pensée du péril résultant pour les ouvriers couvreurs, appelés à réparer ces couvertures presque verticales, il a relié tous ces pignons par un vaste et haut balcon, de pierres ajourées qui forme le couronnement de l'édifice et garantit la cour contre la chute des paquets de neige glissants sur la pente des toits.

En examinant donc ce merveilleux monument et en y ajoutant surtout tout ce qui lui manque aujourd'hui, c'est-à-dire le mobilier des galeries, les étoffes chatoyantes se dévalant à l'appui des fenêtres, les fleurs dans la cour, l'eau dans les fontaines, et tout le va-et-vint des enfants qui jouent et des habitants qui se promènent et bavardent sous les promenoirs, on ressent une véritable impression de grandeur et de richesse dont on ne trouve pas l'analogue dans nos pauvres édifices modernes.

Souvent ici, amis lecteurs, vous me voyez retourner aux leçons de l'antique pour éclairer nos jeunes efforts dans la

recherche du beau, et je profite toujours des occasions que m'offre ce beau, pour vous faire toucher combien il est inséparable de l'utile et du confortable.

Et ce qui pourrait paraître une monomanie pour certains d'entre vous, n'est que le résultat d'une étude continue à laquelle je suis tenu par mon rôle de directeur à constamment étudier les documents modernes qu'il me faut vous présenter. Et, malheureusement, leur banalité, continue aussi, amène des heures de découragement dont on ne se relève qu'en scrutant l'histoire construite des civilisations passées.

Là tout est savant et riche et quels que soient le programme nouveau et la difficulté à résoudre, on est certain d'en trouver la solution dans ce qui nous reste des œuvres de nos vieux pères gaulois.

Ne recherchons plus que là seulement nos inspirations nouvelles, et je souhaite ardemment qu'un des jeunes de notre génération consacre quelques années d'étude, à mettre au jour les grandes leçons pratiques que l'architecte doit et peut retirer de ces enseignements construits. Personnellement j'ai commencé cette exhumation des vieilles lois passées, mais plus je vieillis, plus je travaille et plus je m'aperçois ce qu'il reste de choses à faire.

Il y aurait notamment à grouper dans les ruines connues tout ce qui a trait aux particularités des maisons et des édifices, à savoir : le dispositif des cours, dispositif des promenoirs, etc., etc.

Allons les jeunes, à qui le tour de devenir un maître en apprenant des vieux à enseigner aux jeunes!...

Pl. 68, 69, 70. — Et tenez, voyez, comme les exemples arrivents abondants pour qui fait une démonstration juste.

Un des documents les plus abondants que nous ait légué la civilisation romaine devenue chez nous la civilisation gallo-romaine, c'est le therme, et il faut reconnaître à ce propos que nos pères se lavaient d'autant plus que nous nous lavons moins.

J'ai dans mes cartons des petits monuments exquis de cette époque, et il est bien regrettable qu'en étudiant leurs bains de Saratoga, nos confrères, MM. Fuller et Wheeler, architectes à Albany, ne les aient pas connus.

Évidamment leur therme est intéressant et bien étudié, mais il lui manque cette recherche des formes et du détail qui fait le monument. Leur œuvre n'en est pas moins très curieuse pour nous, notamment en ce qu'elle est un enseignement des efforts de la civilisation américaine que des immenses ressources en argent conduiront rapidement au premier rang, soutenue qu'elle est par des artistes aussi travailleurs que les leurs.

Pl. 71 et 72. — La fontaine d'Amboise de Clermont vient encore à l'appui de notre thèse et démontre quels soins les artistes passés apportaient dans l'étude de leurs œuvres, au point de vue particulier des satisfactions décoratives de la maison ou de la cité.

Pour bien comprendre cette architecture il faut se reporter à l'époque de sa création et voir Clermont, vieille ville seigneuriale, entourée de murs plus ou moins crénelés et fortifiés.

Les habitants, sortant peu hors leurs murs dans des campagnes peu sûres, concentraient toute leur existence dans la cité même, et les grandes distractions consistaient à aller à la messe, puis à se promener sur la place publique.

Beaucoup de ces places étaient et sont encore entourées de portiques permettant à la promenade de se prolonger malgré le mauvais temps ; et là aussi se concentraient toutes les attractions de la cité, magasins et monuments.

La fontaine publique était de rigueur, et comme les habitants passaient leur vie à en détailler les finesses, l'architecte, par contre, multipliait et recherchait le détail meublant de son édicule.

Ainsi compris, le programme de la fontaine de Clermont s'explique tout naturellement, et à ce point de vue elle est et restera longtemps une petite merveille dans l'esprit des touristes.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les livres mis en vente pour la fin de l'année 1892, nous devons signaler le *Voyage autour du monde*, par Albert Tissandier, que publie la librairie G. Masson. C'est la relation écrite et dessinée par cet architecte, auquel le Ministère de l'Instruction publique a donné en 1887, 1890, 1891, la mission d'aller étudier sur place les sites et les monuments si variés de l'Extrême Orient. 24 grandes planches et 88 gravures dans le texte ornent ce remarquable travail.

A la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, paraissent les trois premiers volumes des *Arts de l'ameublement*, ouvrages dûs à la plume autorisée de M. H. Havard. La décoration, la menuiserie et l'orfèvrerie forment la première série de cette collection publiée dans le format in-12, très bien imprimée et copieusement illustrée, malgré son prix très modique. La librairie illustrée, rue Saint-Joseph, 8, parmi d'autres très beaux livres, met en vente le tome Ier de la *France artistique et monumentale*, ouvrage édité par la Société de l'art français, sous la direction de M. H. Havard déjà cité.

L'ouvrage, de formation in-4°, est imprimé avec luxe et renferme 25 héliogravures tirées hors texte. Chaque article forme une monographie séparée et émanant des écrivains les plus compétent.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Angers, imprimerie Burdin et Cie.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME (NOUVELLE SÉRIE)

DU

MONITEUR DES ARCHITECTES

ANNÉE 1892

TABLE DES PLANCHES

CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME (NOUVELLE SÉRIE)

DU

MONITEUR DES ARCHITECTES

SUIVANT LEUR ORDRE DE PUBLICATION

ANNÉE 1892

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie.



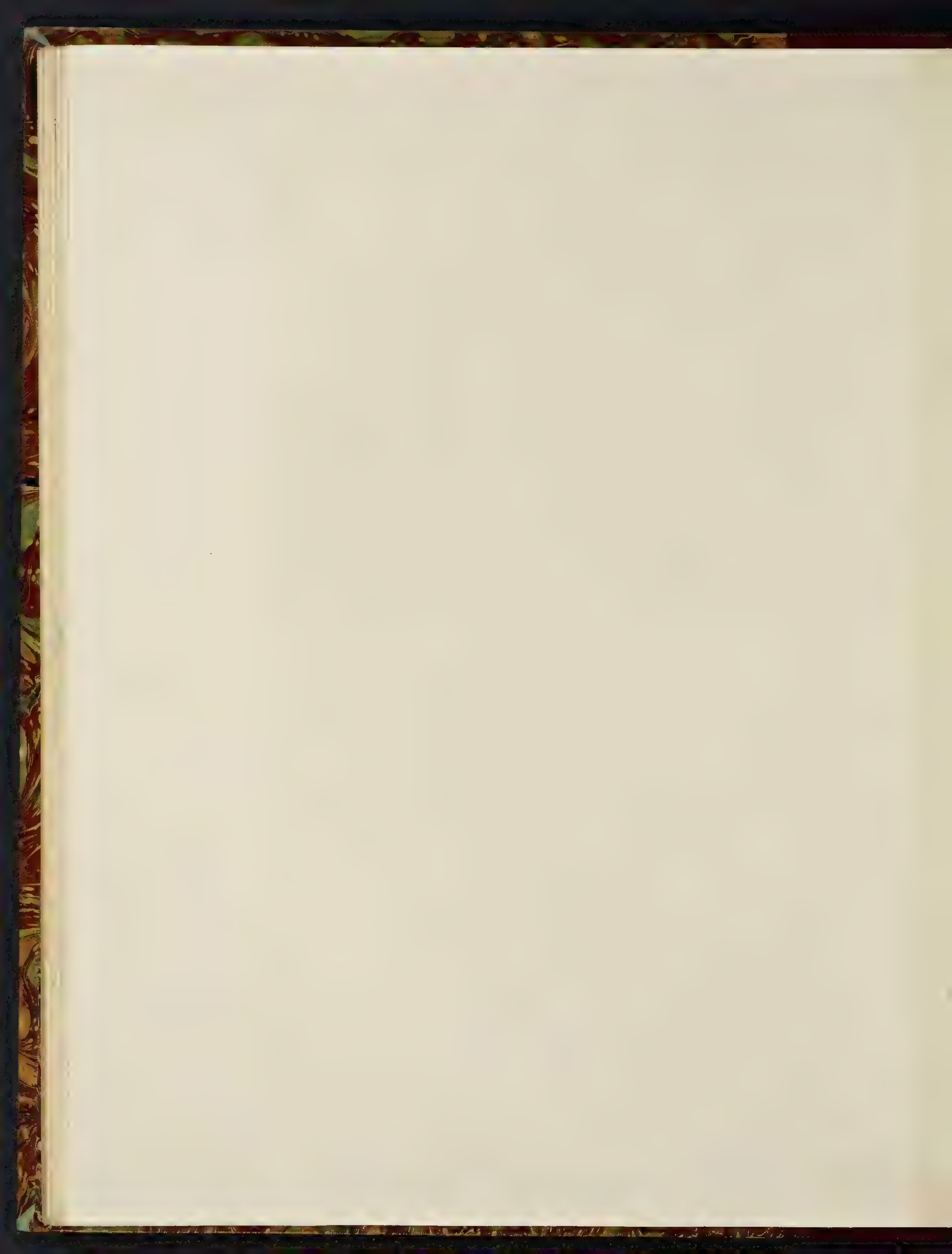
CHATEAU DU DUC D'ANJOU A ANGERS

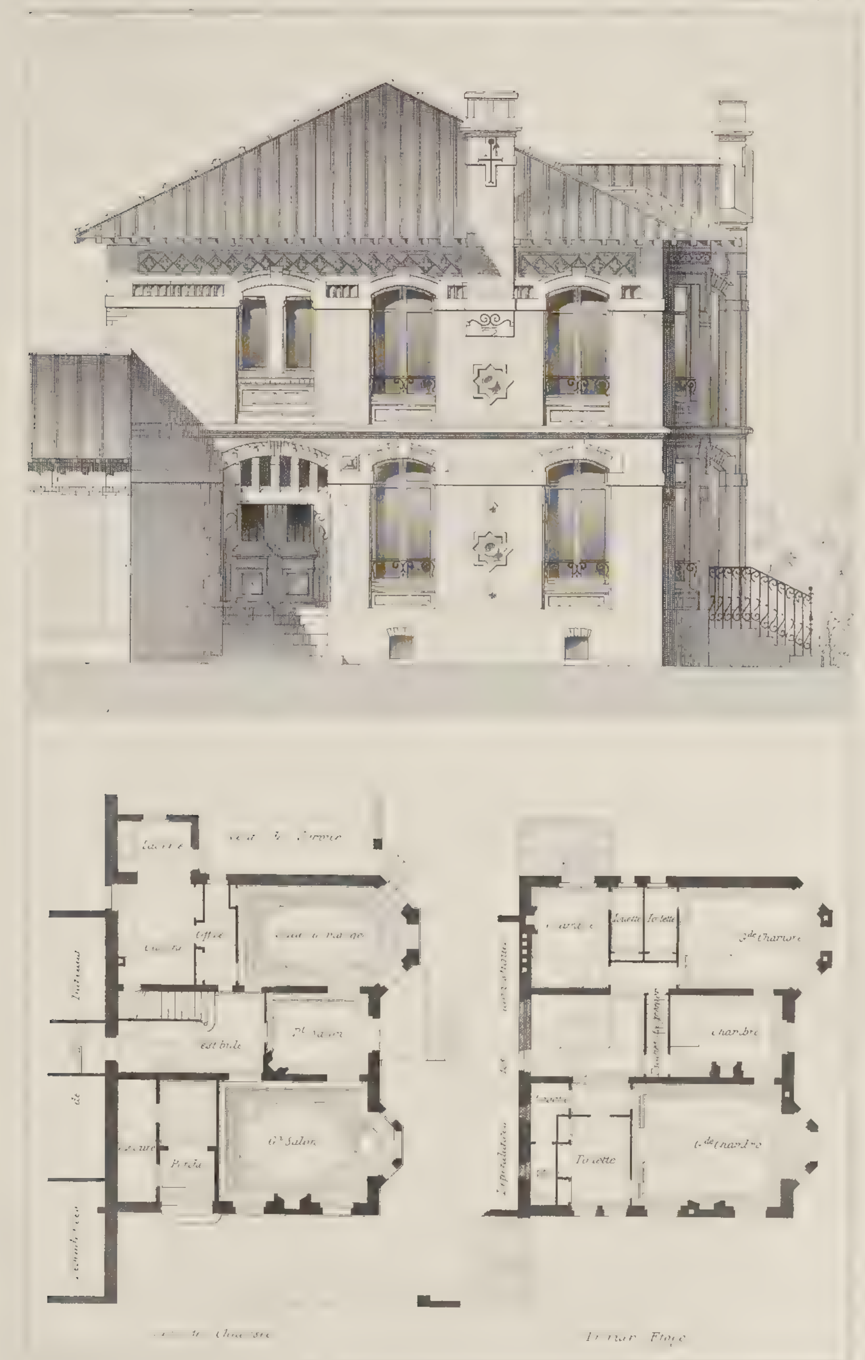


HOTEL RUE DU POINT DU JOUR

Mr Ernest [illegible] Architecte

Façade sur Jardin





HÔTEL RUE DU POINT DU JOUR

Mr Ernest Ioudain architecte

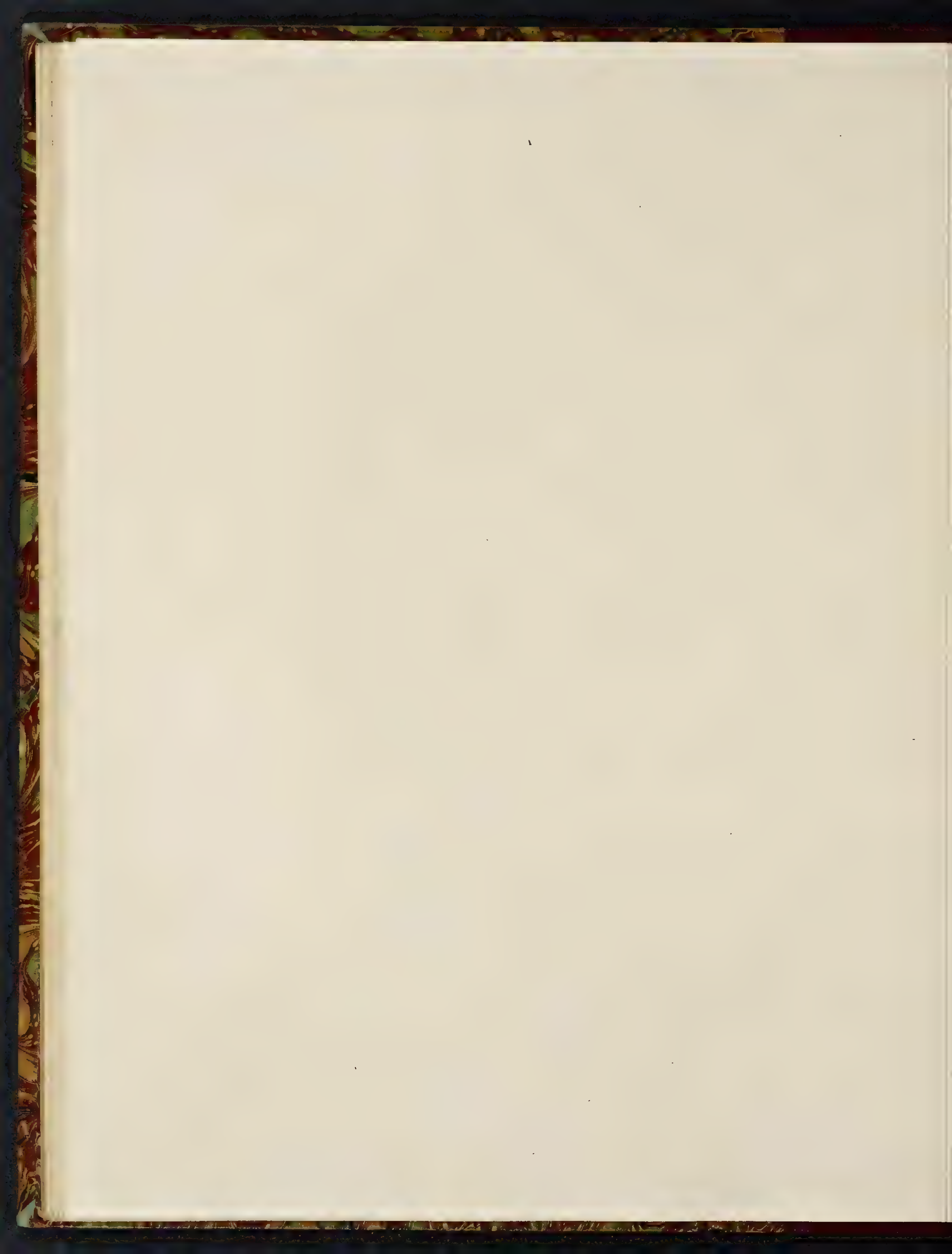
Élévation sur rue

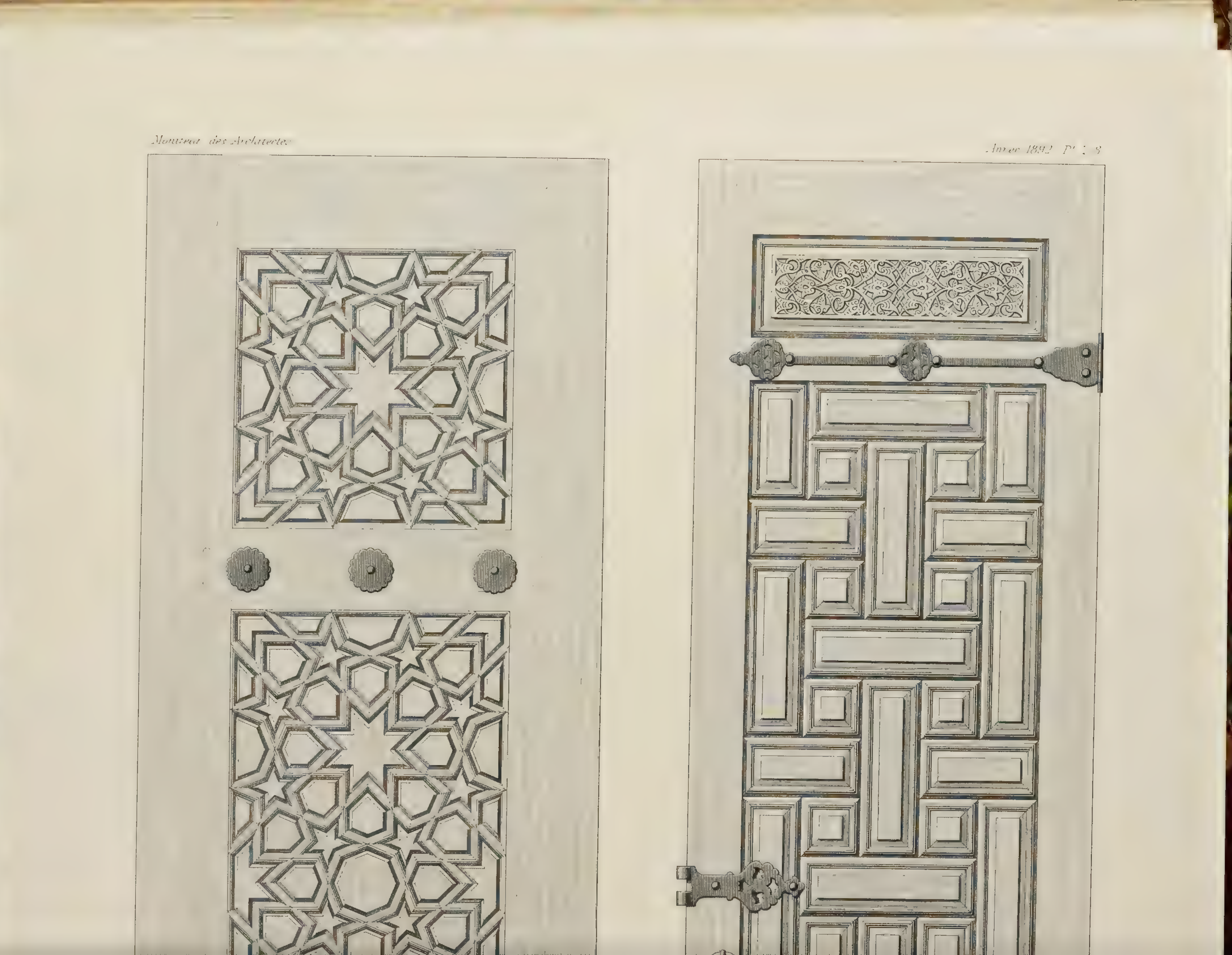


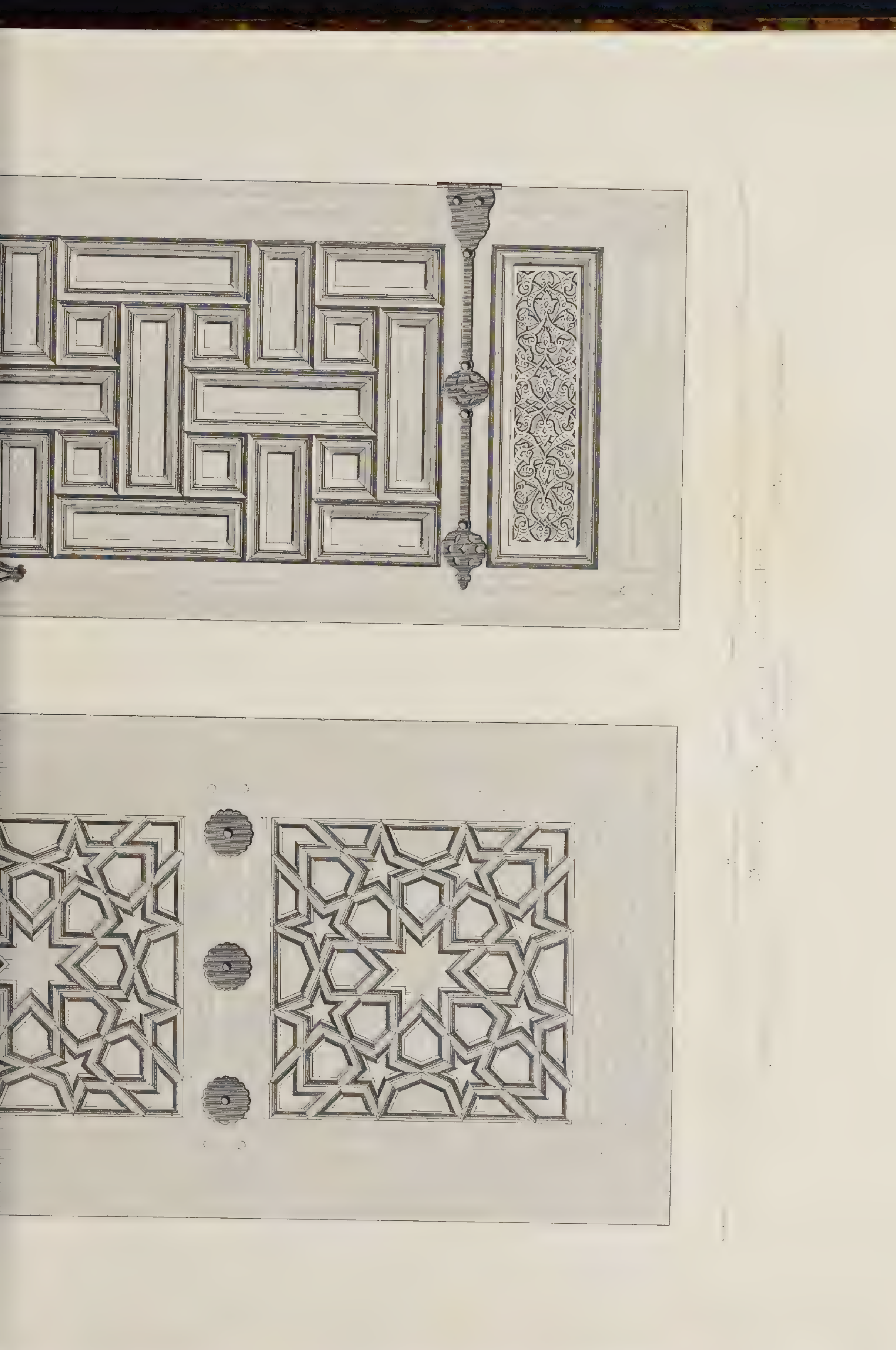
[illegible]








Moniteur des Architectes
Année 1892 Pl. 8



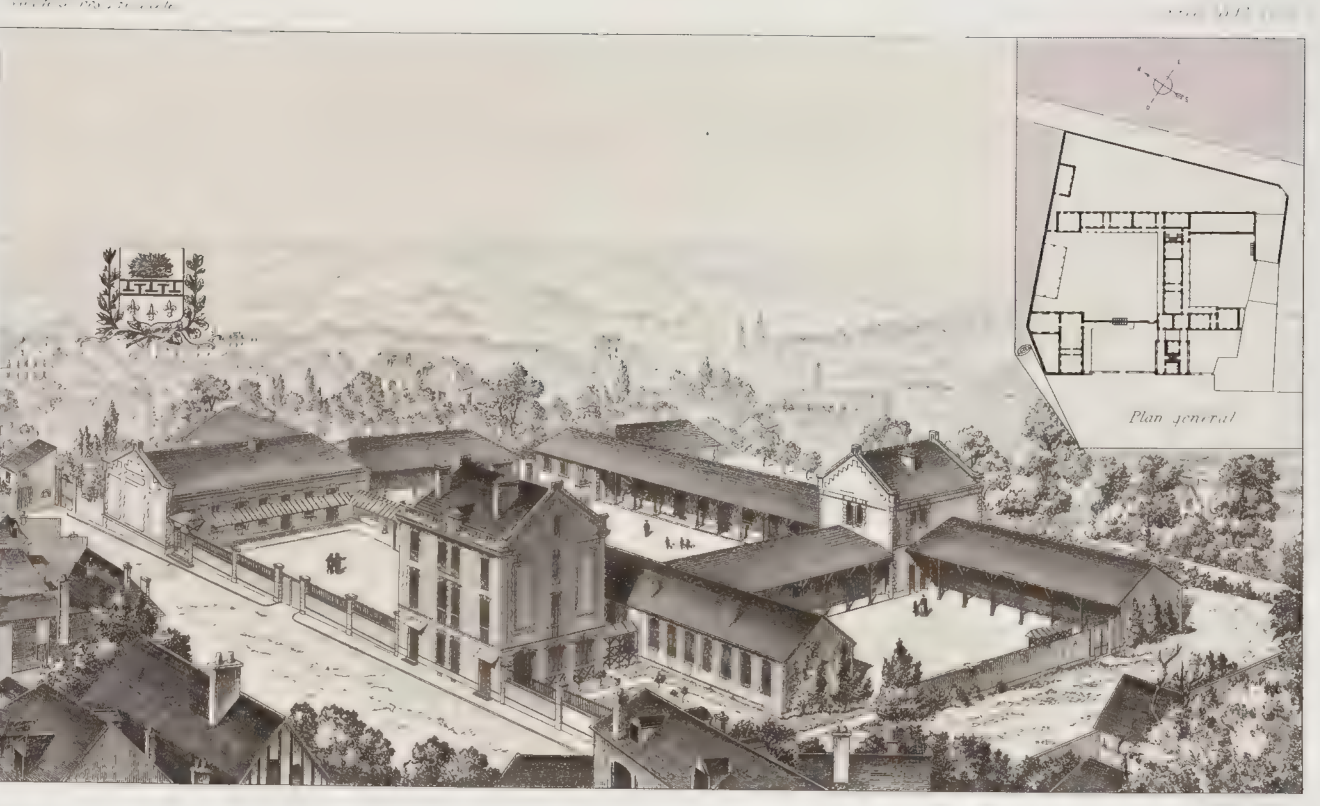


VILLA A CHÂTEAUDUN

Mr Passard architecte

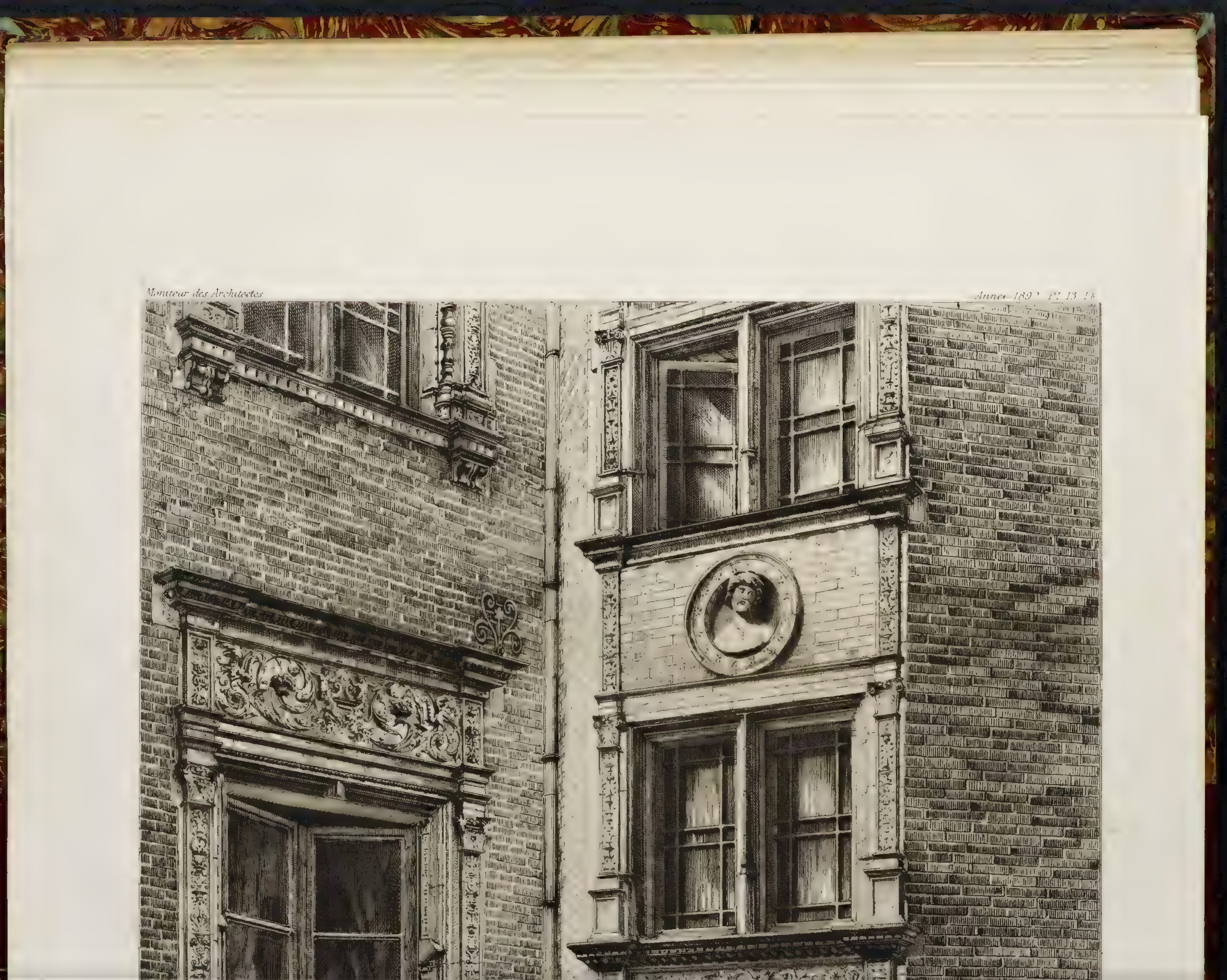
Plans




Plan general



PUITS A [illegible]RAS





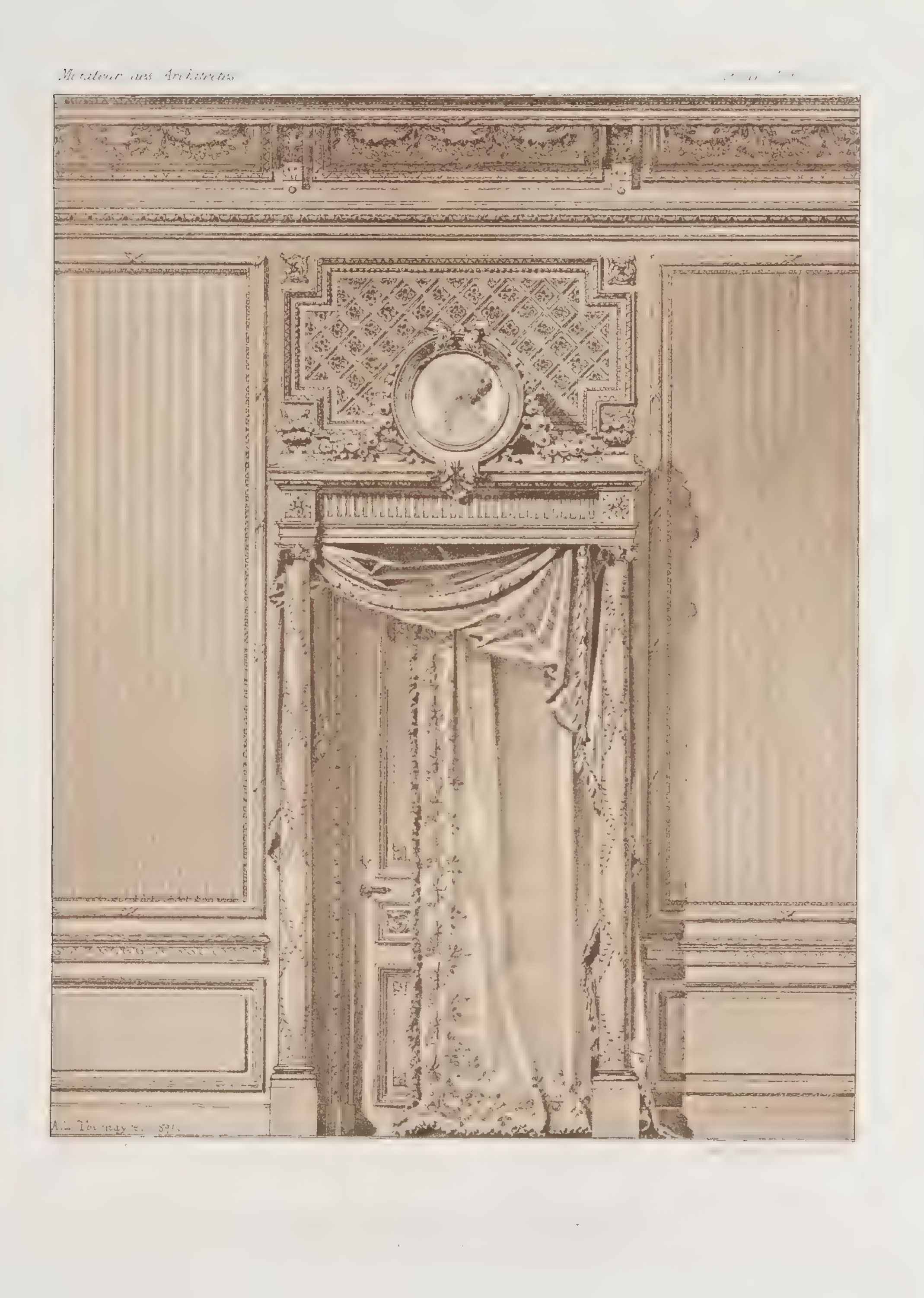
HOTEL DU VIEUX RAISIN A TOULOUSE

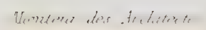
PUITS A ANVERS



ARMOIRE LOUIS XVI

Musee des Arts Decoratifs




Moniteur des Architectes





HÔTEL DE VILLE DE REIMS

Élévation géométrale du 1er Étage



PERISTYLE DANS LA COU

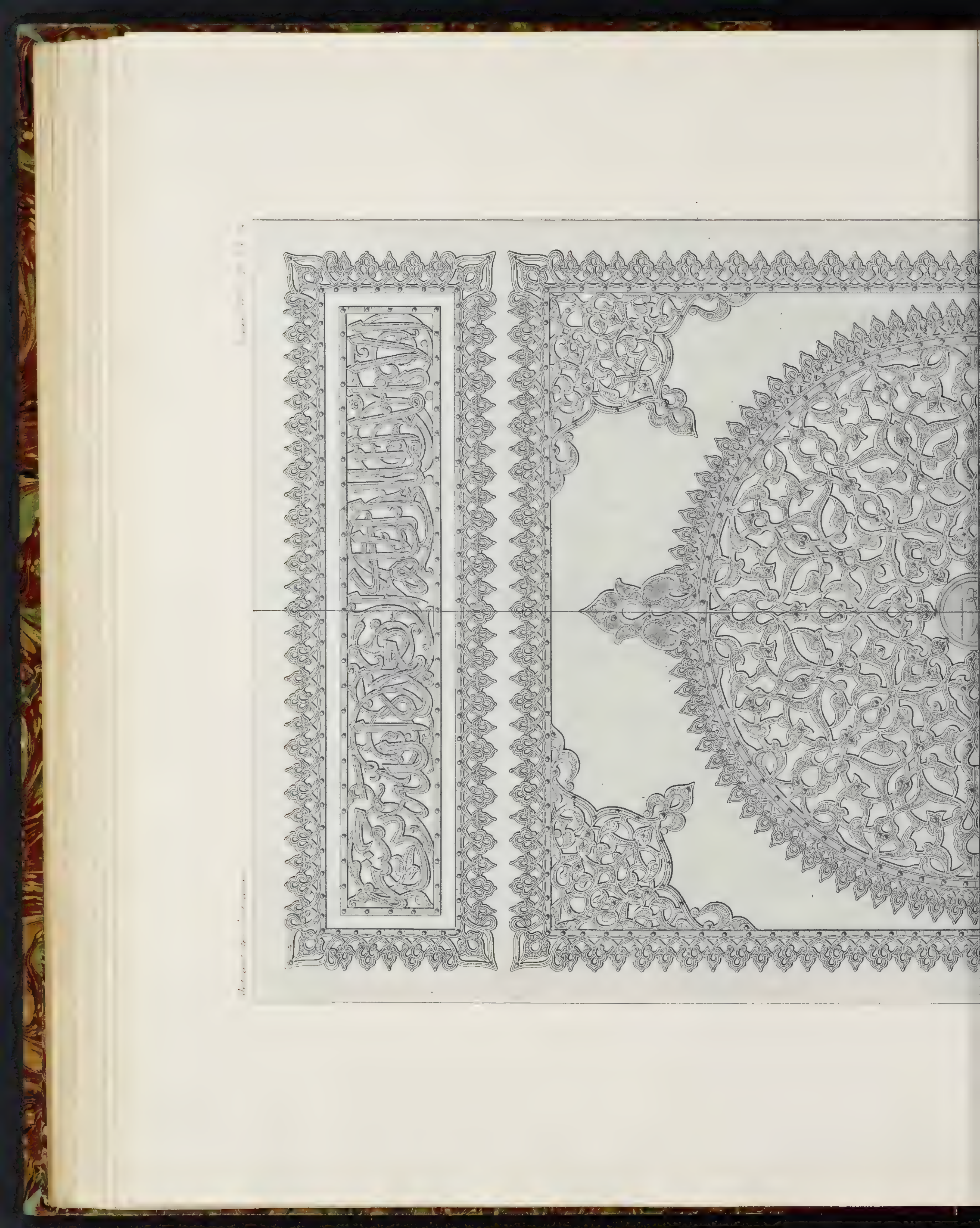


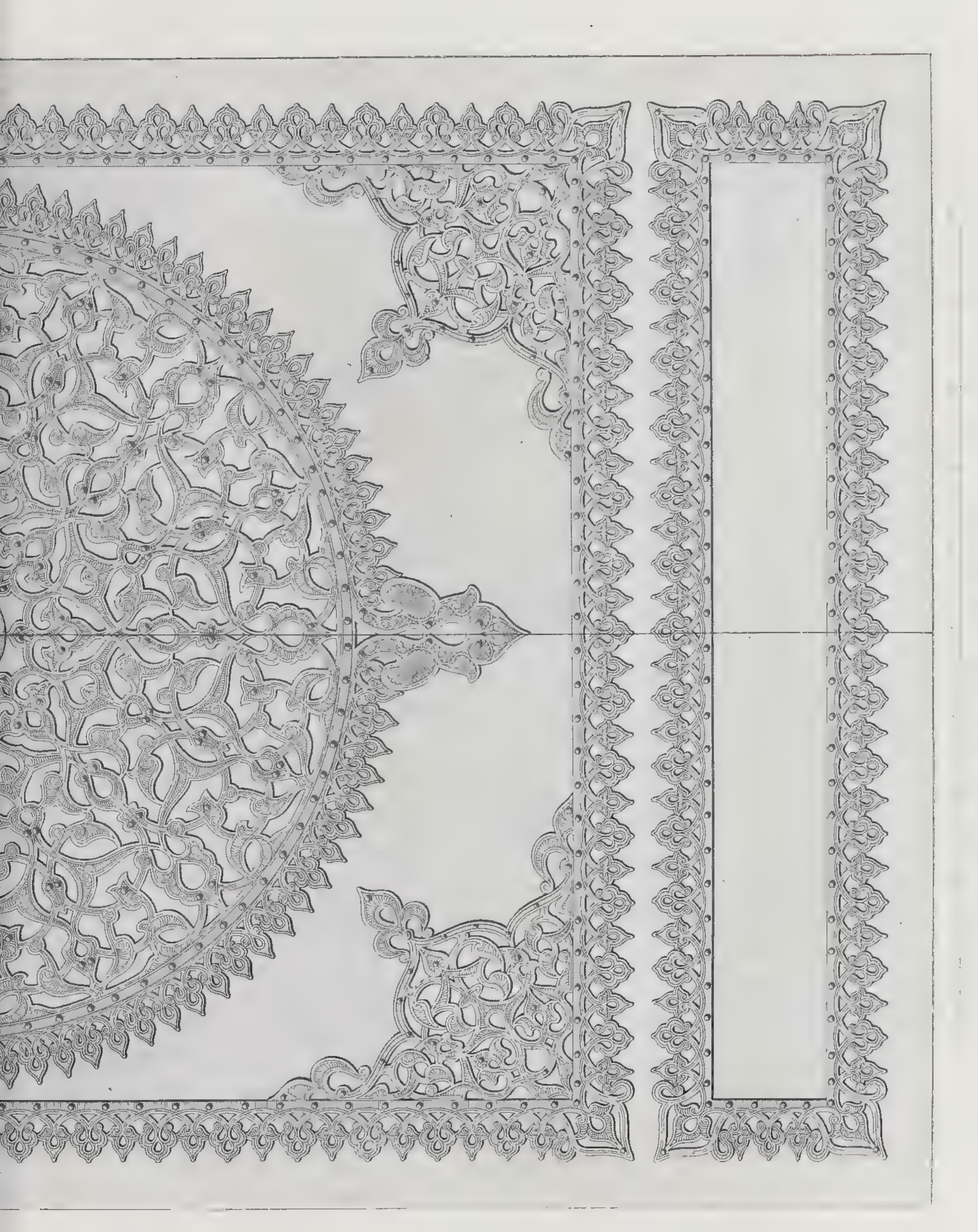
E L'HÔTEL VOGUE, A DIJON

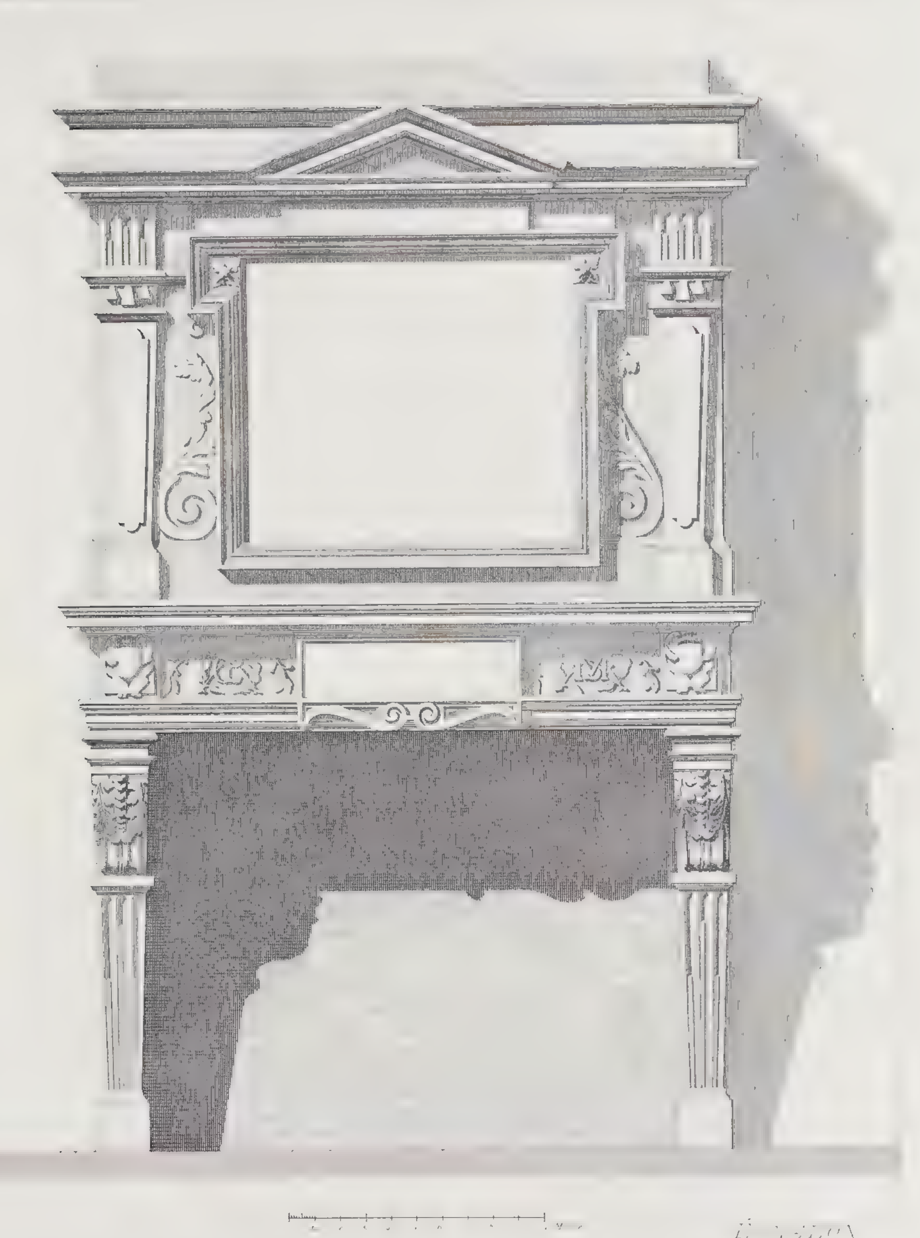
e. France

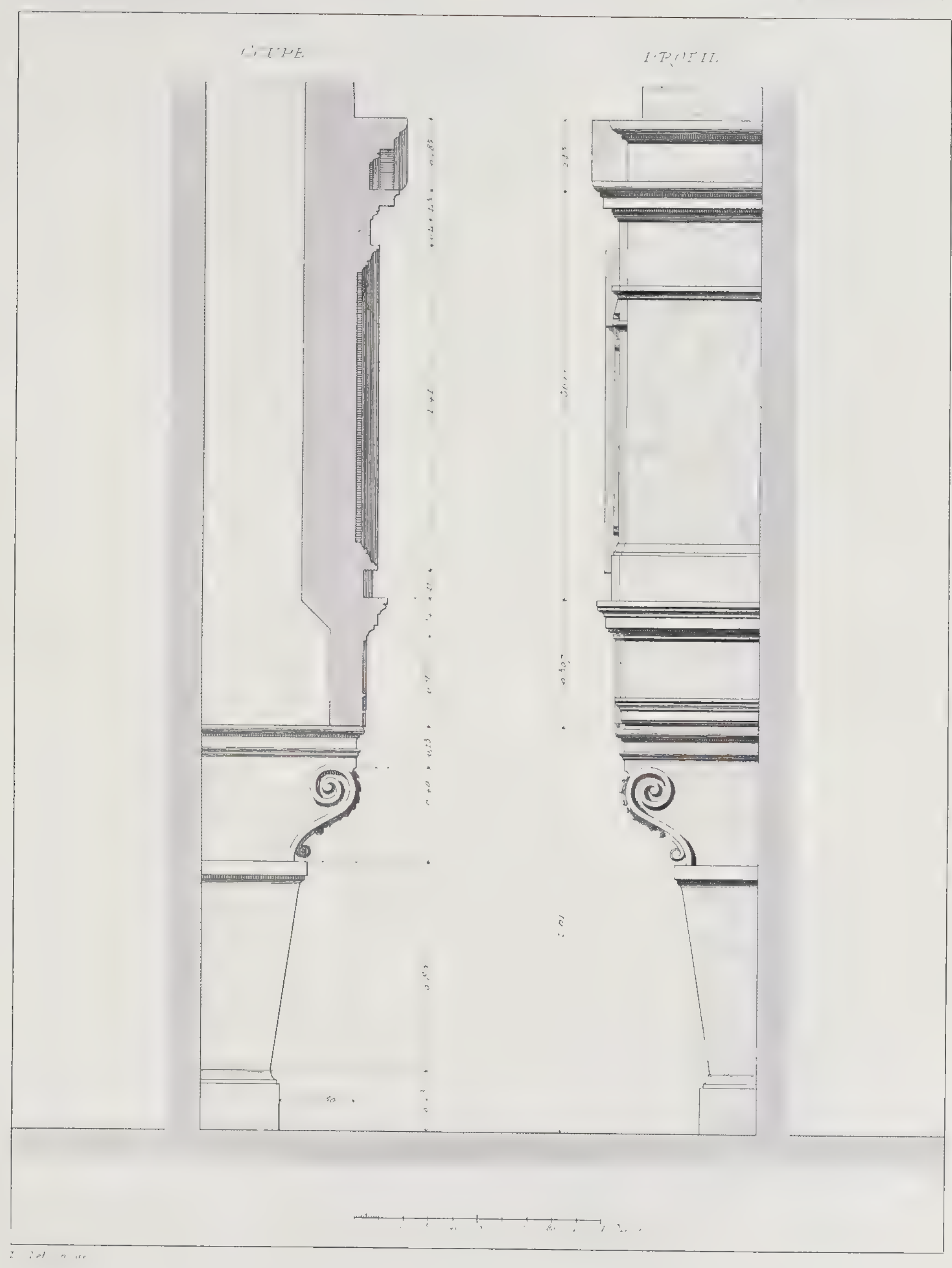


…TENDARD DU PALAIS DEL MAGNIFIQUE A SIENNE







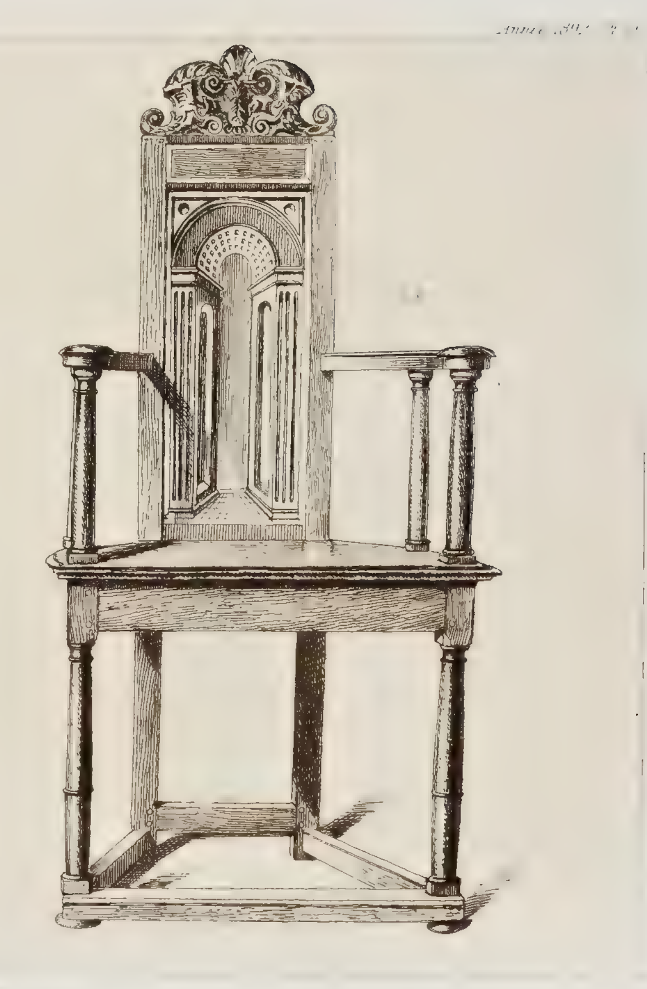


CHEMINÉE A REIMS
Style Louis XIII



VILLA A VILLERS (CALVADOS)

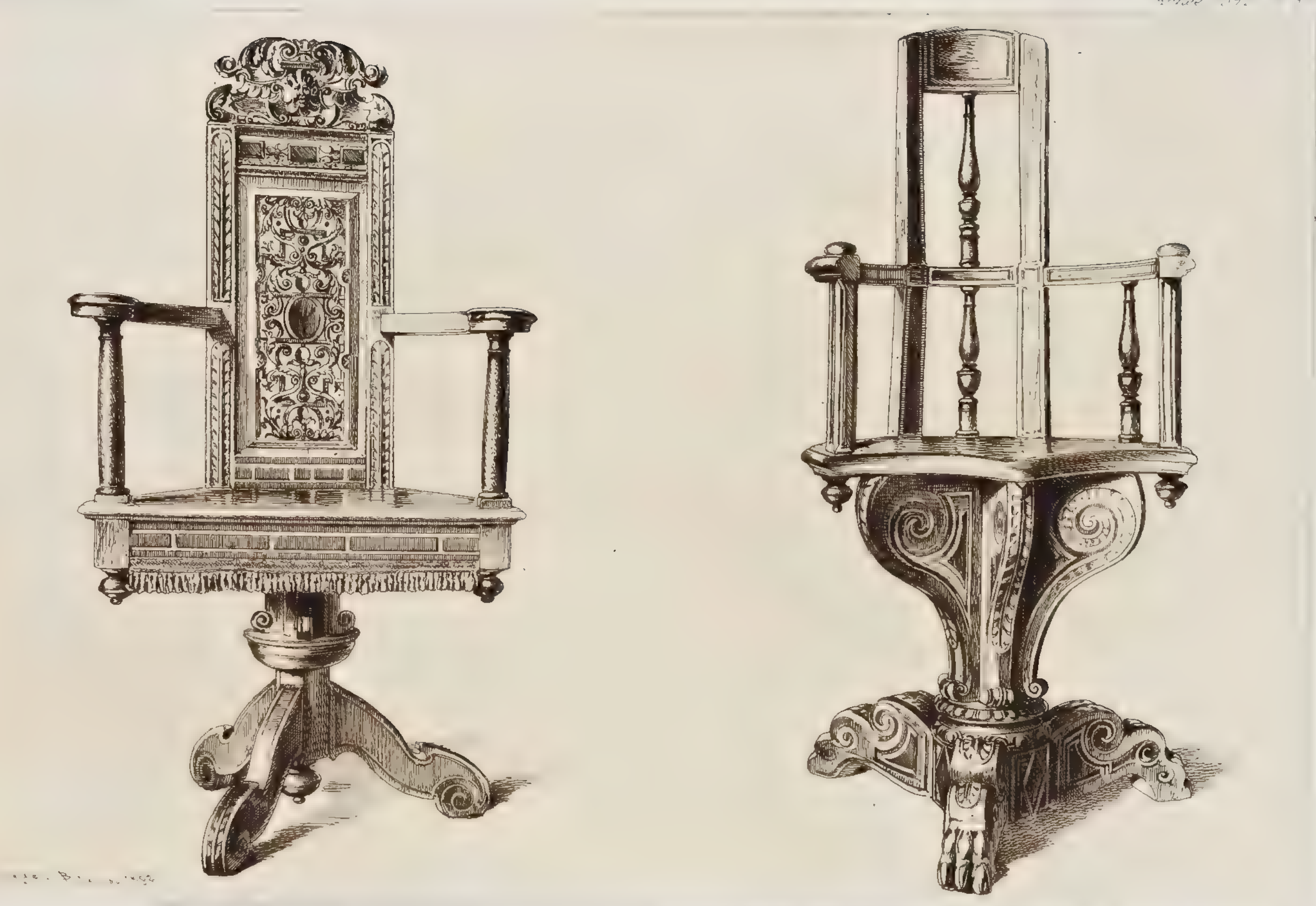
PORTE DE L HÔTEL DU VIEUX RAISIN A TOULOUSE

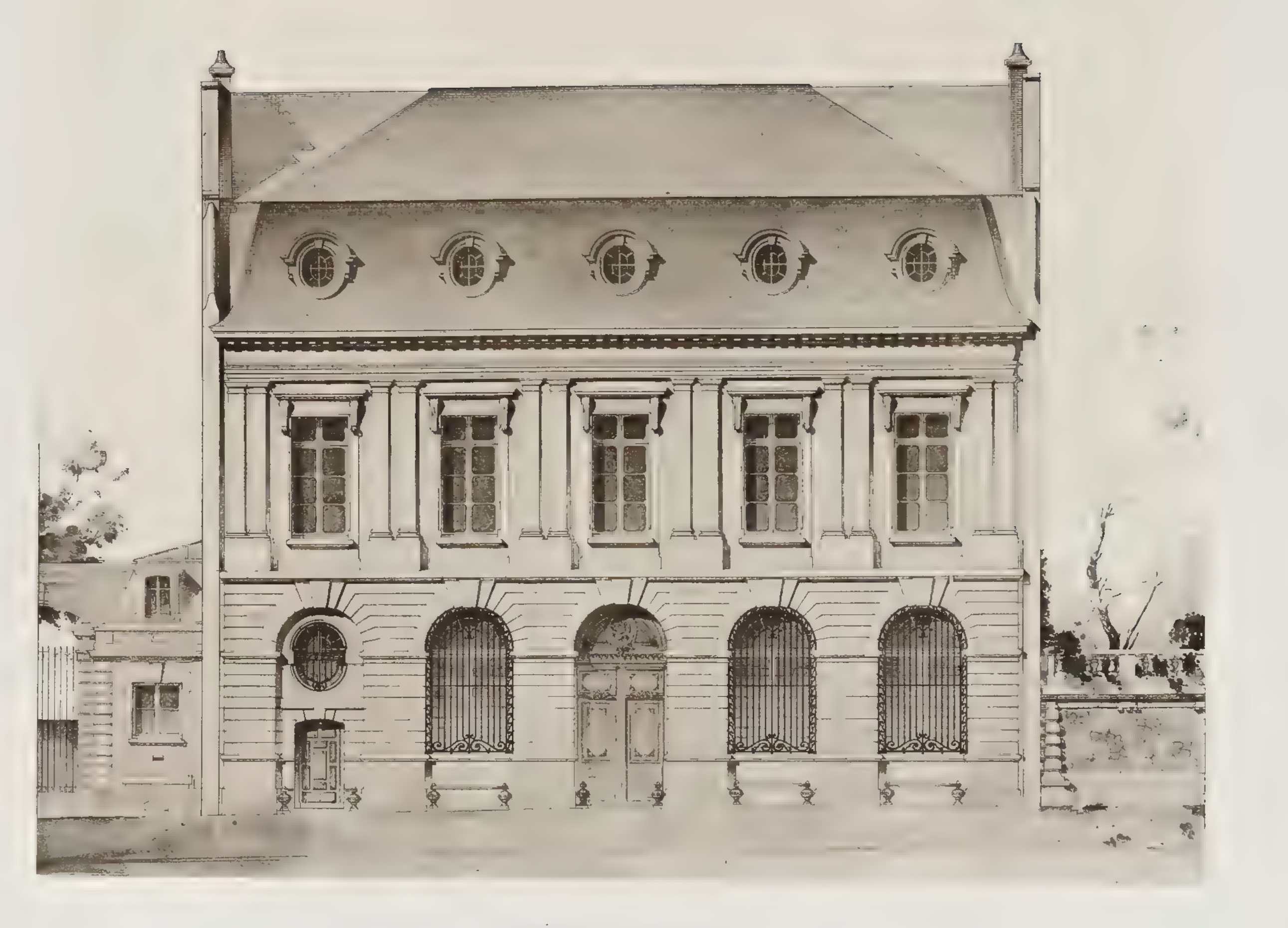




[illegible] XVI[illegible] SIÈCLE

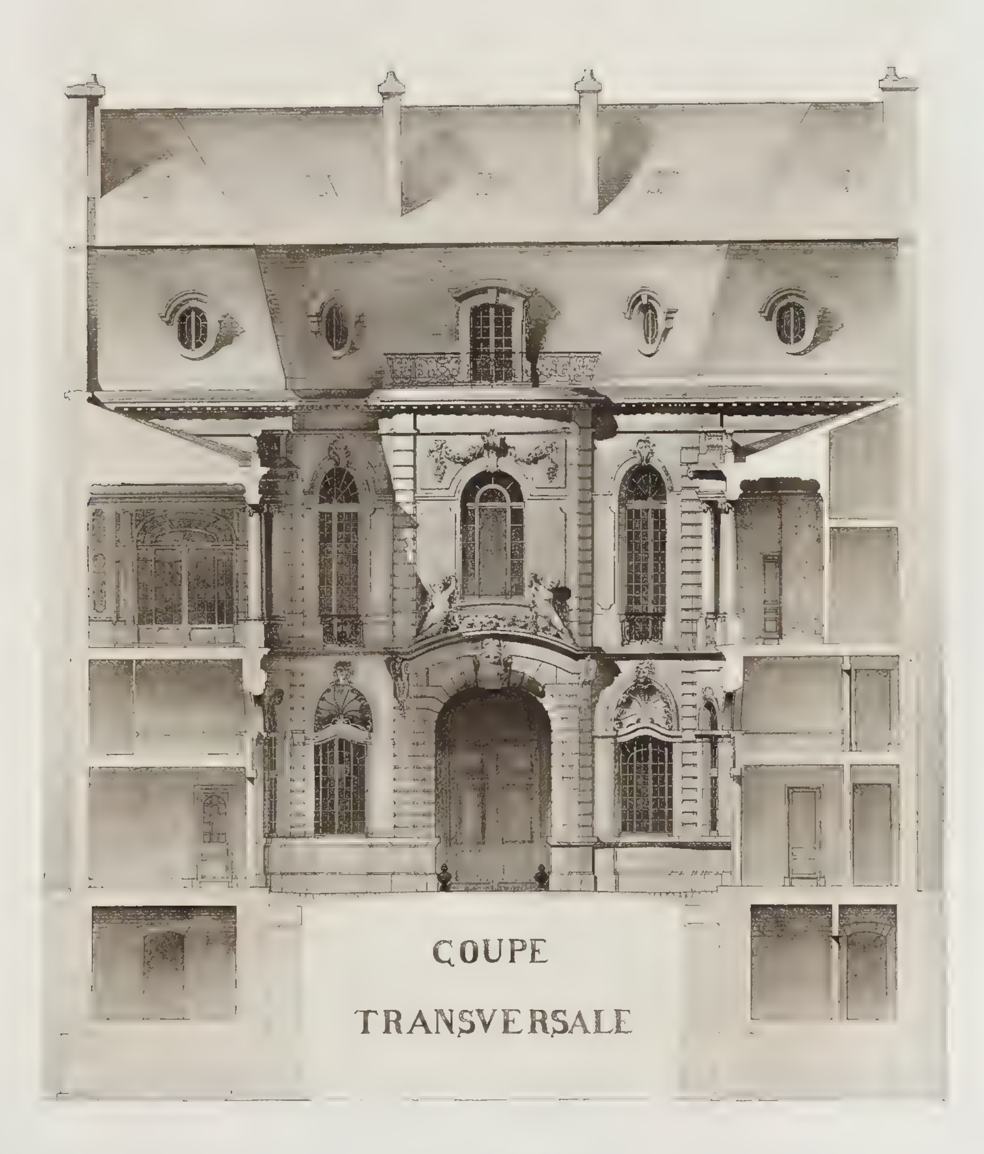
[illegible]





HÔTEL A PARIS

M. [illegible] Arch.


COUPE
TRANSVERSALE


COUPE
TRANSVERSALE







COU

LONGITU



INALE



HÔTEL DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES DE MARSEILLE

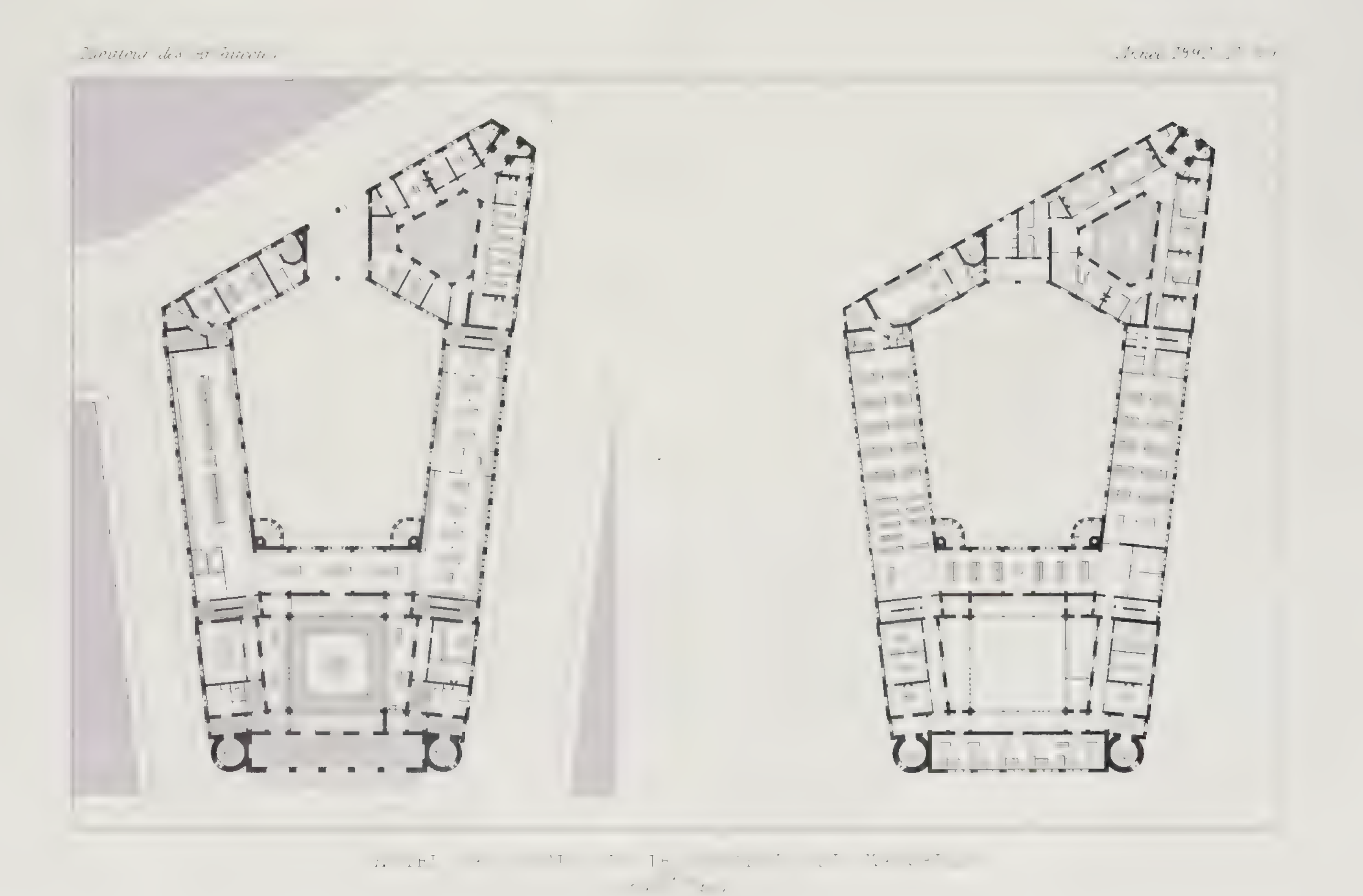
[illegible]



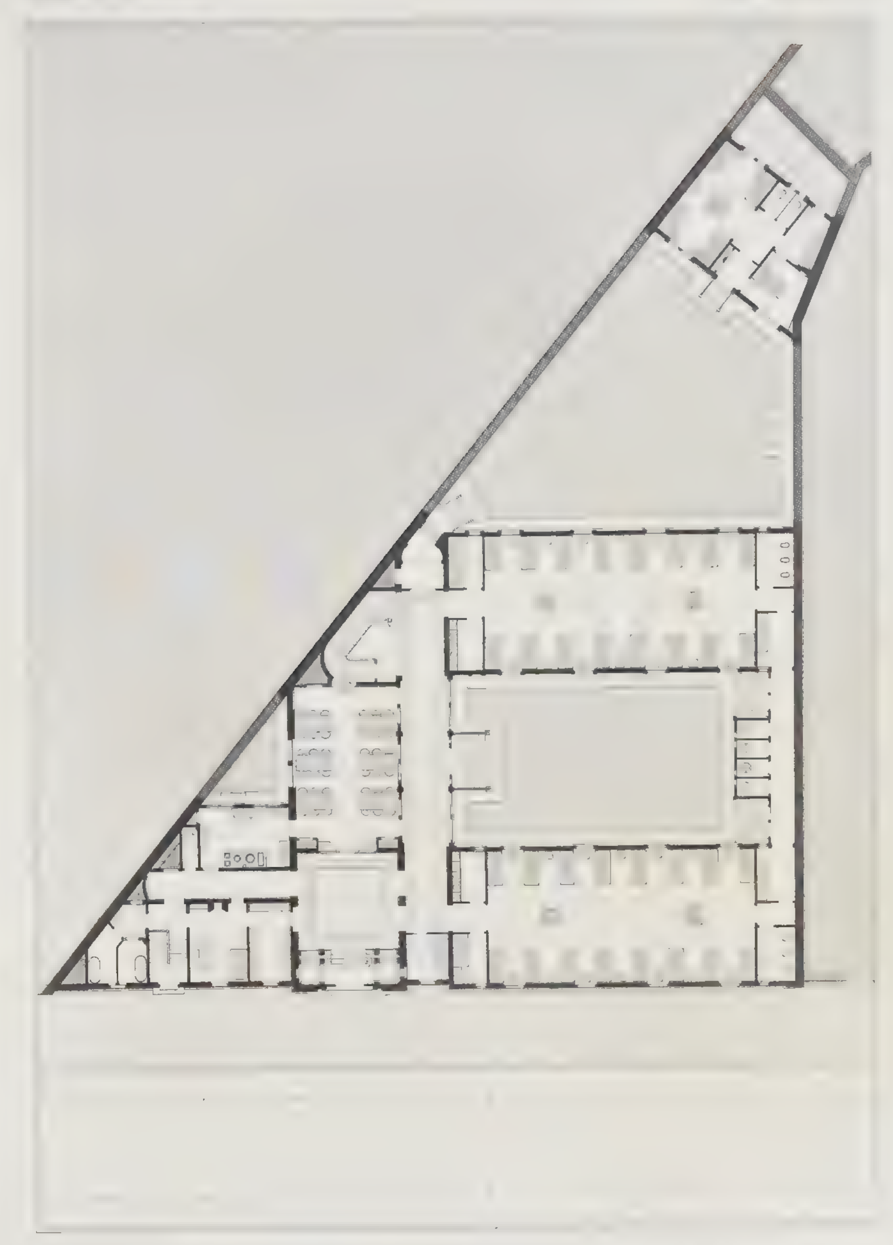
[illegible]

[illegible] téléphones

[illegible]




OUVROIR





HÔTEL D'ECOUVILLE A CAEN

Relevé par Mr A.A. Houghton arch.

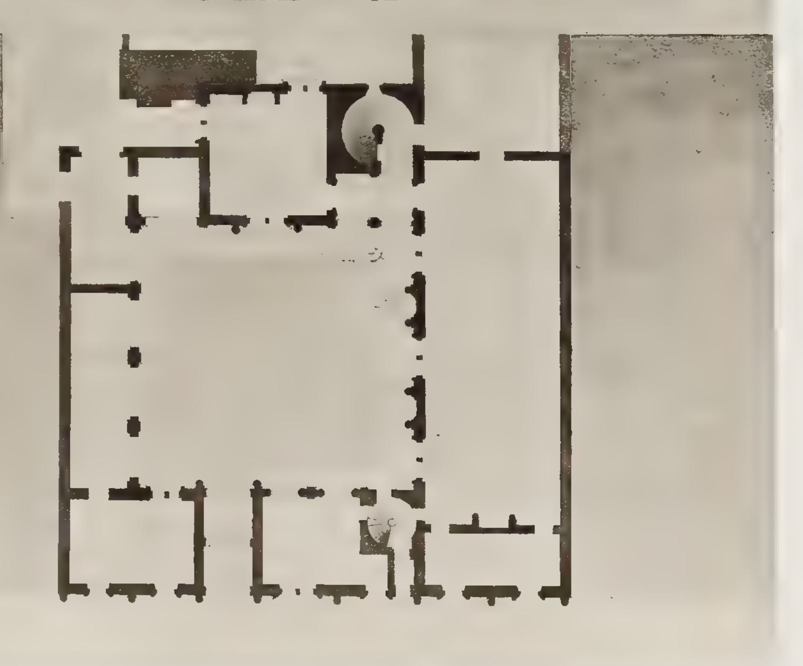


[illegible]

[illegible] par M. A. [illegible] Arch.



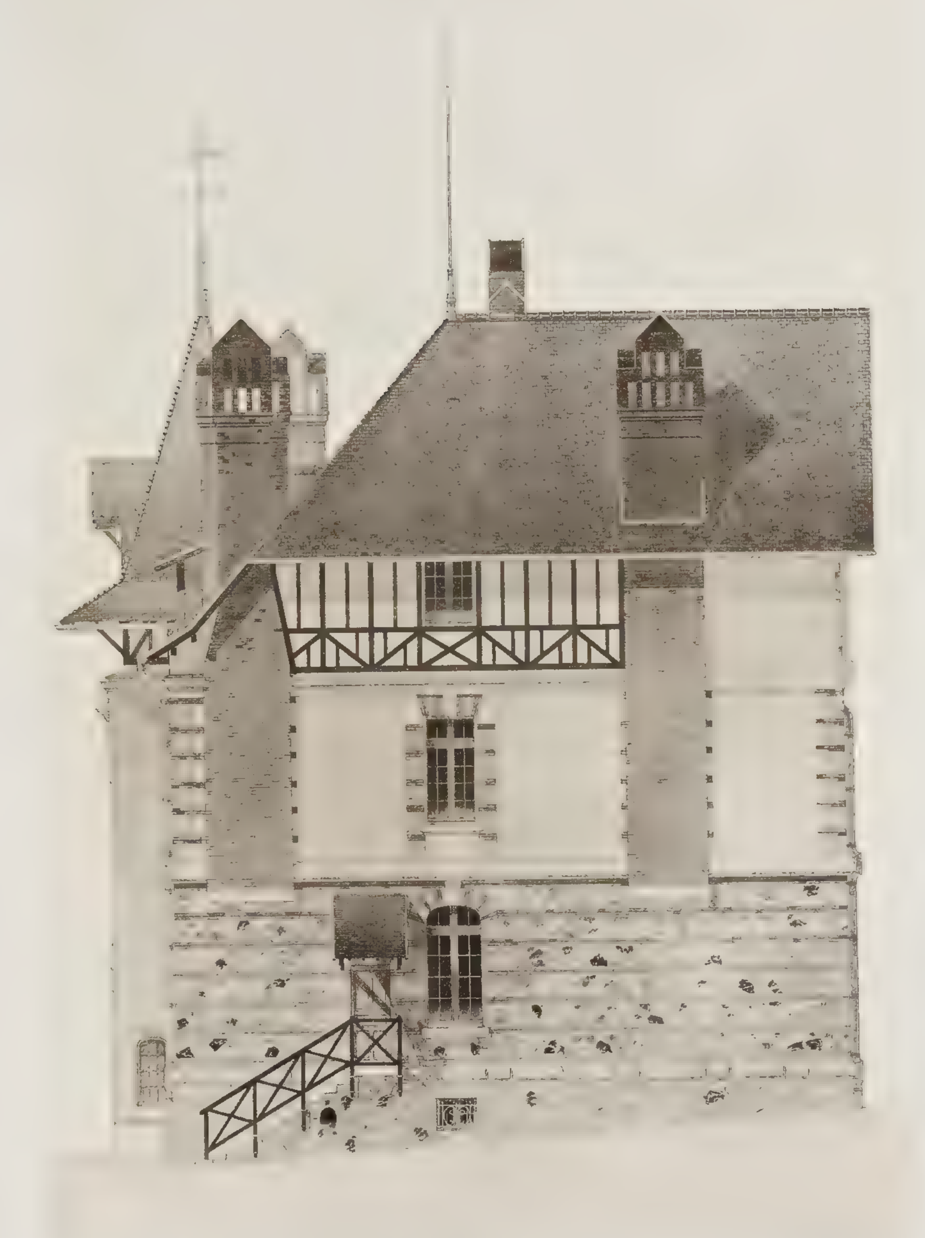
· PLAFOND ·



HOTEL D'ESCOVILLE A CAEN

Relevé par Mr A. J. Stoughton Arch.







[illegible] RAS [illegible] A ALGER

[illegible]









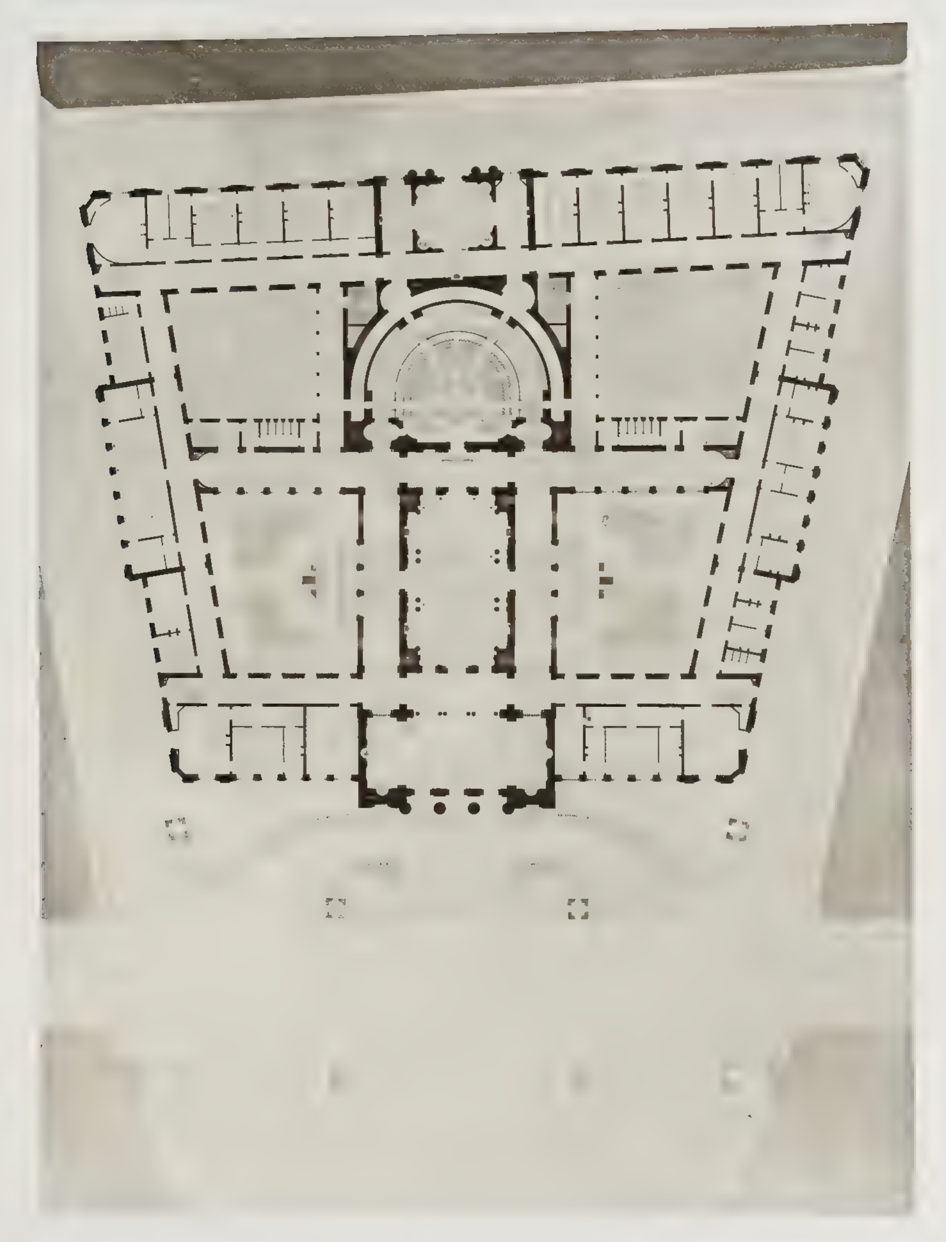
T A BUCHAREST

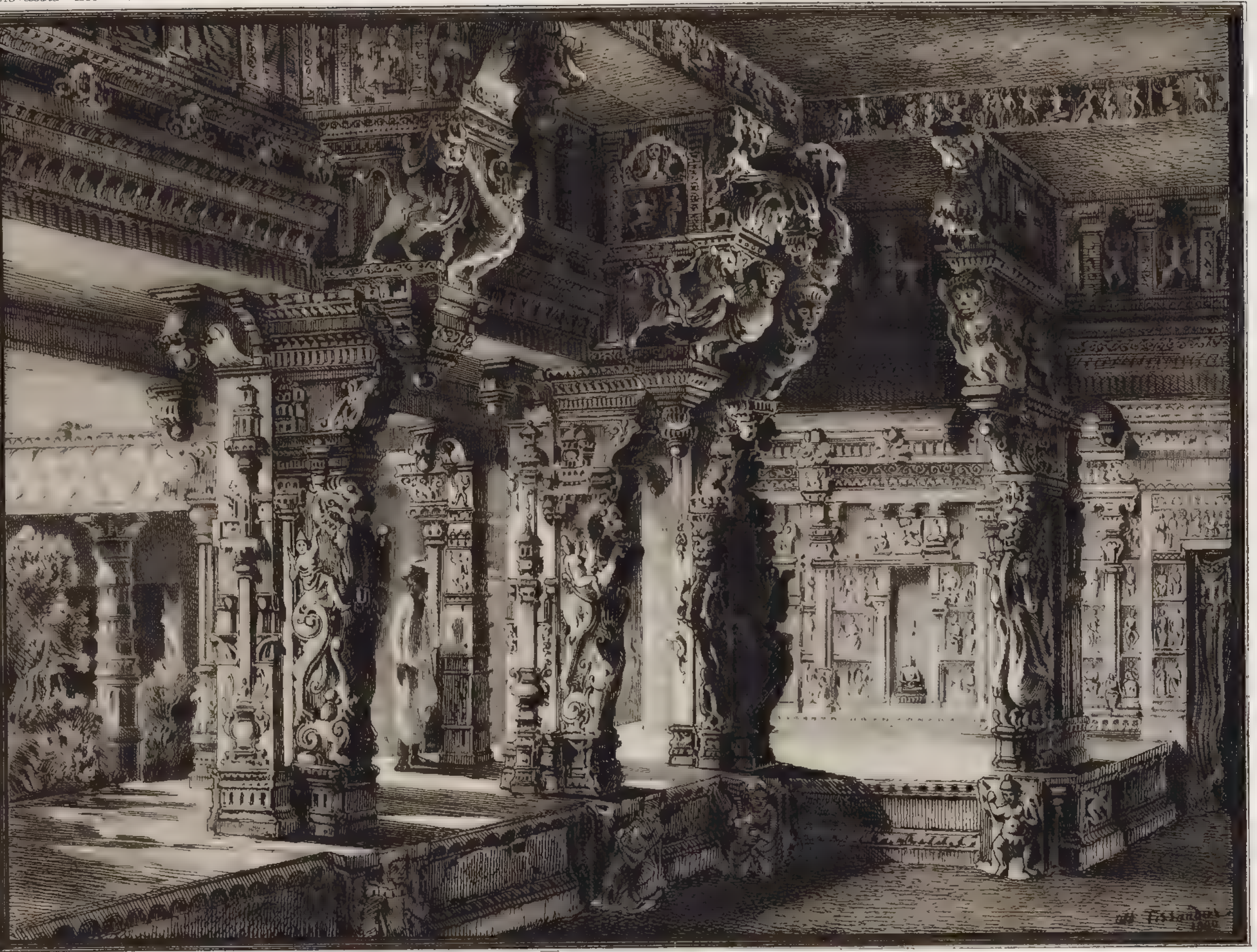


PALAIS DU SENAT A BUCHAREST

Détails divers







TEMPLE VOUÉ A VISHNOU A TADPUTRI _ XVI[e] SIÈCLE

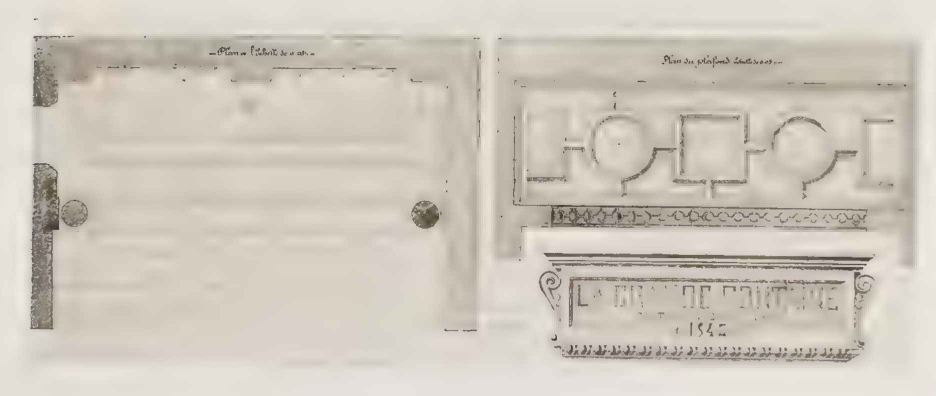


FONTAINE DE FONTENAY LE COMTE

coupe longitudinale

Restitution de Mr Blandure Arch. à La Roche sur Yon





FONTAINE A FONTENAY LE COMTE

Coupe longitudinale — Plan — Plafond

Reconstitution de Mr [illegible] Arch. à La Roche sur Yon

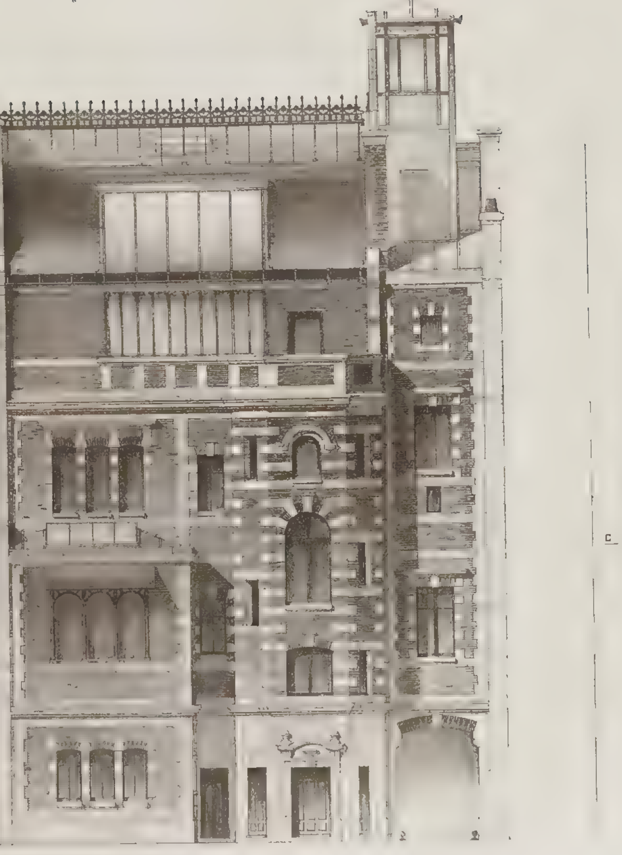




LA GRANDE FONTAINE A FONTENAY LE-COMTE (VENDEE)


DEUX SEVRES-VIENNE CHARENTE INFRE VENDÉE

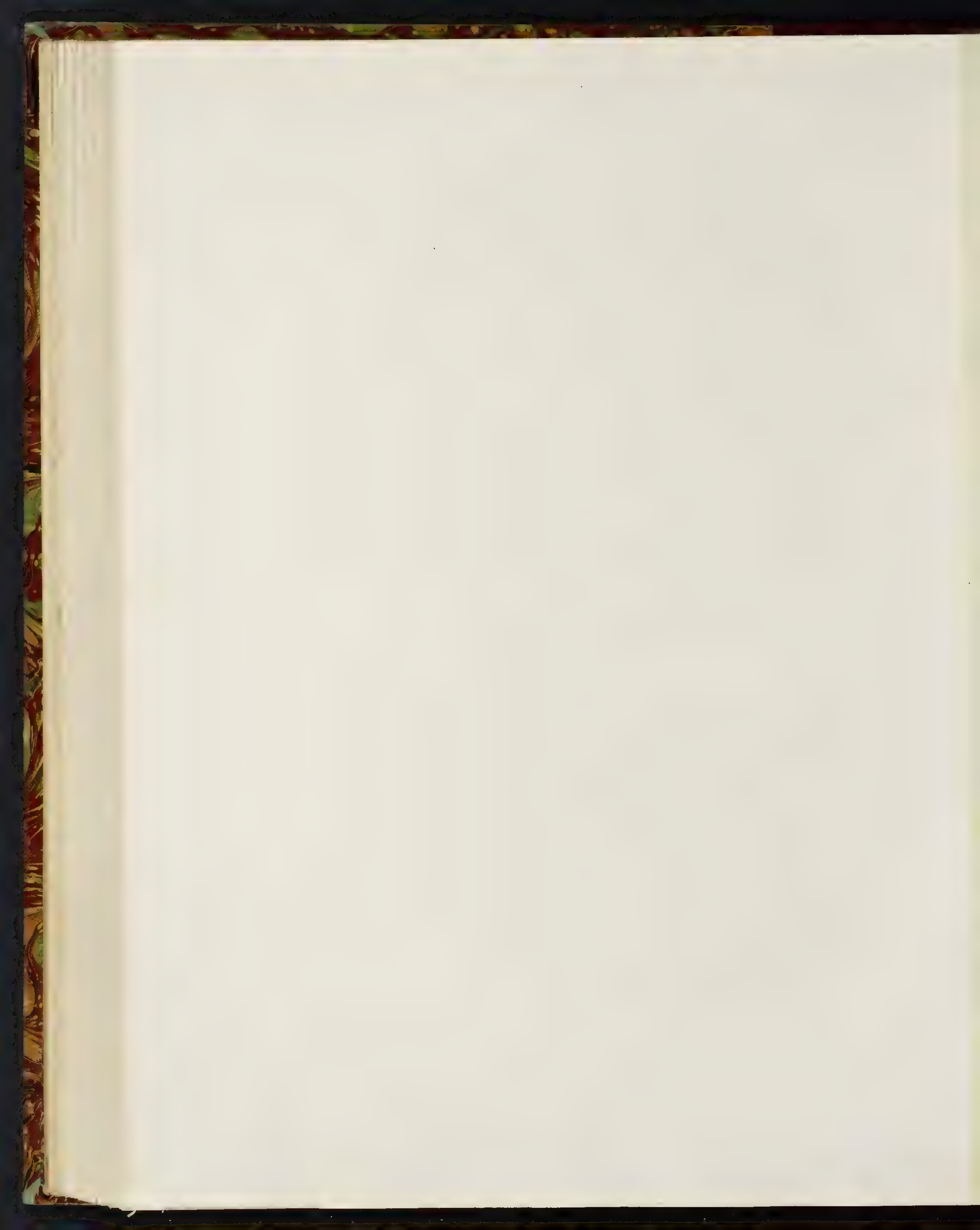




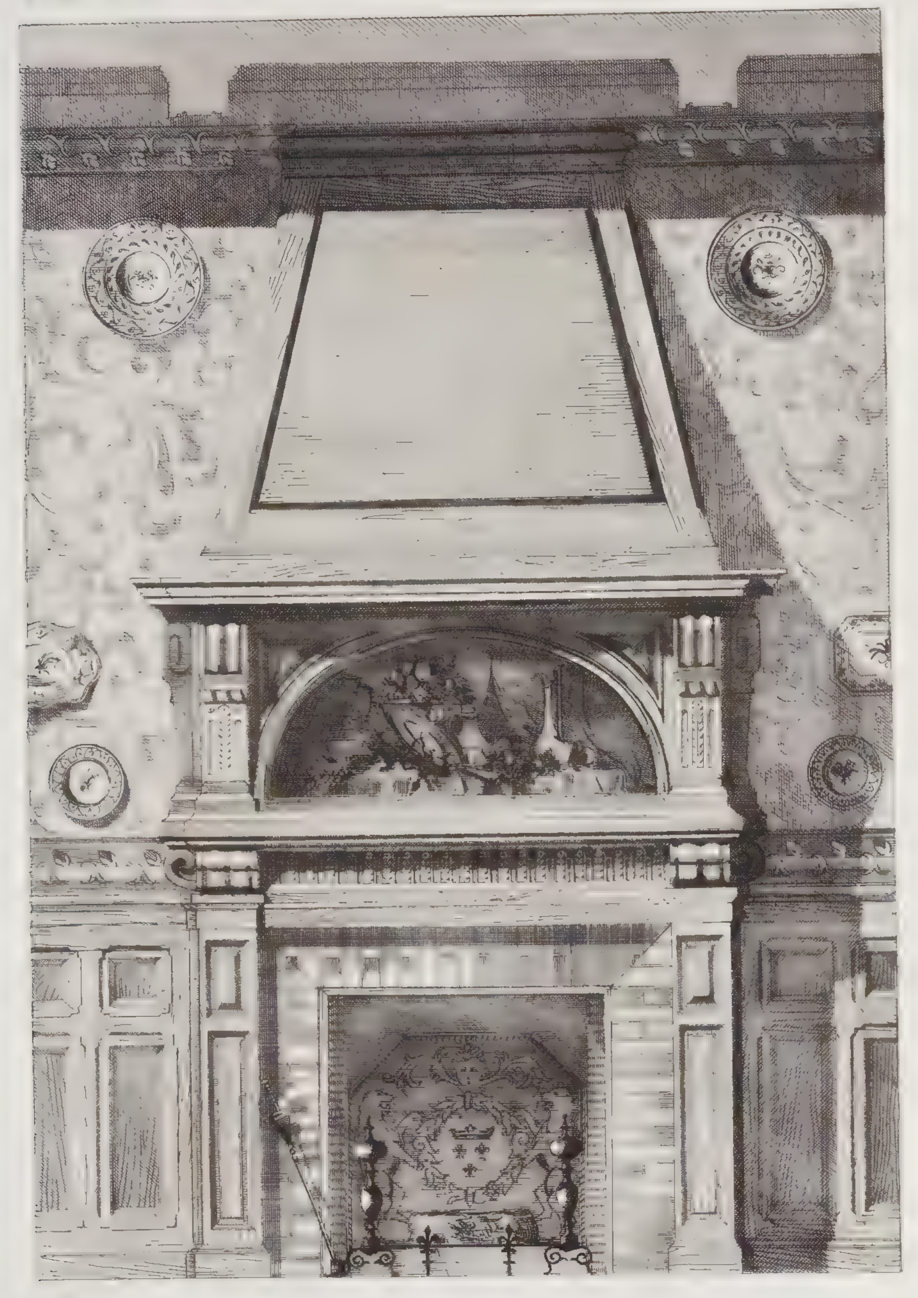
1er ÉTAGE

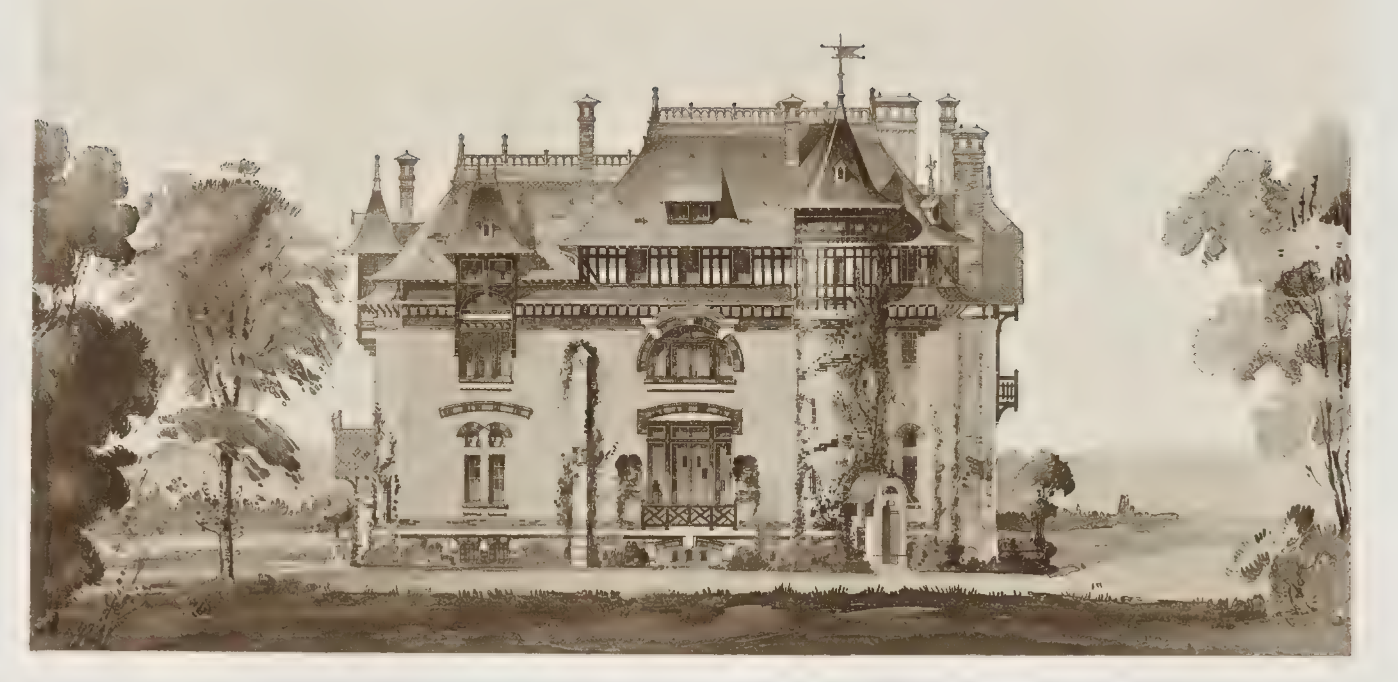
RUE BALLU

HOTEL A PARIS



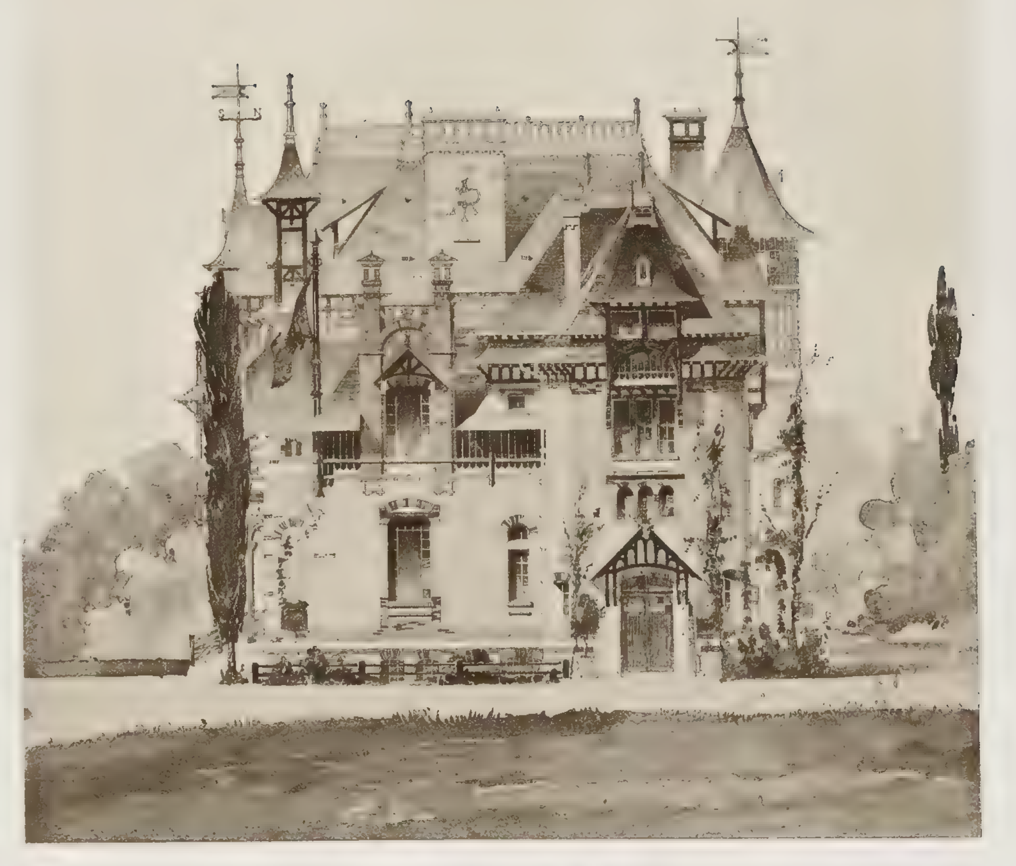






VILLA A CHAMPROSAY

M. [illegible] Bailly Arch.



VILLA A [illegible]HAM[illegible]AY

[illegible] Arch.





A ... EA... IN...

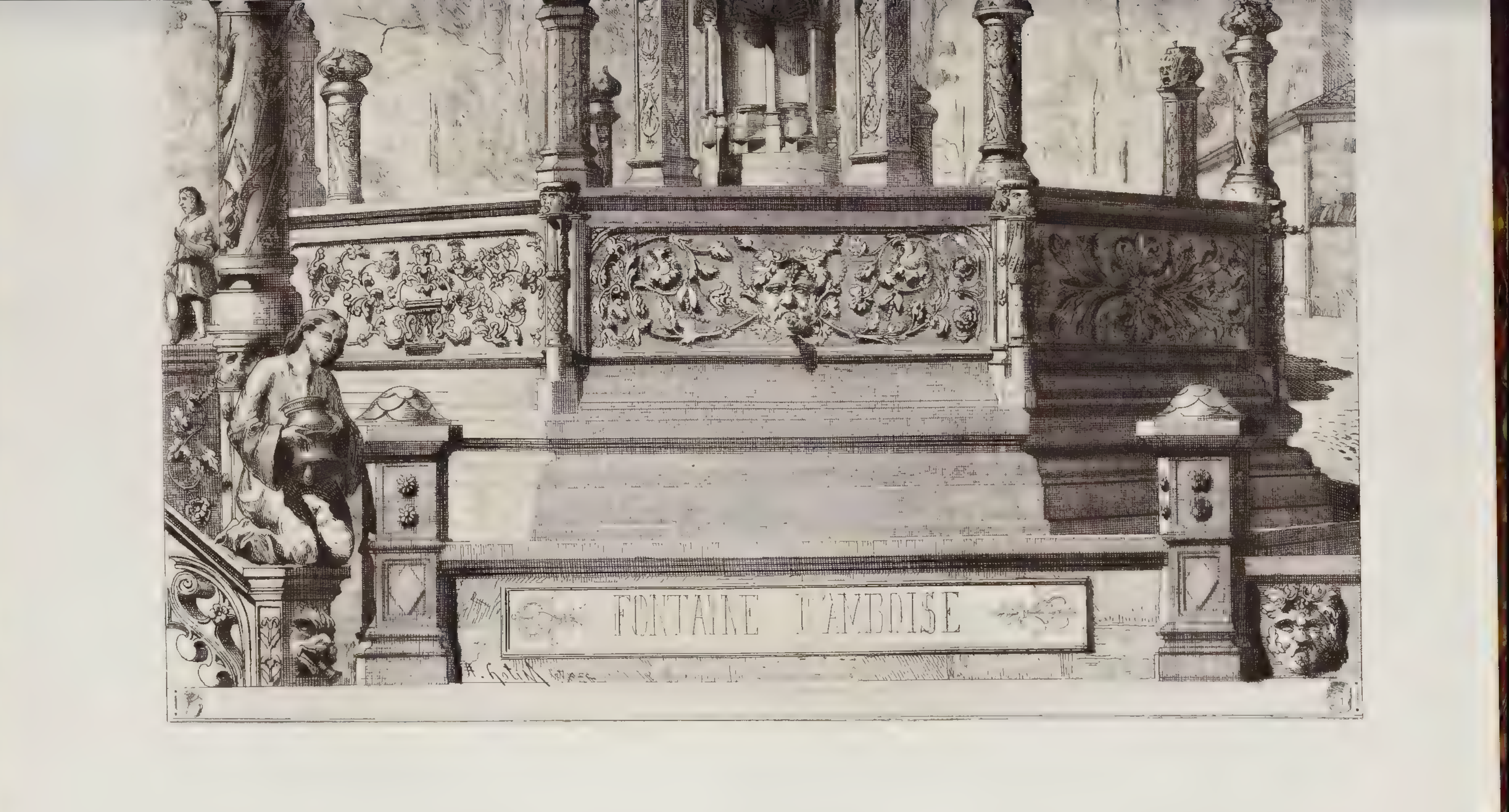


[illegible] [illegible]

BAINS A [illegible]

[illegible]




FONTAINE D'AMBOISE



COUR INTERIEURE DU PALAIS DE JUSTICE DE LIEGE



